Quatre-vingt-unième année. — N° 14. Le Numéro : 10 francs. Dimanche 16 Janvier 1949.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 190.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 49-62 du 11 janvier 1949 portant règlement d'administration publique pour l'organisation, dans les services administratifs de la présidence du conseil des ministres, d'un corps de conducteurs d'automobiles titulaires et la fixation du statut particulier de ces fonctionnaires (p. 690).

Arrêté fixant la composition des commissions chargées de préparer les mesures d'intégration des fonctionnaires et agents de la radiodiffusion française dans le corps des administrateurs civils et dans le corps des secrétaires d'administration (rectificatif) (p. 691).

Arrêtés portant nominations (Conseil économique) (p. 691).

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Décret n° 49-63 du 14 janvier 1949 portant statut du comptable matières et du comptable deniers du fonds d'approvisionnement des postes, télégraphes et téléphones (p. 691).

Décret n° 48-2011 complétant le décret n° 46-1808 du 13 août 1946 fixant les indemnités complémentaires allouées au personnel titulaire des services extérieurs des postes, télégraphes et téléphones (rectificatif) (p. 692).

Arrêtés portant promotions et détachements (administration centrale et services extérieurs) (p. 692).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêtés portant attributions de fonctions, réintégrations, détachement, mises en disponibilité, radiations des cadres et plaçant en position de mission (administration centrale et services extérieurs) (p. 693).

Ministère de l'intérieur.

Arrêtés portant détachements et rectificatif (sûreté nationale) (p. 700).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 48-2016 du 31 décembre 1948 portant prorogation de la période principale et des périodes complémentaires d'exécution des budgets spéciaux des plans de développement économique et social des départements d'outre-mer (p. 694).

Décret n° 49-64 du 11 janvier 1949 modifiant le décret n° 47-1171 du 23 juin 1947 relatif au payement par virement de compte des dépenses de l'Etat, des collectivités et établissements publics et des services concédés (p. 694).

Décret n° 49-65 du 11 janvier 1949 modifiant le décret n° 48-350 du 2 mars 1948 relatif au payement des dépenses de l'Etat par chèques tirés sur les comptables assignataires (p. 695).

Arrêté du 11 janvier 1949 fixant les nouveaux traitements des membres de l'inspection générale de l'administration au ministère de l'intérieur (p. 695).

Arrêtés portant promotions, nomination et détachements (administration centrale des finances et administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques) (p. 696).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 14 janvier 1949 portant acceptation de démission et admission dans le cadre des officiers de réserve (armée de terre) (p. 696).

Décret du 14 janvier 1949 portant démission de grade d'un ingénieur du génie maritime (p. 696).

Arrêté portant autorisation de fabrication de grisoudynamite chlorurée (rectificatif) (p. 696).

Arrêtés portant détachements et rapportant les dispositions de précédents arrêtés :
Administration centrale de la guerre (p. 696).
Administration centrale de l'air (p. 696).
Services extérieurs de l'air (p. 696).

Tableau d'avancement de 1948 (armée de terre, réserve) (p. 697).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêtés portant nominations, intégrations, mises et maintiens en position de détachement et rectificatif :
Ecole française d'Athènes (p. 697).
Enseignement supérieur (p. 697).
Enseignement du second degré (p. 698).
Enseignement du premier degré (p. 698).
Musées nationaux (p. 700).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 12 janvier 1949 portant création d'un comité technique des peignes faits main (p. 700).

Arrêté portant détachement (administration centrale) (p. 700).

Tableau complémentaire d'avancement pour 1948 et *arrêté* portant promotion (administration centrale) (p. 700).

Ministère de l'agriculture.

Arrêtés portant détachements (génie rural et services agricoles) (p. 700).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 12 janvier 1949 portant nomination d'un gouverneur des colonies (p. 700).

Décret du 12 janvier 1949 portant nomination du secrétaire général de Madagascar (p. 701).

Arrêtés portant titularisation, attributions de fonctions, détachement, maintien en disponibilité, conférant l'honorariat et rectificatif:

Administrateurs des colonies (p. 701).

Inspecteurs des colonies (p. 701).

Transmissions coloniales (p. 701).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 49-66 du 4 janvier 1949 fixant les modalités d'application des dispositions du statut national du personnel des industries électriques et gazières relatives à la sécurité sociale, aux entreprises ou exploitations de production, de transport et de distribution d'énergie électrique et de gaz exclues de la nationalisation ou non transférées (p. 701).

Décret n° 49-67 du 14 janvier 1949 autorisant la caisse autonome nationale de compensation de l'assurance vieillesse artisanale créée par le décret n° 48-1213 du 19 juillet 1948 relatif au régime pensation de l'assurance vieillesse artid'assurance vieillesse des professions artisanales à contracter un emprunt pour frais de premier établissement et d'installation (p. 702).

Décret du 14 janvier 1949 portant nomination d'un sous-directeur au ministère du travail et de la sécurité sociale (p. 702).

Arrêtes portant promotions, nominations, reclassement et détachement:

Administration centrale (p. 702).

Caisse nationale de sécurité sociale (p. 703).

Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre (p. 703).

Liste des candidats déclarés admissibles à l'emploi de secrétaire d'administration à la suite des épreuves d'admission des 14 et 16 décembre 1948 et *arrêté* portant nominations (p. 703).

Tableau d'avancement pour l'année 1948 et *arrêté* portant promotion (caisse nationale de sécurité sociale) (p. 703).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté portant exemption du permis de construire en ce qui concerne certains travaux exécutés par la marine (rectificatif) (p. 700).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 27 décembre 1948 portant attribution de la médaille de la Famille française (2e promotion de 1948) (pagination spéspéciale F. F., pp. 33 à 64) (*suite*).

Décret portant acceptation d'un legs (rectificatif) (p. 703).

Arrêté du 30 décembre 1948 modifiant l'arrêté du 23 février 1948 portant organisation des concours sur épreuves pour le recrutement des médecins, chirurgiens, spécialistes, internes en médecine, pharmaciens et chirurgiens dentistes des établissements nationaux de bienfaisance (p. 703).

Arrêté fixant le modèle du carnet à souches pour prescriptions de stupéfiants (rectificatif) (p. 703).

Arrêtés portant promotions, affectations et mise en congé:

Administration centrale (p. 703).

Inspection de la santé (p. 703).

Médecins des services antituberculeux (p. 703).

Ministère de la marine marchande.

Arrêté du 10 janvier 1949 rapportant l'arrêté du 17 novembre 1947 autorisant les courtiers jurés d'assurances à consentir des ristournes en matière d'assurances sur facultés (p. 703).

Naturalisations, réintégrations, retraits de naturalisations et rectificatifs (p. 704).

Requêtes concernant des militaires, marins et civils disparus pendant la période comprise entre le 3 septembre 1939 et la date de cessation légale des hostilités (p. 713).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste électorale des membres des groupes politiques. — Liste des candidats aux commissions générales et à la commission de comptabilité. — Convocations de commission et de bureau (p. 714).

Conseil de la République. — Ordre du jour (p. 717).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 717).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

RAVITAILLEMENT

Avis aux importateurs de poissons de mer frais ou salés en provenance de Suède (additif) (p. 717).

Avis aux importateurs de produits en provenance de Pologne (p. 718).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de poissons de mer frais ou salés en provenance de Suède (additif) (p. 717).

Avis aux importateurs de produits en provenance de Pologne (p. 718).

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scieries vers l'Egypte et le Proche-Orient (p. 718).

Avis aux importateurs de produits en provenance des trois zones occidentales de l'Allemagne (additif) (p. 718).

Avis aux exportateurs de peaux brutes de chevaux à destination de la Hollande (modificatif) (p. 718).

Avis aux exportateurs relatif aux marchandises prohibées à l'exportation (modificatif à l'avis du 3 janvier 1949) (rectificatif) (p. 718).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacances de chaires (p. 718).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de produits en provenance de Pologne (p. 718).

Avis aux exportateurs de peaux brutes de chevaux à destination de la Hollande (modificatif) (p. 718).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de produits en provenance de Pologne (p. 718).

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scieries vers l'Egypte et le Proche-Orient (p. 718).

Avis aux importateurs de produits en provenance des trois zones occidentales de l'Allemagne (additif) (p. 718).

Annonces (p. 719).

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 49-62 du 11 janvier 1949 portant règlement d'administration publique pour l'organisation dans les services administratifs de la présidence du conseil des ministres d'un corps de conducteurs d'automobiles titulaires et la fixation du statut particulier de ces fonctionnaires.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, notamment son article 2 aux termes duquel « des règlements d'administration publique portant statuts particuliers préciseront, pour le personnel de chaque administration ou service, ainsi que, le cas échéant, pour le personnel appelé à être affecté dans plusieurs administrations ou services, les modalités d'application de la présente loi »;

Vu la loi n° 47-1496 du 13 août 1947 portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1947 (services civils);

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

TITRE Ier

Organisation générale.

Art. 1er. — Il est créé dans les services administratifs de la présidence du conseil des ministres un cadre de conducteurs d'automobiles titulaires comprenant:

Dix conducteurs de deuxième catégorie (tourisme, utilitaires);

Deux conducteurs de première catégorie (poids lourds, dépanneurs);

Un chef de garage chargé de la coordination et de l'exécution des ordres de transport, de la surveillance du personnel et de la tenue des comptabilités matières.

Le grade et les catégories susvisés comportent chacun sept échelons.

Art. 2. — Un arrêté du président du conseil des ministres déterminera les conditions dans lesquelles les conducteurs d'automobiles titulaires seront représentés au sein de la commission administrative paritaire compétente et fixera les règles de fonctionnement de ladite commission dans l'exercice de ses attributions à l'égard des fonctionnaires régis par le présent décret.

TITRE II

Recrutement.

Art. 3. — Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux emplois réservés, les conducteurs d'automobiles sont, dans la première ou dans la deuxième des catégories déterminées à l'article 1er ci-dessus, recrutés en qualité de stagiaires parmi les candidats âgés de plus de vingt et un ans au 1er janvier de l'année en cours et remplissant les conditions requises à l'article 23 de la loi du 19 octobre 1946.

Art. 4. — Nul ne peut être nommé conducteur stagiaire de deuxième catégorie :

a) S'il n'est en possession à la fois :

1° Du permis de conduire « touriste » ;

2° Du permis de conduire « poids lourds » ;

3° Du permis de conduire « transports en commun » ;

b) S'il n'a suivi avec succès un examen professionnel et psychotechnique devant un organisme habilité à cet effet par arrêté du ministre chargé de la fonction publique.

Les candidats seront classés par ordre de valeur d'après les résultats de l'examen prévu à l'alinéa précédent. Les nominations devront être prononcées dans l'ordre du classement.

Art. 5. — Nul ne peut être nommé dans un emploi de conducteur stagiaire de première catégorie :

a) S'il n'est en possession des permis visés à l'article précédent ;

b) S'il n'a subi avec succès un examen professionnel et psychotechnique spécial de conducteur dépanneur devant un organisme habilité à cet effet par arrêté du ministre chargé de la fonction publique.

Les candidats seront classés par ordre de valeur d'après les résultats de l'examen prévu à l'alinéa précédent. Les nominations devront être prononcées dans l'ordre du classement.

Art. 6. — Sous les conditions fixées à l'alinéa *b* de l'article précédent, les conducteurs de 2e catégorie peuvent être nommés dans la 1re catégorie.

Art. 7. — La durée du stage est d'un an. A l'issue de cette période, sur proposition du chef de service et après avis de la commission administrative paritaire compétente, le président du conseil des ministres prononce, s'il y a lieu, la titularisation du stagiaire en qualité de fonctionnaire de l'Etat. Les stagiaires dont la titularisation n'a pas été prononcée sont licenciés ou, le cas échéant, replacés dans leur ancien emploi sauf dans le cas où cet emploi serait celui de conducteur d'automobiles.

TITRE III

Avancement.

Art. 8. — La durée moyenne du temps normalement passé dans chaque échelon par un agent de valeur moyenne est fixée à trois années. Ce délai peut être réduit à deux ans pour les agents de valeur exceptionnelle.

Art. 9. — Le chef de garage est choisi, soit parmi les agents du service intérieur ayant au moins le grade de chef surveillant, soit parmi les conducteurs titulaires de 1re catégorie justifiant d'au moins douze ans de services effectifs dans l'emploi de conducteur dont trois années en qualité de titulaire. Les intéressés devront avoir satisfait aux épreuves d'un examen technique et administratif dont le règlement sera fixé par arrêté du ministre chargé de la fonction publique.

Art. 10. — Les délais prévus à l'article précédent pourront être réduits pour les agents de valeur exceptionnelle. Toutefois, cette réduction ne pourra abaisser le minimum d'ancienneté au-dessous de six ans de services dont deux ans en qualité de titulaire.

Art. 11. — Les conducteurs de deuxième catégorie nommés conducteurs de première catégorie en vertu de l'article 6 ci-dessus, le chef surveillant ou le conducteur de première catégorie nommé chef de garage en vertu de l'article 9 ci-dessus sont nommés à l'échelon de leur nouvel emploi comportant un traitement égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui dont ils bénéficiaient dans leur ancien emploi. Ils conservent l'ancienneté acquise dans leur ancien échelon si l'augmentation de traitement est inférieure à celle résultant d'un avancement d'échelon dans le précédent emploi.

TITRE IV

Dispositions particulières.

Art. 12. — La durée hebdomadaire de travail requise des conducteurs d'automobiles et du chef de garage est la même que celle fixée pour les personnels de service.

Art. 13. — Les conducteurs perçoivent dans les conditions fixées par arrêté du président du conseil des ministres les vêtements nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

TITRE V

Dispositions transitoires.

Art. 14. — Les conducteurs d'automobiles auxiliaires en service à la présidence du conseil (secrétariat général du Gouvernement) à la date du 1er juillet 1947 pourront, dans la limite des crédits budgétaires ouverts à cet effet et après examen de leur situation administrative, être intégrés dans le nouveau corps des conducteurs titulaires par arrêté du président du conseil des ministres.

Les agents intégrés seront nommés à l'échelon comportant un traitement égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui dont ils bénéficiaient. Ils conserveront l'ancienneté acquise dans leur ancien échelon si l'augmentation de traitement est inférieure à celle résultant d'un avancement d'échelon dans le précédent emploi.

Pourront seuls être intégrés dans la limite des postes disponibles, en qualité de conducteurs de première catégorie, les agents ayant subi avec succès l'examen prévu à l'alinéa *b* de l'article 5 ci-dessus et possédant les permis de conduire visés audit article.

Art. 15. — Pendant une période de deux ans à compter de la publication du présent décret, le chef de garage pourra être choisi parmi les conducteurs d'automobiles de première catégorie sans qu'il soit tenu compte des délais prévus aux articles 9 et 10 ci-dessus.

Art. 16. — Les dispositions du présent décret auront effet à compter du 1er juillet 1947.

Art. 17. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 janvier 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres,
ministre des finances et des affaires économiques :

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

Composition des commissions chargées de préparer les mesures d'intégration des fonctionnaires et agents de la radiodiffusion française dans le corps des administrateurs civils et dans le corps des secrétaires d'administration.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 décembre 1948 : page 12195, 1re colonne, article 2, au lieu de : « Les commissions chargées de préparer les mesures prévues par le décret n° 47-2408 du 21 décembre 1947... », lire : « Les commissions chargées de préparer les mesures prévues par le décret n° 47-2408 du 31 décembre 1947... ».

Conseil économique.

Par arrêté du 14 janvier 1949, M. Colonna de Lega (Raoul), admissible au concours d'entrée à l'école nationale d'administration (session d'octobre 1947), est nommé secrétaire d'administration stagiaire (rémunération annuelle : 173.600 F) au secrétariat général du Conseil économique, à compter du 20 septembre 1948.

Cette nomination est faite sous réserve de l'examen favorable du médecin phtisiologue.

Par arrêté du 14 janvier 1949, sont nommées sténodactylographes stagiaires au Conseil économique : Mlle Cercueil (Paulette), Mme Coulomb (Simone), Mlles Egal (Colette), François (Odette), Mmes Lepaicheux (Jacqueline), Roncier (Odette), née Morand ; Mlle Musitelli (Rosine).

Les nominations ci-dessus prendront effet à compter du 20 septembre 1948.

POSTES, TÉLÉGRAPHES, TÉLÉPHONES

Décret n° 49-63 du 14 janvier 1949 portant statut du comptable matières et du comptable deniers du fonds d'approvisionnement des postes, télégraphes et téléphones.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones) et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'article 179 du règlement du 15 octobre 1880 sur la comptabilité du ministère des postes et des télégraphes ;

Vu la loi du 30 juin 1923 portant fixation du budget général de l'exercice 1924, notamment son article 72 modifié par l'article 54 de la loi de finances du 31 décembre 1938 ;

Vu le décret du 18 décembre 1923 portant règlement d'administration publique en exécution des articles 69 et 79 de la loi de finances du 30 juin 1923 et organisant la comptabilité des postes, télégraphes et téléphones ;

Vu la loi du 14 septembre 1948 portant aménagement dans le cadre du budget général pour l'exercice 1948, des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948 au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires civiles),

Décrète:

Art. 1er. — Les opérations en deniers et les opérations en matières du fonds d'approvisionnement des postes, télégraphes et téléphones sont effectuées respectivement par deux comptables distincts, ayant le grade de chef de centre.

Art. 2. — Le chef de centre de comptabilité en matières du fonds d'approvisionnement est chargé, sous sa responsabilité, de la réception, de la garde, de la conservation et de l'expédition du matériel nomenclaturé. Il est comptable de la quantité de matières entreposées suivant l'unité applicable à chacune d'elles.

Art. 3. — Le chef de centre de comptabilité en deniers du fonds d'approvisionnement est chargé seul et sous sa responsabilité d'effectuer le recouvrement des recettes et le payement des dépenses dudit fonds.

Il assure la facturation du matériel d'approvisionnement fourni par le comptable en matières du fonds d'approvisionnement.

Art. 4. — Le chef de centre de comptabilité en matières et le chef de centre de comptabilité en deniers du fonds d'approvisionnement sont nommés par arrêté du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones).

Ces deux comptables sont placés sous l'autorité hiérarchique du directeur des ateliers et du dépôt central du matériel.

Ils sont soumis aux vérifications de l'inspection générale des finances et de l'inspection générale des postes, télégraphes et téléphones.

Art. 5. — Le chef de centre de comptabilité en matières et le chef de centre de comptabilité en deniers du fonds d'approvisionnement fournissent un cautionnement dont le montant est égal au traitement budgétaire annuel brut moyen de leur catégorie.

Ce cautionnement peut être soit réalisé en numéraire ou en rentes sur l'Etat, soit remplacé par la garantie résultant de l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Art. 6. — En cas de congé régulièrement accordé, le chef de centre de comptabilité en matières ou le chef de centre de comptabilité en deniers est remplacé par un agent, proposé par lui et agréé par le directeur des ateliers et du dépôt central du matériel. Les agents ainsi désignés agissent pour le compte et sous la responsabilité du titulaire.

En cas de vacance d'emploi, le secrétaire d'Etat chargé des postes, télégraphes et téléphones, sur la proposition du directeur des ateliers et du dépôt central du matériel, désigne un intérimaire qui remplit les fonctions de chef de centre de comptabilité en matières ou de chef de centre de comptabilité en deniers jusqu'à l'installation du nouveau titulaire. La gestion de l'intérimaire est entièrement distincte de celle de l'ancien et du nouveau titulaire.

Art. 7. — Une indemnité de gérance et de responsabilité est allouée à chacun des chefs de centre de comptabilité du fonds d'approvisionnement dans les conditions prévues pour les chefs de centre des postes, télégraphes et téléphones.

Art. 8. — Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones), et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 janvier 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones),
EUGÈNE THOMAS.

Décret n° 48-2011 complétant le décret n° 46-1808 du 13 août 1946 fixant les indemnités complémentaires allouées au personnel titulaire des services extérieurs des postes, télégraphes et téléphones.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 janvier 1949, page 183, 3e colonne:

Taux maximum de 12.000 F.

. . . . . .

Au lieu de: « Commis secrétaires (1er et 2e échelon) », lire: « Surveillantes comptables (1er et 2e échelon) ».

. . . . . .

Taux maximum de 9.000 F.

Au lieu de: « Commis secrétaires (3e, 4e, 5e et 6e échelon) », lire: « Surveillantes comptables (3e, 4e, 5e et 6e échelon) ».

. . . . . .

Taux maximum de 7.500 F.

Au lieu de: « Commis secrétaires (7e et 8e échelon) », lire: « Surveillantes comptables (7e et 8e échelon) ».

Administration centrale.

Par arrêté en date du 13 janvier 1949, sont promus à la classe supérieure les administrateurs des postes, télégraphes et téléphones figurant ci-dessous :

Administrateurs des postes, télégraphes et téléphones de 2e classe, promus en qualité d'administrateurs des postes, télégraphes et téléphones de 1re classe.

(A compter du 26 janvier 1947.)

M. Pattou (P.).

(A compter du 1er juin 1948.)

M. Masson (A.).

Administrateurs des postes, télégraphes et téléphones de 3e classe, promus en qualité d'administrateurs des postes, télégraphes et téléphones de 2e classe.

(A compter du 6 février 1948.)

M. Bonneau (A.).

(A compter du 6 mars 1948.)

M. David (J.).

(A compter du 1er juin 1948.)

MM. Lanquet (A.), Burgan (G.).

(A compter du 21 août 1948.)

M. Grimonprez (G.).

Administrateur des postes, télégraphes et téléphones de 3e classe, promu à compter du 1er juin 1948 en qualité d'administrateur des postes, télégraphes et téléphones de 2e classe et maintenu dans sa position actuelle de détachement.

M. Combrisson, détaché auprès de la Société mixte pour le développement de la technique des télécommunications sur câbles, au titre de l'article 99 de la loi du 19 octobre 1946 (§ 3°).

Administrateur adjoint des postes, télégraphes et téléphones, promu en qualité d'administrateur de 3e classe des postes, télégraphes et téléphones à compter du 1er août 1947.

M. Lignac (R.).

La date de nomination en qualité d'administrateur de 3e classe des postes, télégraphes et téléphones de M. Colin (J.) est reportée du 1er janvier 1948 au 6 février 1947.

Services extérieurs.

Par arrêté du 13 janvier 1949, sont détachés auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, au titre des articles 99 (§ 3) et 102 de la loi du 19 octobre 1946 pour être intégrés dans le cadre annexe des agents des services civils du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes (P. T. T.) et pour une durée de cinq ans, à compter du 1er novembre 1948, les fonctionnaires des P. T. T. dont les noms suivent, actuellement à la disposition du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes (art. 13 de la loi du 28 décembre 1946, modifié par l'article 108 de la loi du 8 août 1947) :

Augier (Pierre), inspecteur, Alger.
Lebeau (Pierre), contrôleur principal des I. E. M., Paris-Téléphone.
Maurice (Emile), contrôleur principal des I. E. M., Dijon.
Michaud (François), contrôleur principal des I. E. M., Bellegarde.
Bénazet (Jean), contrôleur principal, Paris tri Ouest.
Boisset (Louis), contrôleur principal, ligne du Nord.
Chirouze Raymon), contrôleur principal, Dunkerque.
Dornier (Emile), contrôleur principal, Dôle.
Jacquin (Henri), contrôleur principal, Dôle.
Mestres (Pierre), contrôleur principal, ligne Sud-Est.
Pion (Virgile), contrôleur principal, Paris-42.
Taillandier (Louis), contrôleur principal, ligne de l'Est.
Ysnard (Robert), contrôleur principal, Cholet.
Lozach (Pierre), chef de centre de 4e classe (L. S. G. D.), Vidauban (L. S. G. D.).
Blanchet (Henri), contrôleur des lignes, Paris-Téléphone.
Arrago (Albert), C. I. E. M., Champigny-sur-Marne.
Audren (Simon), C. I. E. M., Paris (L. S. G. D.).
Baechler (Pierre), C. I. E. M., Paris (L. S. G. D.).
Benoit (Maurice), C. I. S. M., Marseille (L. S. G. D.)
Bourdin (Marcel), C. I. E. M., Dôle (L. S. G. D.).
Cochet (André), C. I. E. M., Paris-Téléphone
Ory (Bernard), C. I. E. M., Strasbourg (L. S. G. D.).
Parreno (Antoine), C. I. E. M., Paris (L. S. G. D.).
Peyrot (Gaston), C. I. E. M., Ussel (L. S. G. D.).
Picard (Maurice), C. I. E. M., Nancy (L. S. G. D.).
Prin (Raymond), C. I. E. M., Lyon (L. S. G. D.).
Tournebise (Marius), C. I. E. M., Clermont-Ferrand (L. S. G. D.).
Charron (Raoul), contrôleur, Niort.
Emorine (Jean), contrôleur, Nantes-R. P.
Gaudry (Roger), contrôleur, Nevers-Central.
Rouvière (Jean), contrôleur, Valence-Central.
Vernet (Fernand), contrôleur, Nice.
Bernard (Marie), conducteur principal des travaux, Nancy.
Cappanera (Charles), conducteur principal des travaux, Nice (service régional).
Bénazet (Renée), commis A. F., Paris-Chèques.

Bertheau (Renée), commis A. F., Provins.
Bullies (Léa), commis A. F., Marseille.
Chavet (Renée), commis A. F., Paris-Téléphone.
Marly (Joséphine), commis A. F., Paris-Téléphone.
Mestres (Maria), commis A. F., Paris-Téléphone.
Souchon (Andrée), commis A. F., Paris-Téléphone.
Brossard (André), agent principal des installations, Poitiers (service régional).
Durandeu (Léon), agent principal des installations, Paris-Téléphone.
Gérin (Eloi), agent principal des installations, Grenoble.
Milange (Maurice), agent principal des installations, Pavilly.
Ravet (Georges), agent principal des installations, Paris-Téléphone.
Richard (Pierre), agent principal des installations, Nancy (service régional).
Roulot (Henri), agent principal des installations, Beaune.
Visomblain (Marceau), agent principal des installations, Paris-Téléphone.
Cathebras (Jeanne), commis principal N. F., Paris-Direction Extra-Muros.
Gourinchas (René), commis principal N. F., la Rochelle.
Jacques (Maurice), commis principal N. F., Paris-R. P.
Joly (Madeleine), commis principal, Paris-Téléphone.
Marchand (Yvonne), commis principal N. F., Annecy.
Menudel (Odette), commis principal N. F., Paris-Comptabilité téléphonique.
Marquereau (Aline), commis principla N. F., Corbigny.
Pion (Simone), commis principal N. F., Paris-Téléphone.
Ramon (René), commis principal N. F., Narbonne.
Sermay (Jean), commis principal N. F., Strasbourg.
Tanguy (Joseph), commis principal N. F., Marseille.
Visomblain (Aimée), commis principal N. F., Paris-Téléphone.
Balancon (Germaine), commis N. F., Paris-Téléphone.
Challaux (Madeleine), commis N. F., Auxerre.
Dossus (Jacqueline), commis N. F., Amiens.
Fessler (Paulette), commis N. F., Luzarches.
Gaudry (Madeleine), commis N. F., Paris-Télégramme.
Georges (Antoinette), commis N. F., Paris-72.
Lebourg (Clémence), commis N. F., Limoges.
Pac (Marie), commis N. F., Paris-C. N. E.
Pandolfi (Anne-Marie), commis N. F., Mandelieu.
Pointurier (Gilberte), commis N. F., Clamecy.
Rollin (Emilienne), commis N. F., Dijon-R. P.
Baumard (Jean), chef d'équipe, Paris-Téléphone.
Doriot (René), chef d'équipe, Montbéliard.
Lemmelet (André), chef d'équipe, Limoges.
Velleaus (Robert), chef d'équipe, Paris (L. S. G. D.).
Gaillardin (Henri), agent des installations, Lyon.
Maréchal (Pierre), agent des installations, Paris-Téléphone.
Robert (Maurice), agent des installations, Paris-Téléphone.
Thomas (Paul), agent des installations, Paris-Téléphone.
Vigier (Pierre), agent des installations, Paris-Téléphone.
Abscheidt (Jean), soudeur, Paris (L. S. G. D.).
Bourret (Marius), soudeur, Marseille (L. S. G. D.).
Carde (Germain), soudeur, Paris-Téléphone.
Celle (Almyre), soudeur, Paris-Téléphone.
Gabin (André), soudeur, Paris (L. S. G. D.).
Martin (Georges), soudeur, Strasbourg (service régional).
Bœuf (Robert), agent des lignes, Enghien.
Carlini (Toussaint), agent des lignes, Draguignan.
Delsol (Charles), agent des lignes, Saint-Denis.
Dupoirier (Roger), agent des lignes, Argenteuil.
Janicot (Victor), agent des lignes, Paris-Téléphone.
Matinier (Jean), agent des lignes, Châlons-sur-Marne (service régional).
Morland (André), agent des lignes, Beaune.
Morlet (Lucien), agent des lignes, Saint-Quentin.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Administration centrale et services extérieurs.

Par arrêtés du 2 décembre 1948:

M. de Pompery, chiffreur de 4e classe, a été chargé des fonctions d'attaché de consulat au consulat de France à Baden-Baden.

M. Poli, secrétaire d'administration de 2e classe, 2e échelon, hors cadre, à la disposition de la résidence générale à Rabat, a été réintégré dans les cadres et chargé des fonctions d'attaché de consulat au consulat général de France à New-York.

M. Jacir, secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul percepteur à l'ambassade de France à Santiago du Chili.

M. Dumont (Robert), secrétaire d'administration de 2e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions d'attaché de consulat au consulat général de France à Edimbourg et Glasgow.

M. Berthelot (Pierre), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'Orient de 3e classe au consulat général de France à Alexandrie.

M. Benoit (Théodore), secrétaire d'administration de 1re classe, 3e échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'Orient percepteur et archiviste à l'ambassade de France à Ankara.

Par arrêtés en date du 4 décembre 1948:

M. Montocchio (Henri), administrateur de 3e classe, a été radié du cadre complémentaire du ministère des affaires étrangères, dans les conditions fixées à l'article 3 du décret du 26 avril 1944, à compter du 1er décembre 1948.

M. Deciry (Jean), administrateur de 3e classe, 3e échelon, a été chargé des fonctions de consul adjoint au consulat général de France à Jérusalem.

M. Tussuzian (Edgar), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul percepteur au consulat de France à Gênes.

M. Méhu (Henri), administrateur de 3e classe, 2e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Massé (Robert), administrateur adjoint, a été chargé des fonctions de vice-consul percepteur à l'ambassade de France à Montevideo.

M. Goujon (Paul), secrétaire d'administration de 2e classe 2e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul percepteur au consulat de France à Coblence.

M. Rivoalen (Yves), assistant d'Extrême-Orient, 3e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Blanger (Bernard), administrateur adjoint, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Honoré (Jacques), administrateur adjoint, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Blanchot (Gabriel), secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions d'attaché de consulat au consulat de France à Rio de Janeiro.

M. Back (Jean), agent du cadre complémentaire du ministère des affaires étrangères, a été radié de ce cadre dans les conditions fixées à l'article 3 du décret du 26 avril 1944, à compter du 1er décembre 1948.

M. Mariaud de Serres (Jean), administrateur adjoint, a été radié du cadre complémentaire du ministère des affaires étrangères, dans les conditions fixées à l'article 3 du décret du 26 avril 1944, à compter du 1er décembre 1948.

M. Chiari (Joseph), administrateur adjoint, a été radié du cadre complémentaire du ministère des affaires étrangères, dans les conditions fixées à l'article 3 du décret du 26 avril 1944, à compter du 1er décembre 1948.

Par arrêtés en date du 9 décembre 1948:

M. Charles (Xavier), administrateur de 3e classe, 3e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Leguèbe (Jacques), administrateur de 3e classe, 2e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Theysset (Edouard), secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Bizouard de Montille (Louis), administrateur adjoint, a été chargé des fonctions de vice-consul archiviste à l'ambassade de France à Lisbonne.

M. Couderc (Daniel), secrétaire d'administration de 2e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions d'attaché de consulat au consulat général de France à Batavia.

M. Giocanti (Jean), chiffreur de 3e classe, a été nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêtés en date du 13 décembre 1948:

M. Dumont (Henri), administrateur adjoint, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Dulois (Pierre), chiffreur de 2e échelon, a été chargé des fonctions de chiffreur à la légation de France à Vienne.

M. Landry (Jacques), administrateur adjoint de 1re classe des services civils de l'Indochine, placé à la disposition du ministère des affaires étrangères en qualité de chargé de mission pour remplir les fonctions de vice-consul percepteur à Lobito, a été remis à la disposition du ministère de la France d'outre-mer, à compter du 1er janvier 1949.

M. Lebas (Georges), secrétaire d'Extrême-Orient, 2e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Noël (André), chiffreur du 4e échelon, a été rappelé à l'administration centrale.

M. de Nogaret (Robert), secrétaire d'administration principal, 2e échelon, a été rappelé à l'administration centrale.

M. Soulliman (Désiré), agent supérieur de 2e classe, 3e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêtés du 15 décembre 1948:

M. de Dampierre (Richard), administrateur adjoint, a été rappelé à l'administration centrale.

M. Lalouette (René), administrateur adjoint, a été chargé des fonctions d'attaché d'ambassade à l'ambassade de France à Buenos-Ayres.

Par arrêtés du 16 décembre 1948:

M. de Vial (François), administrateur de 3e classe, 3e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Nègre (André), administrateur de 2e classe, 1er échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. de Plan de Sieyes de Veynes (Jacques), administrateur de 2e classe, 2e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Foucher (Pierre), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul percepteur au consulat de France à Saint-Sébastien.

M. Bruneaux (Jacques), chiffreur du 3e échelon, a été chargé des fonctions de son grade à l'ambassade de France à Prague.

M. Boegner (Jean), administrateur de 2e classe, 1er échelon, a été rappelé à l'administration centrale.

M. Manet (Olivier), administrateur de 3e classe, 3e échelon, a été chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à la Haye.

Par arrêtés du 20 décembre 1948:

Mlle de Miribel (Elisabeth), administrateur adjoint, est placée, sur sa demande, en disponibilité sans traitement pour une durée de trois mois, à compter du 1 décembre 1948.

M. Gault (Emilien), secrétaire d'Orient 3e échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'Orient percepteur au consulat de France à Tel Aviv.

Par arrêtés du 21 décembre 1948:

M. Roux (Louis-Michel-Albert), administrateur de 3e classe des colonies, mis à la disposition du ministère des affaires étrangères en qualité de chargé de mission pour remplir les fonctions de vice-consul percepteur au consulat de France à Nairobi, à compter du 11 novembre 1948.

M. Meyrier (Marcel), secrétaire d'administration de 1re classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul archiviste à l'ambassade de France à Londres.

M. Dauge (Louis), administrateur de 3e classe, 1er échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. de Lestrange (Charles), administrateur adjoint, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Cabat (Pierre), administrateur de 3e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de consul adjoint à la légation de France à Budapest.

M. Stepanoff (Alexis), administrateur adjoint, a été chargé des fonctions de consul suppléant au consulat général de France à Chicago.

M. Watkins (Sidney), secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul percepteur à la légation de France à Port-au-Prince.

M. Lattaque (Robert), secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions d'attaché de consulat au consulat de France à Prague.

M. Kebaili (Abdelmejid), administrateur adjoint, a été chargé des fonctions d'attaché de consulat au consulat de France à Los Angeles.

M. Menjuzan (Jean), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul percepteur au consulat de France à Monrovia.

Par arrêté du 22 décembre 1948, M. Chiappini (Pierre), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, a été rappelé à l'administration centrale.

Par arrêté du 27 décembre 1948, Mlle Ottensooser (Colette), chiffreur de 3e classe, a été placée sur sa demande en disponibilité avec demi-traitement pour une durée de six mois, à compter du 1er novembre 1948.

Par arrêtés du 31 décembre 1948:

M. Badino (Georges), secrétaire d'administration de 2e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions d'attaché de consulat à l'ambassade de France à Lisbonne.

M. Palis (André), chiffreur de 1re classe, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Picquet (Robert), administrateur adjoint, a été chargé des fonctions de vice-consul à l'ambassade de France à Athènes.

L'arrêté du 18 novembre 1948 aux termes duquel M. Cabouat (Jean-Pierre), administrateur adjoint, a été chargé des fonctions de vice-consul archiviste à l'ambassade de France à Athènes, a été rapporté.

M. Cabouat (Jean-Pierre), administrateur adjoint, a été chargé des fonctions de vice-consul archiviste à l'ambassade de France à Prague.

Par arrêté du 14 janvier 1949, M. Favereau (André-Joseph-Emile), administrateur de 3e classe, 3e échelon, est détaché auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, en qualité d'administrateur de 1re classe, 1er échelon, à compter du 1er juin 1946.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décret n° 48-2046 du 31 décembre 1948 portant prorogation de la période principale et des périodes complémentaires d'exécution des budgets spéciaux des plans de développement économique et social des départements d'outre-mer.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi du 30 avril 1946 tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution des plans de développement des territoires d'outre-mer;

Vu le décret du 16 octobre 1946 portant création dans les territoires d'outre-mer de budgets spéciaux d'exécution des plans d'équipement et de développement de la loi précitée;

Vu les décrets du 31 décembre 1947 et du 28 juillet 1948 portant prorogation des budgets spéciaux des départements d'outre-mer,

Décrète:

Art. 1er. — Est prorogée jusqu'au 31 mars 1949 la période principale d'exécution des budgets spéciaux du plan de développement économique et social des départements d'outre-mer établis pour l'exercice 1947, conformément aux dispositions du décret du 16 octobre 1946.

Les délais complémentaires afférents à l'exécution de ces budgets sont, dans les mêmes conditions, prorogés jusqu'aux 20 et 31 août 1949.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques :

Le ministre de l'intérieur,

JULES MOCH.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

ANTOINE PINAY.

Décret n° 49-64 du 14 janvier 1949 modifiant le décret n° 47-1171 du 23 juin 1947 relatif au payement par virement de compte des dépenses de l'Etat, des collectivités et établissements publics et des services concédés.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones),

Vu l'acte dit loi du 22 octobre 1940 relative aux règlements par chèques et virements, modifié par l'article 7 de l'acte dit loi du 1er février 1943, par l'article 1er de l'ordonnance du 26 octobre 1945, par l'article 162 de la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946 et par l'article 92 de la loi n° 48-1546 du 26 septembre 1948;

Vu le décret n° 47-1171 du 23 juin 1947 relatif au payement par virement de compte des dépenses de l'Etat, des collectivités et établissements publics et des services concédés;

Vu le décret n° 48-359 du 2 mars 1948 relatif au payement des dépenses de l'Etat par chèques tirés sur les comptables assignataires,

Décrète:

Art. 1er. — Les articles 1er, 4, 5 et 7 du décret n° 47-1171 du 23 juin 1947 sont modifiés comme suit:

« *Art.* 1er. — Les dépenses de loyers, transports, services, fournitures, travaux ou afférentes à des acquisitions, sous quelque forme que ce soit, d'immeubles ou d'objets mobiliers lorsqu'elles dépassent la somme de 20.000 F ou ont pour objet le payement par fraction d'une dette globale supérieure à ce chiffre, et à acquitter pour le compte de l'Etat, des collectivités et établissements publics ou des services concédés, sont obligatoirement payées par virement de compte soit à un compte courant postal, soit à un compte ouvert chez un comptable du Trésor ou dans une banque.

« Les dépenses de traitements ou de salaires à la charge de l'Etat, des collectivités et établissements publics ou des services concédés, lorsque le montant net du traitement ou du salaire dépasse la somme de 50.000 F pour un mois entier, sont obligatoirement payées par virement de compte. Le montant mensuel net des traitements ou salaires s'obtient en déduisant des émoluments bruts les retenues pour le service de pensions ou les cotisations de sécurité sociale; dans les émoluments bruts, ne sont pas comprises les prestations familiales ni, d'une façon générale, les indemnités allouées en compensation de charges effectives.

« Les règlements des produits de tous titres nominatifs émis par l'Etat, les collectivités et établissements publics ou les services concédés, lorsqu'ils dépassent la somme de 10.000 F par certificat et par échéance, sont obligatoirement effectués par virement de compte ».

« *Art.* 4. — Le règlement par virement de compte est réalisé sans que les créanciers aient à se déplacer ou à donner personnellement quittance; il donne lieu aux mesures ci-après:

« 1° Lorsque les comptes des créanciers sont ouverts à la recette centrale des finances de la Seine, à la payerie générale de la Seine, dans une trésorerie générale, une recette des finances ou une percep-

tion autorisée à recevoir les dépôts de fonds de particuliers, les comptables qui ont reçu les titres de payement portent eux-mêmes ou font porter les sommes dues au crédit des comptes des créanciers. Les comptables chargés de tenir les comptes des bénéficiaires font parvenir à ces derniers les avis de crédit les concernant. Les payeurs portent sur les titres de payement une mention de référence aux écritures constatées pour réaliser l'opération de virement ».

(Le reste de l'article sans changement.)

« *Art.* 5. — Les titres de payement, revêtus des mentions relatives au virement apposées par les payeurs dans les conditions prévues à l'article 4 et accompagnés, lorsqu'il y a lieu, des pièces justificatives de l'ordonnancement, constituent la décharge des payeurs ».

« *Art.* 7. — Les dépenses de l'Etat, des collectivités et établissements publics et des services concédés, dont le règlement obligatoire par virement de compte n'est pas prévu par l'article 1er du présent décret, peuvent être payées par mandats-cartes postaux aux frais des intéressés et sur leur demande ».

(Le reste de l'article sans changement.)

Art. 2. — L'article 12 du décret n° 47-1171 du 23 juin 1947 est abrogé.

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 janvier 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones),
EUGÈNE THOMAS.

Décret n° 49-65 du 14 janvier 1949 modifiant le décret n° 48-359 du 2 mars 1948 relatif au payement des dépenses de l'Etat par chèques tirés sur les comptables assignataires.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'acte dit loi du 22 octobre 1940 relative aux règlements par chèques et virement, modifié par l'article 7 de l'acte dit loi du 1er février 1943, par l'article 1er de l'ordonnance du 26 octobre 1945, par l'article 162 de la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946 et par l'article 92 de la loi n° 48-1516 du 26 septembre 1948;

Vu le décret-loi du 30 octobre 1935 unifiant le droit en matière de chèques et les textes qui l'ont modifié ou complété;

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique et les textes qui l'ont modifié ou complété;

Vu le décret du 1er septembre 1936 portant réforme de la comptabilité publique;

Vu le décret n° 49-64 du 14 janvier 1949 relatif au payement par virement de compte des dépenses de l'Etat, des collectivités et établissements publics et des services concédés,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 1er du décret n° 48-359 du 2 mars 1948, relatif au payement des dépenses de l'Etat par chèques tirés sur les comptables assignataires, est remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 1er. — Sous réserve des dispositions de l'article 6 du présent décret, le règlement des dépenses de l'Etat qui ne sont pas obligatoirement payables par virement de compte ou au moyen de traites, ou dont le règlement par virement de compte n'a pas été demandé par le créancier, est effectué par chèque tiré sur les comptables du Trésor-assignataires. En ce qui concerne les dépenses de traitements et de salaires, le règlement est effectué par chèque barré lorsque le montant net de la somme à percevoir par le créancier est supérieur à 30.000 F.

« Peuvent également être réglées par chèque barré les dépenses de traitements et salaires payables par virement de compte ».

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 janvier 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Nouveaux traitements des membres de l'inspection générale de l'administration au ministère de l'intérieur.

Le ministre de l'intérieur, le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques (finances) et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu la loi n° 48-337 du 27 février 1948 portant ouverture de crédits en vue de la réalisation d'une première tranche de reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 48-355 du 29 février 1948 portant attribution d'un complément provisoire de traitement ou de solde aux fonctionnaires ou agents de l'Etat;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu le décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 instituant une majoration de reclassement en faveur des personnels de l'Etat au titre de la première tranche de reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 45-1136 du 1er janvier 1945 relatif au traitement des fonctionnaires de l'inspection générale des services administratifs;

Vu le décret n° 48-376 du 4 mars 1948 modifié par le décret n° 48-1361 du 1er septembre 1948 portant règlement d'administration publique relatif au statut de l'inspection générale de l'administration au ministère de l'intérieur,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les nouveaux traitements résultant, pour les membres de l'inspection générale de l'administration au ministère de l'intérieur, de l'application des articles 1er et 2 du décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948, sont fixés ainsi qu'il suit, à compter du 1er janvier 1948:

GRADES ET ÉCHELONS	TRAITEMENTS de base 1945.	INDICES	MAJORATIONS de reclassement.	NOUVEAUX traitements.
	francs.		francs.	francs.
Inspecteur général:				
1re classe	350.000	760	129.975	910.000
2e classe:				
Après deux ans	300.000	750	134.250	820.000
Avant deux ans	270.000	700	126.225	768.000
Inspecteur:				
4e échelon	240.000	Réservé.	Réservé	Réservé.
3e échelon	186.000	650	135.375	615.000
2e échelon	162.000	617	134.110	586.000
1er échelon	132.000	584	132.125	529.000
		550	138.100	446.000
Adjoint à l'inspection:				
7e échelon	210.000	500	63.750	574.000
6e échelon	192.000	470	56.425	548.000
5e échelon	175.000	440	55.050	493.000
4e échelon	157.000	410	57.175	434.000
3e échelon	140.000	375	53.775	381.000
2e échelon	122.000	335	48.525	331.000
1er échelon	105.000	Réservé.	Réservé.	Réservé.

Art. 2. — Les nouveaux traitements fixés par le présent arrêté sont exclusifs de toute gratification.

Aucune indemnité ou avantage accessoire, de quelque nature que ce soit, ne peut être accordé aux fonctionnaires énumérés au présent arrêté que dans les conditions fixées par les articles 5 et 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945.

Art. 3. — A compter du 1er janvier 1948, le montant des indemnités pour frais de service de l'inspection générale de l'administration est réduit de 25 p. 100 en exécution du deuxième alinéa de l'article 4 du décret n° 48-1121 du 13 juillet 1948.

Art. 4. — Les nouveaux traitements sont attribués aux fonctionnaires suivant leurs classe et échelon respectifs.

L'attribution des nouveaux traitements ne sera pas considérée comme un avancement et l'ancienneté des fonctionnaires dans leur classe ou échelon comptera du jour de leur dernière promotion.

Art. 5. — Le ministre de l'intérieur, le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 janvier 1949.

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

Administration centrale des finances.

Par arrêté en date du 11 janvier 1949, Mlle Magne (Anna), secrétaire d'administration de 2e classe, 2e échelon, à l'administration centrale des finances (direction du budget), est placée en service détaché pour une période maximum de cinq ans, auprès de la commission économique européenne, à Genève.

Le présent arrêté aura effet à compter du 1er janvier 1948.

Par arrêté en date du 11 janvier 1949, Mlle Turrel (Christiane-Paul-Georgette), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, à l'administration centrale des finances, est maintenue en service détaché, pour une période maximum de cinq ans, auprès de l'organisation des Nations Unies, à Genève.

Le présent arrêté aura effet à compter du 1er octobre 1947.

Administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Par arrêté en date du 29 novembre 1948, M. du Pont (Pierre), sous-directeur à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, a été nommé chef de service, à compter du 1er novembre 1948.

Par arrêté en date du 11 janvier 1949:

Sont promus administrateurs civils de 1re classe, à compter des dates ci-dessous indiquées, les administrateurs civils de 2e classe dont les noms suivent:

MM. Brignole (André), 26 décembre 1948.
Perdon (Armand), 27 décembre 1948.
Lupin (Yves), 27 décembre 1948.
Ache (Jean), 27 décembre 1948 (service détaché).
Toussaint (Bernard), 27 décembre 1948 (service détaché).

Sont promus administrateurs civils de 3e classe, à compter des dates ci-dessous indiquées, les administrateurs civils adjoints dont les noms suivent:

MM. Marsault (André), 18 octobre 1948.
Peuche (André), 18 octobre 1948.

Sont promus administrateurs civils adjoints à compter des dates ci-dessous indiquées, les assistants administrateurs dont les noms suivent:

MM. Bouchard (Pierre), 1er octobre 1948.
Dibie (Jean), 13 décembre 1948 (service détaché).

Par arrêté en date du 11 janvier 1949, les secrétaires d'administration de 2e classe dont les noms suivent sont promus secrétaires d'administration de 1re classe, 1er échelon, à compter des dates ci-dessous indiquées:

MM. Cornuet (Pierre), à compter du 23 octobre 1948.
Genesio (Albert), à compter du 6 décembre 1948.
Raynaud (René), à compter du 7 décembre 1948.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Décret du 14 janvier 1949 portant acceptation d'offre de démission et admission dans le cadre des officiers de réserve (armée de terre, active).

Par décret en date du 14 janvier 1949, est acceptée l'offre de démission de son grade présentée par M. le colonel du génie Dewavrin (André-Lucien-Charles);

Cet officier supérieur est admis avec son grade dans le cadre des officiers de réserve du génie.

Décret du 14 janvier 1949 portant démission de grade d'un ingénieur du génie maritime.

Par décret en date du 14 janvier 1949, est acceptée, à compter du lendemain de la notification du présent décret, la démission de son grade offerte par M. l'ingénieur de 1re classe du génie maritime Regard (R.-L.-E.), port matriculaire: Toulon.

Cet officier est nommé, à la même date, avec son grade, dans la réserve de l'armée de mer.

Autorisation de fabrication de grisoudynamite chlorurée.

Le titre de l'arrêté du 4 novembre 1948, inséré au *Journal officiel* des 29 et 30 novembre 1948, (p. 11615, 2e colonne), ainsi que l'article 1er dudit arrêté sont modifiés comme suit:

Au lieu de: « grisoutine », lire: « grisoudynamite ».

Administration centrale de la guerre.

Par arrêté en date du 14 janvier 1949, M. Collet (Louis), commis administratif principal du département de la défense nationale « guerre », est détaché, pour la période du 1er avril 1946 au 31 mai 1948, dans les services de la direction départementale du ravitaillement général de Loir-et-Cher à Blois (régularisation).

Par arrêté du 14 janvier 1949, M. Bouillet (Albert), commis administratif principal du département de la défense nationale « guerre », est détaché, pour la période du 1er avril 1946 au 30 avril 1948, dans les services de la direction départementale du ravitaillement général du Cher à Bourges (régularisation).

Par arrêté du 14 janvier 1949, Mme Blois (Simone), commis administratif principal du département de la défense nationale « guerre », est détachée, pour la période du 1er avril 1946 au 6 juin 1948, dans les services de la direction départementale du ravitaillement général de la Mayenne à Laval (régularisation).

Par arrêté du 14 janvier 1949, M. Ballin (Cyr), commis administratif principal du département de la défense nationale « guerre », est détaché pour la période du 1er août 1947 au 31 décembre 1947, dans les services de la direction départementale du ravitaillement général du Pas-de-Calais à Arras (régularisation).

Par arrêté du 14 janvier 1949, Mlle Boreau (Albertine), commis administratif du département des forces armées « guerre », est détachée, pour la période du 1er avril 1946 au 1er octobre 1947, en qualité de rédacteur de 1re classe, dans les services de la direction départementale du ravitaillement général de Maine-et-Loire à Angers (régularisation).

Par arrêté du 14 janvier 1949, M. Fournier (Fernand), commis administratif, du département de la défense nationale « guerre », est détaché, pour la période du 1er avril 1946 au 1er juillet 1947, dans les services de la direction départementale du ravitaillement général de l'Aisne à Laon (régularisation).

Par arrêté du 14 janvier 1949, Mme Guidat (Marie-Thérèse), agent de bureau du cadre complémentaire du département de la défense nationale « guerre », est détachée, pour la période du 1er juillet 1946 au 1er juin 1947, en qualité d'employé de bureau de 1re classe dans les services de la direction départementale du ravitaillement général de la Meurthe-et-Moselle à Nancy (régularisation).

Administration centrale de l'air.

Par arrêté du 14 janvier 1949, M. Pessot (Obed), secrétaire d'administration de 2e classe, 2e échelon, à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées, est détaché auprès du commissariat de la République française du Togo, pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 1er août 1948, dans les conditions fixées par les articles 97 à 112 de la loi du 19 octobre 1946.

Services extérieurs de l'air.

Par arrêté en date du 6 janvier 1949:

Est annulé le classement attribué par l'article 1er de l'arrêté en date du 29 décembre 1945 en ce qui concerne MM. Gabrière (Jean), Lazarre (Joseph), Coquillon (Roger), Carpeau (Marius), Mlle Guenier (Georgette), MM. Delangle (Louis), Deschennes (Laurent), Mlle Gibert (Yvonne), MM. Vaillant (Marcel), Van Kempen (Gérard), Viot (Roger), Haupais (Raymond), Mlle Jacques (Madeleine), MM. Coignard (Marius), Auffret (Emamnuel), Guérard (Emile), Piednoir (Pierre), Mmes Capdeville (Lydie) et Luquet (Marguerite).

Les intéressés sont classés, à compter du 1er octobre 1945, adjoints administratifs stagiaires.

L'article 2 de l'arrêté du 29 décembre 1945 est annulé.

Est annulé le classement attribué à M. Alexandre (André) par l'article 2 de l'arrêté du 30 décembre 1945 susvisé.

L'intéressé est classé, à compter du 1er octobre 1945, adjoint administratif stagiaire.

Par arrêté en date du 7 janvier 1919:

Est annulé le classement attribué par l'article 1er de l'arrêté interministériel du 30 décembre 1947 en ce qui concerne MM. Gabrière (Jean), Lazarre (Joseph), Coquillon (Roger), Cappeau (Marius), Mlle Guenier (Georgette), MM. Delangle (Louis), Deschennes (Laurent), Vaillant (Marcel), Van Kempen (Gérard), Viot (Roger), Mlle Jacques (Madeleine), MM. Colgnard (Marius), Auffret (Emmanuel), Guerard (Emile), Piednoir (Pierre), Alexandre (André), Mmes Capdeville (Lydie) et Luquet (Marguerite).

Les intéressés sont classés, à compter du 1er octobre 1945, adjoints administratifs de 5e classe.

Les bonifications et majorations d'ancienneté pour services militaires actifs et de guerre, auxquelles peuvent prétendre les intéressés, sont respectivement fixées comme suit:

Pour M. Lazarre (Joseph), à 8 ans 7 mois 9 jours.
Pour M. Gabrière (Jean), à 6 ans 4 mois 27 jours.
Pour M. Coquillon (Roger), à 1 an 11 mois 13 jours.
Pour M. Cappeau (Marius), à 6 ans 1 mois.
Pour M. Delangle (Louis), à 5 ans 1 mois 27 jours.
Pour M. Deschennes (Laurent), à 4 ans 7 mois 7 jours.
Pour M. Vaillant (Marcel), à 3 ans 28 jours
Pour M. Van Kempen (Gérard), à 1 an 10 mois 18 jours.
Pour M. Viot (Roger), à 1 an 11 mois 7 jours.
Pour M. Colgnard (Marius), à 1 an 11 mois 3 jours.
Pour M. Auffret (Emmanuel), à 4 ans 10 mois 15 jours.
Pour M. Guerard (Emile), à 2 ans 6 mois 25 jours.
Pour M. Piednoir (Pierre), à 6 ans 1 mois 2 jours.
Pour M. Alexandre (André), à 8 ans 2 mois 20 jours.

TABLEAU D'AVANCEMENT DE 1918

ARMEE DE TERRE

RESERVES

Sont inscrits au tableau d'avancement au titre des années 1916, 1917 ou 1918:

TROUPES METROPOLITAINES

Gendarmerie nationale.

Pour le grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

Au titre de l'année 1918.

1 Moreau (Charles-Louis-Georges), 8e région.
2 Bonnin (Christian-Germain), 4e région.
3 Fonvielhe (Marie-Joseph-Jean), 4e région.
4 Sudan (Auguste-Joseph-Hubert), 9e région.
5 Heudel (Auguste-François-Joseph), 1re région.
6 Daguerre (Pierre), 5e région.

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs d'escadron:

Au titre de l'année 1918.

1 Fromentin (Paul-Henri), 7e région.
2 Christ (Jean-Baptiste-Victor), 7e région.
3 Serres (Maurice-Louis), 1re région.
4 Duriez (Pierre-Félix-Louis-Alfred), T.O.A.
5 Valogne (Victor-Jean), 2e région.
6 Carrot (Jean-Marie), 5e région.
7 Couetoux (Louis-Marie), 6e région.
8 Arquis (Antime-Jules-Joseph), 5e région.
9 Colomb (Georges-André), 8e région.
10 Didiot (Maurice-Joseph-Edmond), 3e région.

Pour le grade de chef d'escadron.

MM. les capitaines:

Au titre de l'année 1917.

1 André (Alexandre-Guillaume), 7e région.
2 Klein (Maurice-Michel-Valentin), 1re région.

Au titre de l'année 1918.

1 Loustalet - Barboulet (Pierre-Léon-Joseph), 5e région.
2 Gaubert (Louis-Jean-Marie), 1re région.
3 Persuy (Marcel-Alphonse), 7e région
4 Gabelle (Alfred), 6e région.
5 Bauche (Paul-Denis-Alexis), 1re région.
6 Delmas (Albert-Louis), 5e région.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Au titre de l'année 1916.

1 Lenys (Alfred-Auguste-Corneille), 2e région.

Au titre de l'année 1917.

1 Donchery (Pierre-Léon), 9e région.
2 Beaune (Antoine), 1re région.
3 Aveni (Simon), 9e région.
4 Thomas (Louis-René), 4e région.
5 Coussau (Joseph), 5e région.
6 Silvain (Pierre-Antonin), 4e région.

Au titre de l'année 1918.

1 Marginier (Louis), 9e région.
2 Marin (Joseph), 8e région
3 Pasquier (Léon-Marie), 3e région.

Pour le grade de sous-lieutenant.

MM. les adjudants-chefs:

Au titre de l'année 1918:

1 Bonamy (René-Yves-Louis-Marie), 4e région.
2 Rinaniol (Jean-Albert), 8e région.
3 Rousset (Jules-Louis), 3e région.
4 Auger (Jean), A.E.F.
5 Curty (Charles-Joseph-Xavier), 1re région.
6 Devillers (Raoul-Jules), 1re région.
7 Rousselle (Gilbert-Félix), 1re région.
8 Marquet (André-Pierre-Jean-Marie), 4e région.
9 Darmangeat (Louis-Antoine), 8e région.
10 Dubsay (Emmanuel-Henri), 8e région
11 Bouchar (Pierre-Désiré-Modeste), 2e région.
12 Madiec (Guillaume-Marie), 3e région.
13 Dejean (Clément-Joseph), 5e région.
14 Suraud (Oscar), 4e région.
15 Laurent (Eloi-Marie-Henri), 1re région.
16 Poyet (Joseph), 8e région.
17 Vigier (Alphonse), 4e région.
18 Savy (Victor-Pierre-Emile), 5e région.
19 Coustal (Antoine-Lucien), 4e région.
20 Perrot (Paul-Louis), 1re région.
21 Couchouron (Jean-Joseph-Marie), 3e région.

MM. les adjudants:

Au titre de l'année 1918.

22 Montrozier (Jules-Marcel-Célestin), 5e région.
23 Bourrel (Victor-Albert-Baptiste), 5e région.
24 Le Roy (Gaston-Louis-Guillaume), 3e région.
25 Grandjean (Marie-Lucien-René), 4e région.
26 Cartoux (Jean-Baptiste), 8e région.
27 Lebeau (Pierre-Joseph), 4e région.
28 Guérct (Louis), 8e région.
29 Salmanad (Léon-Claude François), 8e région.
30 Cubeau (Pierre-Marcel), 4e région.
31 Gayraud (Jean-Etienne-Elie), 5e région.
32 Hanninger (Maxime), 8e région.
33 Malley (Gérard-Henri-Ernest), 8e région.
34 Ragueneau (Louis-Antonin), 4e région.
35 Cadiou (Alexis-André-Joseph-Marie), A.O.F.

MM. les magistrats:

Au titre de l'année 1918.

36 Masson (Georges-Henri), 6e région.
37 Vincens (Jean-Laurent), 2e région.
38 Bernamonti (Pierre-Hilaire-Laurent), 5e région.
39 Escoubouć (Pierre-Xavier-Bernard), 5e région.
40 Gemain (Jean-Louis-Adrien-Victor-Fernand), 1re région.

Justice militaire.

MAGISTRATS

Pour le grade de colonel.

Au titre de l'année 1918.

1 M. le lieutenant-colonel Bois (Emile-Henri-Roger), A.E.F.

GREFFIERS

Pour le grade de lieutenant-colonel.

Au titre de l'année 1918.

1 M. le commandant Besseyras (François), 8e région.

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines:

Au titre de l'année 1918.

1 Desnoyers (Dominique-Auguste), 1re région.
2 Léonetti (Annibal), Tunisie.
3 Guillaume (Joseph-Auguste-Gabriel), 8e région.
4 Deheul (Jules-Joseph), 3e région.
5 Bonneau (Gabriel-Louis-Antonin), 10e région.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Au titre de l'année 1918.

1 Contat (Auguste-Adrien), 7e région.
2 Jurain (Georges-Jules), T.O.A.

Pour le grade de sous-lieutenant.

MM. les adjudants:

Au titre de l'année 1918.

1 Vignal (Louis), 2e région.
2 Lebranchu (Albert-Ernest), Maroc.

Paris, le 12 janvier 1919.

Le ministre de la défense nationale,
PAUL RAMADIER.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Ecole française d'Athènes.

Par arrêté en date du 2 décembre 1918, sont nommés, pour l'année scolaire 1918-1919, membres de l'école française d'Athènes:

MM. Bompaire (Jacques), Roux (Georges).

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 23 décembre 1918, M. Sesion, professeur à la faculté des lettres de l'université de Toulouse, chargé d'enseignement à la faculté des lettres de l'université de Paris, est nommé, à compter du 1er octobre 1918, maître de conférences d'histoire romaine à la faculté des lettres de l'université de Paris (emploi créé).

Par arrêté en date du 23 décembre 1918, M. Viret, inscrit sur la liste des candidats aux fonctions de maître de conférences, chargé d'enseignement à la faculté des sciences de Lyon, est nommé à l'emploi de maître de conférences de géologie à ladite faculté et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 1er octobre 1918.

Par arrêté en date du 23 décembre 1948, M. Felici, chef de travaux à la faculté des sciences de Grenoble, inscrit sur la liste des candidats aux fonctions de maître de conférences, est nommé à l'emploi de maître de conférences de physique de ladite faculté et titularisé dans le grade correspondant (emploi créé), à compter du 1er octobre 1948.

Par arrêté en date du 23 décembre 1948, M. Fawtier, professeur à la faculté des lettres de l'université de Bordeaux, est nommé, à compter du 1er octobre 1948, maître de conférences d'histoire du moyen âge à la faculté des lettres de l'université de Paris (emploi créé).

Par arrêté en date du 23 décembre 1948:

La maîtrise de conférences d'histoire de la pensée religieuse depuis le seizième siècle (dernier titulaire: M. Gouhier, nommé professeur) est transformée en maîtrise de conférences de langue et littérature allemandes.

M. Colleville, professeur à la faculté des lettres de l'université de Lyon, est nommé, à compter du 1er octobre 1948, maître de conférences de langue et littérature allemandes à la faculté des lettres de l'université de Paris.

Par arrêté en date du 4 janvier 1949, M. Jung (Jean), professeur à la faculté des sciences de Clermont, est nommé, à compter du 1er octobre 1948, maître de conférences de pétrographie à la faculté des sciences de Paris, en remplacement de M. de Lapparent, décédé.

Par arrêté en date du 13 janvier 1949, M. Berlrand (André), agrégé près la faculté de droit de Lille, est maintenu en position de détachement et mis pour une nouvelle période de deux ans, à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du commissaire de la République, directeur de l'école nationale d'administration, en vue d'exercer les fonctions de directeur d'études à cette école.

Enseignement du second degré.

Par arrêté en date du 13 janvier 1949, M. Cannac (René), professeur agrégé d'allemand, est maintenu à la disposition du secrétaire d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1947, en vue d'exercer ses fonctions en zone française d'occupation.

Par arrêté en date du 13 janvier 1949, M. Hoarau (André), adjoint d'enseignement jusqu'au 30 septembre 1946, puis professeur (cadre normal, 2e catégorie), à dater du 1er octobre 1946, est maintenu à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, du 1er octobre 1945 au 31 décembre 1947, en vue d'exercer ses fonctions à la Réunion.

Par arrêté en date du 13 janvier 1949:

M. Bernard (Jean-Henri), surveillant général à Fribourg, est maintenu détaché auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes pour une nouvelle période à compter du 1er octobre 1948 et jusqu'au 30 septembre 1953.

M. Bernard (Jean-Henri) reste rangé dans la 2e classe des surveillants généraux du 1er ordre (assimilés), 2e catégorie.

Par arrêté en date du 13 janvier 1949, M. Maquaire (Maurice-Marcel), professeur de lettres-allemand), est maintenu à la disposition du secrétaire d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes, pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1947, en vue d'exercer ses fonctions en zone française d'occupation.

Par arrêté en date du 13 janvier 1949, M. Lefebvre (Pierre), adjoint d'enseignement, est maintenu à la disposition du secrétaire d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes, pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1947, en vue d'exercer ses fonctions en zone française d'occupation.

Par arrêté en date du 13 janvier 1949, M. Soubrenie (Daniel), ex-professeur d'allemand au collège de Fontainebleau, est maintenu à la disposition du secrétaire d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1947, en vue d'exercer ses fonctions en zone française d'occupation.

Par arrêté en date du 13 janvier 1949, M. Dellenbach (Robert), ex-professeur de lettres-allemand au collège de Riom, est maintenu à la disposition du secrétaire d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1947, en vue d'exercer ses fonctions en zone française d'occupation.

Par arrêté en date du 13 janvier 1949, Mme Sigmann, née Berlen (Gabrielle), professeur licenciée d'histoire (cadre normal, 2e catégorie, 4e classe), est maintenue détachée auprès du ministre des affaires étrangères pendant une nouvelle période d'une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, afin de continuer d'exercer des fonctions d'enseignement au collège de Fribourg (Allemagne).

Par arrêté en date du 13 janvier 1949, Mme Gorgues, née Leprince (Georgette), professeur certifiée d'histoire, est détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter rétroactivement du 1er octobre 1945, afin d'exercer des fonctions d'enseignement au Maroc (collège Moers-Sultan, de Casablanca).

Par arrêté en date du 13 janvier 1949, M. Monange (Francis), sous-intendant universitaire au lycée Saint-Louis, à Paris, est détaché auprès du commissariat général pour une période de cinq ans, à dater du 1er octobre 1948, en vue d'exercer les fonctions d'intendant universitaire au lycée de Baden-Baden, tout en conservant cependant son traitement de sous-intendant.

Par arrêté en date du 13 janvier 1949, Mme Jalladeau, née Richard (Hélène), professeur licenciée d'histoire, précédemment en exercice au collège moderne de Ruelle, est détachée auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes pour une période allant du 1er avril 1946 au 30 septembre 1950, afin d'exercer des fonctions d'enseignement en Allemagne (collège de Coblence).

Par arrêté du 13 janvier 1949, Mlle Jacot (Simone), certifiée d'anglais, en exercice en Tunisie, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré en qualité de professeur certifiée (cadre normal, 2e catégorie) avec effet du 1er octobre 1946, et détachée auprès du ministre des affaires étrangères, à compter de cette même date et pour une période de cinq ans, afin d'exercer des fonctions d'enseignement en Tunisie.

Par arrêté du 13 janvier 1949, Mme Risch (Alberte), née Santerre, certifiée de lettres, titulaire du cadre local indochinois, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré, en qualité de professeur certifiée (cadre normal, 2e catégorie), avec effet rétroactif du 26 septembre 1938, et détachée auprès du ministre de la France d'outre-mer, à compter de la même date et jusqu'au 30 sepetmbre 1943, afin d'exercer les fonctions d'enseignement en Indochine.

Le détachement de Mme Risch est renouvelé dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'une durée de quatre ans, à compter du 1er octobre 1943.

Par arrêté du 13 janvier 1949, Mlle Malet (Denise-Marie-Elisabeth), licenciée de lettres, titulaire du cadre local marocain, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré en qualité d'adjointe d'enseignement (ex-professeur adjoint du premier ordre), avec effet rétroactif du 1er octobre 1934, et détachée auprès du ministre des affaires étrangères, à compter de la même date et pour une période de cinq ans, afin d'exercer des fonctions d'enseignement au Maroc.

Le détachement de Mlle Malet est renouvelé dans les mêmes conditions pour deux périodes successives de cinq ans, la première à dater du 1er octobre 1939, la deuxième à dater du 1er octobre 1944.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 13 janvier 1949, Mme Gaume-Pecque, née Quoniam, institutrice de 3e classe, du département de la Seine, est mise du 1er octobre 1946 au 30 septembre 1948, à la disposition du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes pour exercer ses fonctions en zone d'occupation française en Allemagne.

Par arrêté du 13 janvier 1949, sont détachés auprès du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes, pendant une période de cinq ans, pour exercer en zone française d'occupation les instituteurs et institutrices dont les noms suivent:

NOMS ET PRÉNOMS	DÉPARTEMENT d'origine.	DATE D'EFFET du détachement.
M. Abrias (Guy)	Cher	1er avril 1946.
M. Anneser (Jean-Pierre)	Moselle	1er avril 1946.
M. Blaess (Charles)	Bas-Rhin	1er janvier 1946.
M. Furstenberger (Paul)	Haut-Rhin	1er avril 1946.
Mme Grosmaire, née Parisot (Suzanne)	Meurthe-et-Moselle	5 avril 1948.
M. Hirsch (Albert)	Bas-Rhin	1er décembre 1945.
M. Jehl (François)	Haut-Rhin	1er avril 1946.
M. Lombard (Raymond)	Var	1er avril 1946.
Mme Mérignon, née Goumas (Ginette)	Orne	1er avril 1946.
M. Mosser (Clément)	Haut-Rhin	1er avril 1946.
M. Rémy (Emile)	Bas-Rhin	1er avril 1946.
M. Ritzenthaler (Robert)	Haut-Rhin	1er avril 1946.
M. Schilling (Alfred)	Moselle	1er octobre 1945.
M. Simon (Charles)	Bas-Rhin	1er avril 1946.
M. Spitz (Pierre)	Haut-Rhin	1er avril 1946.
Mme Vincent (Estelle)	Saône-et-Loire	1er mars 1946.

Par arrêté du 13 janvier 1949, M. Gaume-Pecque, instituteur de 3e classe, du département de la Seine, est mis du 1er avril 1946 au 30 septembre 1948, à la disposition du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes pour exercer ses fonctions en zone française d'occupation en Allemagne.

Par arrêté du 13 janvier 1949, Mme Nolin, née Pioche, institutrice de 4e classe, du département des Bouches-du-Rhône, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes pour exercer ses fonctions en zone d'occupation française en Allemagne.

Par arrêté du 13 janvier 1949, Mme Gentils-Vanier (Simone), institutrice de la 5e classe, du département de Loir-et-Cher, est mise pour une durée de deux ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar (Faravohita).

Par arrêté en date du 13 janvier 1949, Mme Gelly, née Lorette, institutrice de 4e classe, du département de Seine-et-Oise, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 13 novembre 1946, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à la Côte d'Ivoire.

Par arrêté en date du 13 janvier 1949, Mme Arnaud, née Vacquié, institutrice de 6e classe, du département de l'Ariège, est maintenue pour une durée de cinq ans, à compter du 5 octobre 1947, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté en date du 13 janvier 1949, Mme Gimello, née Pasquet, institutrice de 2e classe, du département des Alpes-Maritimes, est maintenue pour une durée de cinq ans, à compter du 1er avril 1947, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté en date du 13 janvier 1949, Mme Hansen, née Laussinot, institutrice de 5e classe, du département du Loiret, est maintenue pour une durée de trois ans, à compter du 5 avril 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au lycée français de Bruxelles.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 janvier 1949: page 631, 1re colonne, arrêté concernant M. Entremont (Pierre), 4e et 5e ligne, au lieu de: « à compter du 1er octobre 1948 », lire: « à compter du 1er octobre 1940 ».

Par arrêté en date du 13 janvier 1949, sont mis à la disposition du directeur de l'enseignement technique, pendant une période de cinq ans, pour exercer dans des centres d'apprentissage de l'académie de Rennes, les instituteurs et institutrices dont les noms suivent:

NOMS ET PRÉNOMS	DÉPARTEMENT d'origine.	LIEU D'AFFECTATION	DATE D'EFFET du détachement.
Aurianlt (Pierre)	Loire-Inférieure	C. A. du bâtiment La Baule	1er octobre 1946.
Beauce (Georges)	Ille-et-Vilaine	C. A. de Châteaugiron (Ille-et-Vilaine)	1er octobre 1946.
Bossard (Jean)	Finistère	C. A. de Brest-le-Bouguen	1er octobre 1947.
Bourdin (Emilien)	Maine-et-Loire	C. A. de Echemire (Maine-et-Loire)	17 mars 1947.
Bruand Le Tacon (Jeanne)	Côtes-du-Nord	C. A. de Dinan (Côtes-du-Nord)	1er octobre 1946 (renouvellement).
Charpentier (André-Henri)	Loire-Inférieure	Ecole nationale Pté Livet, Nantes	1er octobre 1947
Cojeau (Marie)	Côtes-du-Nord	C. A. de la Grée-de-Gallac, en Porcaro	1er octobre 1946 (renouvellement).
Cojean-Mollo (Anne-Marie)	Finistère	C. A. de Brest (Finistère)	1er décembre 1946.
Fermont (René)	Sarthe	C. A. d'Etel (Morbihan)	1er avril 1947.
Fischer (André)	Côtes-du-Nord	C. A. de Morlaix (Finistère)	23 septembre 1946.
Fressy-Deniaud (Francine)	Ille-et-Vilaine	Inspection principale, enseignement technique, 5, rue Martenot, Rennes	14 mars 1947.
Galopin-Guyader (Marie)	Côtes-du-Nord	C. A. Saint-Quay-Portrieux (Côtes-du-Nord)	1er octobre 1946.
Georges (Simone)	Ille-et-Vilaine	C. A.	1er décembre 1946.
Goulard (Jean)	Finistère	C. A. d'Audierne (Finistère)	1er octobre 1946.
Guégan (Raymond)	Morbihan	C. A. d'Auray (Morbihan)	1er octobre 1946.
Guéguen (Maurice)	Morbihan	C. A. d'Etel (Morbihan)	1er octobre 1946.
Guéguen (Yves)	Ille-et-Vilaine	C. A. de Rennes, rue de Kérangal	1er octobre 1946.
Guillet (Paulette)	Indre-et-Loire	C. A. de Rennes, 115, rue de Paris	1er octobre 1946.
Guiziou-Gadiou (Marguerite)	Ille-et-Vilaine	C. A. Brest-le-Bouguen (Finistère)	1er septembre 1947.
Hirel (André)	Ille-et-Vilaine	C. A. Inspection départementale de Rennes	1er janvier 1947 (renouvellement).
Jarnier-Pérennes (Christiane)	Côtes-du-Nord	C. A. de Rennes, 116, rue de Paris	1er octobre 1946.
Kergrohen (Michel)	Mayenne	C. A. de Mayenne	1er octobre 1946.
Kerjean (Emile)	Morbihan	C. A. d'Auray (Morbihan)	1er octobre 1946.
Layec (Gustave)	Morbihan	C. A. d'Auray (Morbihan)	1er octobre 1946.
Le Breton (Louis)	Côtes-du-Nord	C. A. de Binic (Côtes-du-Nord)	25 novembre 1946.
Le Bris (Joseph)	Morbihan	C. A. de Binic (Côtes-du-Nord)	1er octobre 1946 (renouvellement).
Le Cann (Marcel)	Finistère	C. A. d'Audierne (Finistère)	1er octobre 1946.
Le Clainche (Emile)	Loire-Inférieure	C. A. de Nantes, bâtiment (Loire-Inférieure)	1er octobre 1946.
Le Gallo (Odile)	Morbihan	C. A. de Lorient	1er octobre 1946.
Le Gourriérec (Lucien)	Morbihan	C. A. de Kergras en Saint-Servan-sur-Oust	1er octobre 1946.
Le Hellaye (Yves)	Morbihan	C. A. annexé au lycée de Pontivy	1er octobre 1946.
Le Poulichet (René)	Morbihan	C. A. Inspection départementale de Vannes	1er décembre 1946.
Le Scillon-Bellec (Simone)	Morbihan	C. A. la Baule (Loire-Inférieure)	1er janvier 1947.
Le Pallier-Turbeaux (Anne)	Loire-Inférieure	C. A. de Nantes-le-Launay (Loire-Inférieure)	1er octobre 1946.
Le Roch-Courtin (Marie)	Finistère	C. A. de Quimperlé	1er octobre 1946.
Le Séach (Jean)	Finistère	C. A. de Pont-de-Buis (Finistère)	1er octobre 1947.
Lesnard (Gaston)	Mayenne	C. A. de Laval (Mayenne)	1er octobre 1946.
Le Vu (Eugène)	Loire-Inférieure	C. A. de Nantes, bâtiment (Loire-Inférieure)	1er octobre 1946.
Lorinquer (Alice)	Côtes-du-Nord	C. A. de Saint-Quay-Portrieux	1er octobre 1946 (renouvellement).
Mesiay (Marcel)	Côtes-du-Nord	C. A. de Lamballe (Côtes-du-Nord)	1er octobre 1946.
Meurlc-Cormault (Solange)	Côtes-du-Nord	C. A. de Rennes 126, rue de Paris	1er octobre 1946 (renouvellement).
Moan-Stéphan (Louise)	Finistère	C. A. d'Audierne (Finistère)	1er octobre 1946.
Monnier-Vrignonneau (Renée)	Morbihan	C. A. la Baule (Loire-Inférieure)	1er octobre 1946.
Morvan-Pille (Renaude)	Finistère	C. A. de Brest (Finistère)	1er octobre 1946.
Nineven (Marcel)	Morbihan	C. A. d'Etel (Morbihan)	1er octobre 1946.
Pérennou-Geslin (Marie)	Côtes-du-Nord	C. A. de Collinée (Côtes-du-Nord)	1er octobre 1946.
Rouby (Henri)	Ille-et-Vilaine	C. A. de Mayenne	14 mars 1947.
Roux (Clotaire)	Maine-et-Loire	C. A. de Saumur (Maine-et-Loire)	1er octobre 1946.
Royer (Charles)	Mayenne	C. A. de Laval (Mayenne)	1er octobre 1946.
Sinlel (Charles)	Mayenne	C. A. de Laval (Mayenne)	1er octobre 1946.
Tanguy (Pierre)	Finistère	C. A. de Pont-de-Buis (Finistère)	1er octobre 1946.
Tatin (Georges)	Loire-Inférieure	C. A. de Chôlet (Maine-et-Loire)	1er octobre 1946.
Tirel (Robert)	Loire-Inférieure	C. A. de la Baule (bâtiment)	1er octobre 1946.
Trébouta-Chappaz	Seine	C. A. de Saint-Quay-Portrieux (Côtes-du-Nord)	1er février 1947.

Musées nationaux.

Par arrêté en date du 13 janvier 1949, Mlle Valland (Rose), assistante des musées nationaux, est détachée pour une période de trois ans, à compter du 1er avril 1946, (régularisation), auprès du commissariat des affaires allemandes et autrichiennes, pour remplir les fonctions de chef de la section des beaux-arts à la division affaires culturelles du groupe français de contrôle de Berlin.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Sûreté nationale.

Par arrêté en date du 14 janvier 1949, M. Schmidt (Georges), inspecteur de 3e classe, 2e échelon, au commissariat de la police de l'air de Mulhouse-Blotzheim, est détaché pour cinq ans auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, à compter du 16 octobre 1948

Par arrêté en date du 14 janvier 1949, M. Desmorde (Romain), secrétaire de police d'Etat de l'ex-région de Lyon, est détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 1er avril 1946, auprès du secrétariat d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes, en qualité d'attaché d'administration de 3e classe, 2e échelon.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 décembre 1948;

Page 12573, 2e colonne, 21e ligne, au lieu de : « Guibard (Georges) », lire : « Guirard (Georges) ».

Page 12573, 1re colonne, 4e ligne, au lieu de: « Rivière (Gabriel) », lire: « Rivère (Gabriel) ».

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Génie rural.

Par arrêté en date du 13 janvier 1949, M. David (Marc-André), ingénieur adjoint du génie rural de 3e classe, est mis en service détaché pour cinq ans, à compter du 1er octobre 1948, auprès de la Compagnie générale des oléagineux tropicaux, société d'économie mixte relevant du ministère de la France d'outre-mer, en qualité de chef d'exploitation.

Services agricoles.

Par arrêté en date du 13 janvier 1949, M. Gros (André), ingénieur en chef, directeur des services agricoles de 1re classe au traitement annuel de 210.000 F, est maintenu dans la position de détachement auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes durant la période du 1er avril au 30 juin 1948.

Par arrêté endate du 13 janvier 1949, M. Leroy (Jean), ingénieur en chef, directeur des services agricoles de 1re classe, au traitement annuel de 210.000 F, est maintenu dans la position de détachement auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes pendant une période d'un an, à compter du 1er avril 1948.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Création d'un comité technique des peignes faits main.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret du 12 juin 1935 portant réglementation d'administration publique pour l'application de la loi du 1er août 1905 en ce qui concerne la marque nationale de qualité;

Vu l'arrêté interministériel du 10 avril 1948 instituant une commission supérieure de la qualité française et concernant l'attribution de la marque nationale de qualité;

Vu l'avis de la commission supérieure de la qualité française et date du 15 décembre 1948,

Arrête:

Art. 1er. — Il est créé auprès du ministère de l'industrie et du commerce un comité technique des peignes faits main chargé d'étudier et de proposer toutes dispositions intéressant l'application de la marque nationale de qualité à ces produits.

Ar. 2. — Le comité technique est composé comme suit:

Le directeur du ministère de l'industrie et du commerce, dont relève l'industrie du peigne, ou son représentant;

Trois représentants du syndicat des fabricants de peignes et d'articles d'Oyonnax;

Deux représentants du syndicat de la transformation des matières plastiques;

Deux représentants du syndicat du peigne de la région d'Ezy-sur-Eure;

Le directeur du centre d'études des matières plastiques;

Le président de l'union des syndicat de la transformation des matières plastiques, ou son représentant;

Un représentant de l'association nationale pour la défense de la qualité française;

L'ingénieur en chef chargé de la coordination industrielle ou son représentant;

Un représentant de la direction des programmes économiques;

Un représentant de la direction des relations économiques extérieures;

Un représentant du service de la répression des fraudes;

Un représentant de la direction générale des douanes;

Un représentant du commissariat à la normalisation;

Un représentant de l'association française de normalisation.

Le comité technique a la faculté de s'adjoindre en outre toute personnalité compétente qu'il juge utile d'associer à ses travaux.

Art. 3. — Le directeur du ministère de l'industrie et du commerce dont relève l'industrie du peigne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 janvier 1949.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE DREYFUS.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 13 janvier 1949, M. Virlogeux (Maurice), administrateur civil de 2e classe, 2e échelon, au ministère de l'industrie et du commerce, est détaché en qualité de secrétaire du bureau international de la propriété intellectuelle, à Berne, pour une nouvelle période de cinq ans maximum, à compter du 1er octobre 1947.

Tableau complémentaire d'avancement de classe pour 1948 (administration centrale).

ADMINISTRATEUR CIVIL

Pour la 3e classe d'administrateur civil.

M. Vavasseur (André).

Fait à Paris, le 27 décembre 1948.

Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
PIERRE VALLÉ.

PROMOTION

Par arrêté en date du 27 décembre 1948:

M. Vavasseur (André), administrateur adjoint, est nommé administrateur civil de 3e classe, 1er échelon, à compter du 19 décembre 1948.

Il percevra, en cette qualité, un traitement de 335.000 F.

M. Verpeaux (Jean), assistant administrateur, 3e échelon, est nommé administrateur adjoint à compter du 31 décembre 1948.

Il percevra, en cette qualité, un traitement de 297.000 F.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Exemption du permis de construire en ce qui concerne certains travaux exécutés par la marine.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 janvier 1949: page 230, 1re colonne, article 2, 7e ligne, au lieu de: « au délégué départemental du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme... », lire: « au chef du service départemental de l'urbanisme et de l'habitation... »; 11e ligne, au lieu de: « Le délégué départemental du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme... », lire: « Le chef du service départemental de l'urbanisme et de l'habitation... ».

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 12 janvier 1949 portant nomination d'un gouverneur des colonies.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret du 21 juillet 1921 portant réorganisation du personnel des gouverneurs généraux, gouverneurs des colonies et résidents supérieurs et les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret du 7 mai 1945 nommant M. Angamarre, directeur des finances du gouvernement général de Madagascar et dépendances;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Angamarre (Raoul-Eugène), administrateur de 1re classe des colonies, directeur des finances du gouvernement général de Madagascar et dépendances, est nommé gouverneur de 3e classe des colonies.

Art. 2. — M. Angamarre (Raoul-Eugène), continuera à bénéficier à titre personnel et transitoire, dans le grade du gouverneur de 3e classe des colonies, de la solde de fonctions qu'il percevait en qualité de directeur des finances du gouvernement général de Madagascar et dépendances.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 janvier 1949.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.
Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 12 janvier 1949 portant nomination du secrétaire général de Madagascar.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret du 21 juillet 1921 portant réorganisation du personnel des gouverneurs généraux, gouverneurs des colonies et résidents supérieurs et les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret du 6 février 1928 réglant notamment les conditions dans lesquelles sont exercées outre-mer les fonctions de secrétaire général d'un gouvernement général;

Vu le décret du 29 novembre 1928 nommant secrétaire général par intérim du gouvernement général de Madagascar et dépendances M. Angamarre, administrateur de 1re classe des colonies;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Angamarre (Raoul-Eugène), gouverneur de 3e classe des colonies, est nommé secrétaire général du gouvernement général de Madagascar et dépendances.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 janvier 1949.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.
Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Administrateurs des colonies.

Par arrêté du 31 décembre 1948, M. Floch (Jean-Victor), administrateur de 2e classe des colonies, est délégué dans les fonctions d'inspecteur du travail aux colonies et mis à la disposition du haut commissaire de la République à Madagascar.

Par arrêté du 31 décembre 1948, M. Colonna d'Istria (Paul-François-Michel-André), administrateur de 2e classe des services civils de l'Indochine, est délégué dans les fonctions d'inspecteur du travail aux colonies et mis à la disposition du haut commissaire de la République à Madagascar.

Par arrêté du 13 janvier 1949, M. Fernand Chopin, administrateur de 2e classe des colonies, est placé, sur sa demande, pour la période du 1er février 1948 au 30 novembre 1948, dans la position de service détaché auprès du ministère de l'éducation nationale, pour servir dans les centres d'apprentissage du sous-secrétariat d'Etat à l'enseignement technique.

Inspecteurs des colonies.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 janvier 1949: page 523, 1re colonne, 34e et 35e ligne, au lieu de: « ...pour une période minimum de cinq ans... », lire: « ...pour une période maximum de cinq ans... ».

Transmissions coloniales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 10 janvier 1949, M. Lureau (Paul-Philippe-Jean) a été titularisé dans le cadre général des transmissions coloniales, au grade d'ingénieur adjoint radioélectricien de 2e classe, pour compter du 1er novembre 1948.

M. Lureau conserve dans son grade de titularisation une ancienneté civile de 2 ans 4 mois et 4 jours.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 10 janvier 1949, M. Noël (Georges), contrôleur des transmissions coloniales, a été maintenu, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans solde pour une troisième période d'un an, à compter du 1er janvier 1949.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 10 janvier 1949, l'honorariat du grade de directeur a été conféré à M. Madon (Gaston-Albert-Félix), inspecteur de 1re classe en retraite du cadre général des transmissions coloniales.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Décret n° 49-66 du 4 janvier 1949 fixant les modalités d'application des dispositions du statut national du personnel des industries électriques et gazières relatives à la sécurité sociale, aux entreprises ou exploitations de production, de transport et de distribution d'énergie électrique et de gaz, exclues de la nationalisation ou non transférées.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale et du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, modifiée par la loi n° 46-2298 du 21 octobre 1946, et notamment l'article 47;

Vu l'ordonnance n° 45-2250 du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale, et notamment l'article 17;

Vu le décret n° 46-1541 du 22 juin 1946 approuvant le statut national du personnel des industries électriques et gazières;

Vu le décret n° 46-1378 du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1945 susvisée, notamment les articles 61 et 62,

Décrète:

Art. 1er. — Dans les entreprises ou exploitations de production, de transport et de distribution d'énergie électrique et de gaz, situées sur le territoire métropolitain, exclues de la nationalisation ou non transférées, les dispositions du statut national du personnel des industries électriques et gazières, approuvé par le décret du 22 juin 1946, relatives à la sécurité sociale, sont applicables suivant les modalités fixées par le présent décret.

Art. 2. — Le service des prestations définies à l'annexe III du statut national et des prestations accessoires, à l'exclusion des prestations familiales légales, est assuré, avec effet du 1er mai 1946, par les soins d'Electricité de France aux agents des entreprises ou exploitations visées à l'article 1er ainsi qu'aux agents bénéficiant des dispositions de l'arrêté interministériel du 30 juin 1947 relatif au personnel des entreprises ou régies métropolitaines et coloniales de production, de transport et de distribution d'électricité et de gaz, en situation d'activité, qui quitte ou a quitté la métropole pour exercer ses fonctions dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.

Art. 3. — Les entreprises ou exploitations susvisées sont tenues de verser à Electricité de France le montant:

1° De la participation des agents, prélevée sur les traitements et salaires en conformité de l'article 24 du statut national;

2° D'une contribution à leur charge, calculée sur lesdits traitements et salaires, d'après un taux égal, pour chaque exercice, au taux moyen général défini par le rapport des deux éléments suivants:

a) Montant des charges globales résultant pour l'ensemble des entreprises électriques et gazières, nationalisées ou non, du service des prestations définies à l'annexe III du statut national et des prestations accessoires, à l'exclusion des prestations familiales légales, frais de gestion compris et déduction faite du produit de la participation prélevée sur les traitements et salaires des agents desdites entreprises en conformité de l'article 24 du statut national;

b) Montant de l'ensemble desdits traitements et salaires.

A titre transitoire, pour l'exercice afférent à la période du 1er mai 1946 au 31 décembre 1947 et pour l'exercice 1948, le taux de la contribution de l'employeur est fixé au taux moyen correspondant au groupe des seuls agents d'Electricité de France et de Gaz de France.

Le montant de la participation des agents et de la contribution de l'employeur est versé à Electricité de France avant la fin du mois suivant le trimestre civil auquel elles s'appliquent. La contribution de l'employeur est calculée provisionnellement sur le dernier taux moyen général connu et donne lieu à régularisation dans les deux mois suivant la fixation du taux moyen général de l'exercice considéré.

Art. 4. — L'ensemble des biens, droits et obligations des caisses ou institutions de retraites et de prévoyance des entreprises ou exploitations visées à l'article 1er du présent décret sera liquidé à la date du 1er mai 1946 et transféré à Electricité de France dans les conditions définies aux paragraphes 1er et 3 de l'article 12 de l'annexe « Dispositions transitoires du statut national ».

Art. 5. — Les entreprises ou exploitations pour lesquelles il est constaté que le taux de leurs propres charges n'atteint pas, pour l'exercice 1946-1947, le taux moyen correspondant au groupe des seuls agents d'Electricité et de Gaz de France, ne sont redevables, pour cet exercice, indépendam-

ment du versement de la participation des agents, que d'une contribution correspondant au premier de ces taux, sauf si celui-ci est inférieur à la participation des agents, auquel cas la contribution de l'employeur est portée à 6 p. 100.

A compter du 1er janvier 1948, le taux de la contribution de l'entreprise ou de l'exploitation, fixé comme ci-dessus, est majoré, chaque année, d'autant de sixièmes de l'écart le séparant du taux moyen général afférent à l'exercice précédent qu'il y a d'années écoulées depuis le 1er janvier 1947, de telle sorte qu'à partir du 1er janvier 1953 le taux de la contribution de toutes les entreprises ou exploitations électriques ou gazières soit le taux général moyen défini à l'article 3.

Art. 6. — Les contributions versées depuis le 1er mai 1946 à Electricité de France par les entreprises ou exploitations qui, antérieurement à la publication du présent décret, avaient chargé Electricité de France d'assurer à leurs agents le service des prestations définies à l'annexe III du statut national, seront considérées comme ayant été acquittées à titre provisionnel et feront l'objet d'une régularisation à la fin de l'exercice 1948.

Art. 7. — Pour le service des prestations familiales légales à leurs agents soumis aux dispositions du statut national, les entreprises ou exploitations visées à l'article 1er sont affiliées aux caisses d'allocations familiales prévues au chapitre V du titre II de l'ordonnance n° 45-2250 du 4 octobre 1945.

Art. 8. — Electricité de France assure la compensation, entre les entreprises ou exploitations visées à l'article 1er, des charges supportées par celles-ci au titre des articles 22, 26 et 27 du statut national, déduction faite des cotisations versées aux caisses d'allocations familiales.

Lesdites entreprises liquident et payent à leurs agents les prestations dues au titre des articles précités du statut national, à l'exclusion des prestations familiales légales servies par les caisses d'allocations familiales. Electricité de France leur rembourse dans le premier mois de chaque trimestre civil les dépenses effectuées au cours du trimestre précédent.

Les entreprises sont tenues, en contrepartie, de verser à Electricité de France une cotisation assise sur le montant des traitements et salaires de l'ensemble de leurs agents statutaires et calculée d'après un taux défini, pour chaque exercice, par le rapport des deux éléments suivants:

a) Montant des charges globales supportées au titre de l'exercice considéré par Electricité de France pour l'ensemble des entreprises ou exploitations visées à l'article 1er, y compris les frais de gestion;

b) Montant de l'ensemble des traitements et salaires des agents statutaires de ces entreprises.

Le montant de la cotisation de l'entreprise est versé à Electricité de France avant la fin du mois suivant le trimestre civil auquel elle s'applique. Elle est calculée provisionnellement sur le dernier taux connu et donne lieu à régularisation dans les deux mois suivant la fixation du taux de l'exercice considéré.

Art. 9. — Les dispositions des articles 7 et 8 du présent décret prennent effet au 1er janvier 1949, date à compter de laquelle les dispositions de l'article 23 du statut national sont obligatoirement applicables aux entreprises et exploitations visées à l'article 1er.

Pour l'exercice 1949, la cotisation prévue à l'article 8 sera calculée provisionnellement sur le taux de 6 p. 100.

Art. 10. — Le montant des frais de gestion à prendre en considération pour l'application des articles 3 et 8 sera arrêté par Electricité de France en accord avec le ministre de l'industrie et du commerce.

Art. 11. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre de l'industrie et du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 janvier 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Décret n° 49-67 du 14 janvier 1949 autorisant la caisse autonome nationale de compensation de l'assurance vieillesse artisanale créée par le décret n° 48-1213 du 19 juillet 1948 relatif au régime provisoire de l'organisation autonome d'assurance vieillesse des professions artisanales, à contracter un emprunt pour frais de premier établissement et d'installation.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre de l'industrie et du commerce et du secrétaire d'Etat au commerce, et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 48-1268 du 17 août 1948 tendant au redressement économique et financier, et notamment le titre II, articles 6 et 7;

Vu la loi n° 48-101 du 17 janvier 1948 instituant une allocation de vieillesse pour les personnes non salariées et notamment les articles 2 et 3;

Vu le décret n° 48-1213 du 19 juillet 1948, et notamment l'article 15;

Le conseil d'Etat entendu,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — En vue de couvrir les frais de premier établissement de l'organisation autonome d'assurance vieillesse des professions artisanales, la caisse autonome nationale de compensation de l'assurance vieillesse artisanale créée par le décret n° 48-1213 du 19 juillet 1948 est autorisée à contracter un emprunt dans la limite de 100 millions de francs.

Les modalités de cet emprunt devront être approuvées par le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat au commerce.

Art. 2. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat au commerce sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 janvier 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, ministre du travail et de la sécurité sociale par intérim,
CHRISTIAN PINEAU.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le secrétaire d'Etat au commerce,
JULES-JULIEN.

Décret du 14 janvier 1949 portant nomination d'un sous-directeur au ministère du travail et de la sécurité sociale.

Par décret en date du 14 janvier 1949, M. Aragon-Brunet, administrateur civil de 1re classe, est nommé sous-directeur à l'administration centrale à compter du 15 janvier 1949.

Administration centrale.

Par arrêté du 13 janvier 1949, ont été nommés à compter du 3 décembre 1948:

Administrateur civil de 1re classe.

M. Bertrand, administrateur civil de 2e classe.

Administrateur de 2e classe.

Mlle Compain, administrateur civil de 3e classe.

Par arrêté du 13 janvier 1949, M. Grimaud, administrateur civil de 3e classe à l'administration centrale, a été nommé administrateur civil de 2e classe, à compter du 14 décembre 1948.

Par arrêté du 13 janvier 1949, ont été nommés à l'administration centrale en qualité de:

I. — *Secrétaires rédacteurs stagiaires.*

(A compter du 20 septembre 1948.)

M. Reynaud, Mlles Blineau, Jacquier, Roze, MM. Quatremarre, Buche, Mme Billo, MM. Guimiot, Moulin, Mlle Durban, MM. Leroux, Vinter.

(A compter du 2 novembre 1948.)

M. Ferre.

II. — *Secrétaires comptables stagiaires.*

(A compter du 20 septembre 1948.)

Mlle Chapsal, M. Poisson.

Par arrêté du 13 janvier 1949, la date d'effet de la titularisation de M. Beaudou, en qualité de secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon, à l'administration centrale, a été reportée du 16 mars 1947 au 16 mars 1946.

Caisse nationale de sécurité sociale.

Par arrêté du 13 janvier 1949, Mlle Gertzberg, administrateur civil de 3e classe, 3e échelon, à la caisse nationale de sécurité sociale, est promue administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, à compter du 21 février 1948.

Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre.

Par arrêté du 13 janvier 1949, Mlle Letort (Marcelle), agent du cadre complémentaire de 3e classe (traitement brut annuel 54.000 F) aux services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre à Paris, est placée en position de service détaché, en qualité d'employée de bureau recrutée sur contrat de 3e classe (salaire brut annuel 55.000 F) au même service, à compter du 1er juillet 1947 et pour une période de cinq ans.

Liste par ordre de mérite des candidats déclarés admissibles à l'emploi de secrétaire d'administration à la suite des épreuves d'admission des 14 et 16 décembre 1948:

1 Mlle Quatremarre.	6 M. Buche.
2 MM. Reynaud.	7 Mlles Durban.
3 Bertou.	8 Roze.
4 Guimiot.	9 Mme Billo.
5 Moulin.	

NOMINATIONS

Par arrêté en date du 13 janvier 1949, ont été nommés secrétaires rédacteurs de 2e classe, 1er échelon, à l'administration centrale et titularisés dans le grade correspondant à la suite des épreuves d'admission des 14 et 16 décembre 1948, les secrétaires d'administration stagiaires dont les noms suivent:

(A compter du 15 juillet 1948.)

M. Bertou.

(A compter du 20 septembre 1948.)

Mme Billo, M. Buche, Mlle Durban, Mlle Guimiot, M. Moulin, M. Quatremarre, M. Reynaud, Mlle Roze.

Tableau d'avancement de classe des administrateurs civils de la caisse nationale de sécurité sociale pour l'année 1948.

Administrateurs civils de 2e classe.

1 Mme Dufourd.
2 Mlle Gertzberg.

PROMOTION

Par arrêté du 13 janvier 1949, Mme Dufourd, née Charpin (Bernadette), administrateur civil de 3e classe, 3e échelon, à la caisse nationale de sécurité sociale, est promue administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, à compter du 21 février 1948.

MINISTÈRE DE LA MARINE MARCHANDE

Ristourne en matière d'assurances sur facultés.

Par arrêté du ministre de la marine marchande du 10 janvier 1949, est rapporté l'arrêté du 17 novembre 1947 autorisant les courtiers jurés d'assurances à consentir des ristournes en matière d'assurances sur facultés.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret portant acceptation d'un legs.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 janvier 1949: page 669 (sommaire et titre); ce décret, paru sous la rubrique Ministère de l'industrie et du commerce, intéresse la rubrique du Ministère de la santé publique et de la population.

Organisation des concours sur épreuves pour le recrutement des médecins, chirurgiens, spécialistes, internes en médecine, pharmaciens et chirurgiens dentistes des établissements nationaux de bienfaisance.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret n° 46-2253 du 16 octobre 1946 relatif aux indemnités allouées au personnel des établissements nationaux de bienfaisance;

Vu l'arrêté du 23 février 1948 portant organisation des concours sur épreuves pour le recrutement des médecins, chirurgiens, spécialistes, internes en médecine, pharmaciens et chirurgiens dentistes des établissements nationaux de bienfaisance, à l'exclusion de ceux de la clinique ophtalmologique de l'hospice national des Quinze-Vingts;

Vu l'avis du directeur général de l'hygiène publique et des hôpitaux;

Sur la proposition du directeur de l'administration générale, du personnel et du budget,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 3 de l'arrêté du 23 février 1948, portant organisation des concours sur épreuves pour le recrutement des médecins, chirurgiens, spécialistes, internes en médecine, pharmaciens et chirurgiens dentistes des établissements nationaux de bienfaisance, à l'exclusion de ceux de la clinique ophtalmologique de l'hospice national des Quinze-Vingts, est modifié comme suit:

« Sont admis à concourir aux emplois vacants de médecin, chirurgien, spécialiste des établissements susvisés, les docteurs en médecine qui sont Français, inscrits au tableau de l'ordre national des médecins, anciens internes des hôpitaux pouvant justifier au moins de trois années effectives de service et, en ce qui concerne les spécialistes, ayant été dûment qualifiés dans leur spécialité par les commissions régionales de qualification instituées par l'arrêté du 23 août 1947 ».

Art. 2. — L'article 7 du même texte est modifié comme suit:

« Sont admis à concourir à l'emploi de chirurgien dentiste des établissements susvisés, les chirurgiens dentistes diplômés de nationalité française inscrits au tableau de l'ordre national des chirurgiens dentistes ».

(Le reste sans changement.)

Art. 3. — Le directeur de l'administration générale, du personnel et du budget est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 décembre 1948.

Pour le ministre de la santé publique et de la population:
Le chef de cabinet,
ROGER GOUINGUENET.

Modèle du carnet à souches pour prescriptions de stupéfiants.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 janvier 1949: page 231, 2e colonne, au lieu de: « Art. 2. — Le président du conseil national de l'ordre des médecins, le président du conseil national de l'ordre des vétérinaires et le chef du service central de la pharmacie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté »; lire: « Art. 2. — Le président du conseil national de l'ordre des médecins, le président du conseil national de l'ordre des vétérinaires, le président du conseil national de l'ordre des chirurgiens dentistes et le chef du service central de la pharmacie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté ».

Administration centrale.

Par arrêté en date du 13 janvier 1949:

Sont promus à la 1re classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1948, les administrateurs civils de 2e classe dont les noms suivent:

M. Glenat (Marcel) (en service détaché).

Mmes Frezouls (Marthe), Garsault (Simone), Ratel (Madeleine).

Sont promus à la 2e classe, 1er échelon, les administrateurs civils de 3e classe dont les noms suivent:

Mme Thiar (Françoise), à compter du 16 novembre 1948.

M. Père-Lahaille-Darre (Louis), à compter du 16 avril 1948.

M. Collignon (Jean), à compter du 10 novembre 1948.

Par arrêté en date du 13 janvier 1949, en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 3 septembre 1947, Mlle Gauthier (Elisabeth), administrateur civil de 3e classe, est, sur sa demande, placée en position de congé pour une période de quatre mois, à compter du 1er janvier 1949.

Inspection de la santé.

Par arrêté en date du 22 décembre 1948, sont promus, de la 2e classe à la 1re classe de leur grade, les médecins inspecteurs de la santé suivants:

Mme le docteur Fail (Nord), à compter du 18 décembre 1948.

M. le docteur Gévaudan (Bouches-du-Rhône), à compter du 18 décembre 1948.

Mme le docteur Hyronimus (Seine-et-Marne), à compter du 21 décembre 1946.

M. le docteur Jacob (Côte-d'Or), à compter du 18 décembre 1948.

Mme le docteur Jacob (Côte-d'Or), à compter du 18 décembre 1948.

Mme le docteur Jiron (Maine-et-Loire), à compter du 18 décembre 1948.

Leur traitement sera porté à la date de leur promotion de 120.000 à 130.000 F.

Médecins des services antituberculeux.

Par arrêté en date du 5 octobre 1948, M. le docteur Delarnelle, médecin adjoint au sanatorium François Mercier (Allier), est affecté, en la même qualité, au sanatorium de Maubreuil (Loire-Inférieure), en remplacement de M. le docteur Liron, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté en date du 3 janvier 1949:

M. le docteur Roche, médecin adjoint du sanatorium de Feliéries-Liessies (Nord), est affecté, en la même qualité, au sanatorium de Roquefraiche (Vaucluse).

M. le docteur Lechevallier, médecin adjoint au sanatorium de Feliéries-Liessies (Nord), est affecté, en la même qualité, au sanatorium interdépartemental de Saint-Gobain (Aisne).

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 31 décembre 1948 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés français:

ABRAMAVICIUS (Joselis), Ukmerze (Lithuanie), 21-04-93. — 1562×48—75.

ABRAMAVICIUS, née FRAKER, Ukmerze (Lithuanie), 01-01-97. — 1562×48—75.

ABRAMOWICZ (Israël), Chodel (Pologne), 14-05-99. — 1872×48—69.

ADAMIAN (Onannes), Kislovodzk (Russie), 08-04-18. — 6762×38—75.

ADLERBERG, née VOUKOVITCH, Velika (Yougoslavie), 28-12-91. — 18190×47—75.

ADLERBERG (Paul), Ekaterinodar (Russie), 16-02-95. — 18190×47—75.

AGHADJANIAN, née SARKISSIAN, Kharpout (Turquie), 00-00-02. — 35924×47—13.

AGHADJANIAN (Assadour), Balka (Turquie), 00-00-00. — 35924×47—13.

AGNOLA (Pietro), Forgaria (Italie), 14-08-92. — 52×33—47.

AGNOLA, née COLETTI, Forgaria (Italie), 18-08-00. — 52×33—47.

AGOPIAN, née DERDERIAN, Angora (Turquie), 00-00-09. — 2241×48—13.

AGOPIAN (Armenak), Angora (Turquie), 00-00-01. — 2241×48—13.

AIMALE, née GHIGLIONE, Margarita (Italie), 26-02-10. — 15263×36—66.

AIMALE (Joseph), Roccadebaldi (Italie), 29-01-04. — 15263×36—66.

AIME (Marie), Roaschia (Italie), 09-07-11. — 32847×47—66.

AIRES (Jules), Santo da Velha (Portugal), 09-05-01. — 22810×31—78.

ALARCON, née MARTINEZ, Cuevas (Espagne), 29-12-88. — 12673×48—38.

ALBERT (Francisco), Alcacer (Espagne), 25-11-08 — 1861×48—13.

ALEXANDARI (Yaco), Philippopoli (Turquie), 27-02-05. — 35795×47—78.

ALICOT, née BURSZTYKA, Makowisko (Pologne), 13-03-20. — 2173×46—89.

ALLEGRI, née BIZZOTTO, Rosa (Italie), 10-10-92 — 28034×36—38.

ALT (Willi), Mannheim (Allemagne), 30-07-07. — 7018×48—67

AMASOWICZ, née KARPELEWSKI, Iwje (Pologne), 16-03-09 — 17065×48—75.

ANCOSTA (Jaime), Benicarlo (Espagne), 01-02-97. — 2188×48—75.

ANDREONI (Oreste), Calice (Italie), 23-06-99. — 24633×39—63.

ANDREONI, née AMBROSI, Calice (Italie), 31-07-07. — 24633×39—63.

ANDREO, née SALA, Benejuzar (Espagne), 01-08-07 — 1573×48—71.

ANDREO (Eugène), Benejuzar (Espagne), 01-12-04 — 1573×48—71.

APRAHAMIAN (Marie), Manissa (Turquie), 05-01-13 — 2252×48—13.

ARDENGO, née DE MARCO, Caneva (Italie), 15-10-16. — 2165×48—47.

ARDENGO (Gioachino), San Fior (Italie), 22-09-12. — 2165×48—47.

AREVALO (Vicente), Prades de la Sierra (Espagne), 16-03-93. — 2082×48—31

AREVALO née PEREZ, Codos (Espagne), 09-01-01. — 2082×48—31.

ARIAS (Jésus), Madrid (Espagne), 06-05-15. — 2081×48—31.

ARMANINI, née MAGGIORI, Ossimo (Italie), 10-05-99. — 14299×36—69.

ARMANINI (Giacomo), Malegno (Italie), 16-03-92. — 14299×36—69.

ARMBRUSTER (Gustave), Fribourg (Allemagne), 01-06-03. — 6758×8—67.

ASARISI (Vincent), Caltanissetta (Italie), 27-07-99. — 1651×48—66.

ASARISI, née AMICO, Caltanissetta (Italie), 30-10-10. — 1651×48—66.

ASLANIDIS (Jean), Novorossik (Russie), 29-12-10. — 36069×47—75.

AUGELO (Bartolomeo), Villafranca (Italie), 31-10-21. — 27066×47—66.

AULESTIA (Frédéric), Porrera (Espagne), 01-01-89. — 6669×48—13.

AVILES, née IZQUIERDO, La Union (Espagne), 11-03-14. — 2251×48—13.

AVILES (Juan), Algar (Espagne), 30-10-04. — 2251×48—13

AVTONOMOFF (Nicolas), Novotcherkask (Russie), 19-11-02. — 7388×48—75.

BADRIC (Jean), Dragotina (Yougoslavie), 18-11-21. — 35589×47—54.

BAGNIS, née CAPELLI, Villa d'Alme (Italie), 01-05-18. — 2063×48—75.

BAGNIS (Etienne), Alsone (Italie), 12-08-14. — 2063×48—75.

BAIOTTO, née REMONDINO, Mathi (Italie), 08-05-99. — 34007×47—82.

BAIOTTO (Raimondo), Tigliole d'Asti (Italie), 29-09-93. — 34007×47—82.

BAJERSKI, née GMINSKI, Grubno (Pologne), 19-02-09. — 33313×47—62.

BAREGGIA, née DEL ZOPPO, Corciano (Italie), 07-01-16. — 29006×37—66.

BAREGGIA (Joseph), Strigno (Italie), 15-05-96. — 29006×37—66.

BAROUKH (Elias), Basrah (Irak), 21-10-05. — 16306×38—78.

BASCUNANA (Pedro), Bera (Espagne), 30-06-11. — 6916×48—13.

BASCUNANA, née LOPEZ, Cuevas (Espagne), 03-06-15. — 6916×48—13.

BASILE, née MARANELLI, Langhirano (Italie), 20-01-16. — 34001×47—65.

BASTIANELLO (Mario), Grisignanodi Zocco (Italie), 11-03-20. — 6879×48—42.

BATISTA (Porfirio), Mesao Frio (Portugal), 12-06-91. — 33282×47—62.

BATTAGLIA (Narciso), Quinto Di Treviso (Italie), 01-04-12. — 5919×48—31.

BATTAGLIA (Nunzio), Tunis, 16-02-15. — 2390×48—66.

BATTISTEL (Davide), Arsie (Italie), 28-01-09. — 38723×36—01.

BATU (Eugenio), Turin (Italie), 31-05-03. — 2232×48—75.

BATU, née VIGLIETTI, Turin (Italie), 01-07-93. — 2232×48—75.

BAUM, née TERNER, Biharnagybajon (Roumanie), 25-06-00. — 20486×37—75.

BAUM (William), Velkykovead (Tchécoslovaquie), 26-10-00. — 20486×37—75.

BEARZATTO (Amabile), Arba (Italie), 11-12-22. — 586×48—75.

BECCARI, née STORERO, Pinasca (Italie), 23-12-01. — 6158×48—13.

BECCARI (Giovanni), Pinasca (Italie), 27-10-98. — 6158×48—13.

BELLINI (Pascal), Magione (Italie), 21-06-86. — 24205×32—66.

BELLINI, née SECCA, Magione (Italie), 17-03-87. — 24205×32—66.

BELLO (Joachin), Peveragno (Italie), 10-11-79. — 2195×48—83.

BELLO (Modeste), Cantalupa (Italie), 12-01-24. — 1923×48—81.

BELUSSI (César), Adro (Italie), 05-10-99. — 1304×48—58.

BENAVIDES (Julio), Mieres (Espagne), 27-05-20. — 17515×40—64.

BENDA (Venaslas), Pisek (Tchécoslovaquie), 11-02-99. — 2271×48—78.

BENSI (Thomas), Gualdo Tadino (Italie), 20-09-24. — 8587×48—54.

BERENGUEL (Jean), Pechinax (Espagne), 13-05-06. — 6757×48—34.

BERENGUEL, née GONZALEZ, Caudete (Espagne), 05-06-08. — 6757×48—34.

BERGANDI (Marguerite), Caluso (Italie), 25-09-23. — 5669×48—75.

BERMANN (Chanon), Berlin (Allemagne), 20-05-23. — 8547×48—63.

BERREBI (Rahmine), Sfax (Tunisie), 03-02-25. — 1557×48—75.

BERRUTTI (Joseph), Ponti (Italie), 02-11-11. — 13157×47—83.

BERTINELLI, née LANTERI, Acqui (Italie), 21-09-93. — 36239×47—13.

BERTINATTO (Antonio), Masino (Italie), 25-08-97. — 1605×48—38.

BESCHI (Giovanni), Castiglione (Italie), 08-04-04. — 30817×47—47.

BESCHI, née TRECCANI, Castiglione (Italie), 27-02-13. — 30817×47—47.

BEVIA (Antoine), San Vicente (Espagne), 17-01-21. — 2152×48—11.

BIANCAT, née MELLINA, Trieste (Italie), 12-09-08. — 1985×48—78.

BIANCAT (Virginius), Aviano (Italie), 09-09-03. — 1985×48—78.

BIANCO (Félix), Turin (Italie), 21-05-08. — 2162×48—06.

BIELLI (Pierre), Caravate (Italie), 02-11-16. — 2321×48—08.

BINELLI (Aristodème), Mantoue (Italie), 28-09-80. — 5858×08—13.

BITCHATCHO (Mordou), Andrinople (Turquie), 05-08-05. — 3707×48—13.

BITTER (Mejlich), Szydlowiec (Pologne), 01-12-94. — 737×39—75.

BITTER, née SANKIEWICZ, Szydlowiec (Pologne), 00-00-92. — 737×39—75.

BLITMAN (Raymond), Secureni (Roumanie), 16-08-22. — 7549×48—33.

BOGHOSSIAN (Melkon), Arabkir (Asie-Mineure), 00-00-10. — 31146×47—13.

BOLLICI (Giorgio), Plaisance (Italie), 27-12-20. — 29556×47—75.

BONETTI (Adolfo), Fiera di Primiero (Italie), 06-05-00. — 6486×48—75.

BORELLI (Eusebia), Triora (Italie), 15-10-91. — 257×31—06.

BORGO (Luigi), Arsiero (Italie), 17-06-00. — 28569×47—78.

BORTOLATO (Albino), Piombino (Italie), 03-08-11. — 31641×47—38.

BOSCHI (Mario), Selva di Progno (Italie), 05-01-18. — 22231×43—32.

BOSSA (Dominique), Barge (Italie), 15-08-21. — 23751×48—22.

BOUDAKIAN, née KARADELIAN, Yozgad (Turquie), 11-01-99. — 7256×48—42.

BOUDAKIAN (Vahan), Yozgad (Turquie d'Asie), 21-10-86. — 7256×48—42.

BRANDO (François), Maratea (Italie), 23-09-82. — 78492×28—13.

BRANDO, née LIMONGI, Maratea (Italie), 23-10-94. — 78492×28—13.

BRENER, née BERGER, Varsovie (Pologne), 28-01-01. — 320×48—75.

BROTONS, née TENDERO, Alicante (Espagne), 20-03-11. — 33521×41—91

BROTONS (José), Alicante (Espagne), 70-05-09. — 33521×41—91.

BRUGNOLO (Isolino), Villaverla (Italie), 03-08-02. — 2085×48—77.

BURAS, née CUCKIER, Varsovie (Pologne), 23-12-01. — 16791×36—06.

BURAS (Izrail), Tighina (Roumanie), 27-06-02. — 16791×36—06.

BUSTAMANTE (Henri), Alujo (Espagne), 07-07-11. — 31217×47—54.

BUY (Jean), Fortanete (Espagne), 02-10-09. — 2900×48—32.

BUY, née RIEU, San Miguel (Espagne), 23-02-11. — 2900×47—32.

CADELLI (Pierre), Roveredo in Riano (Italie), 03-03-04. — 28468×47—54.

CADELLI, née GREGORI, Audun-le-Tiche (Moselle), 12-09-10 — 28468×47—54.

CAFFARO (Joseph), Roburent (Italie), 11-09-88. — 23197×37—06.

CAFFARO, née BAIONA, Roburent (Italie), 09-12-95. — 23197×37—06.

CALCO (Nicolas), Gênes (Italie), 11-09-03. — 5111×47—52.

CALDERANO (Joseph), Montpellier (Hérault), 15-10-10. — 49654×38—31.

CANNAVALE (Amédée), Castellamare (Italie), 05-08-02. — 16573×32—83.

CAPORALE (Vera), Zubiena (Italie), 15-08-26. — 35735×47—73.

CARETTI (Angelo), Agrano (Italie), 20-08-97. — 3589×47—59.

CARRARA, née VOLPI, Zogno (Italie), 28-12-05. — 2342×48—73.

CARRARA (Jean), Zogno (Italie), 18-08-99. — 2342×48—73.

CARRARA, née CIANI, Buia (Italie), 24-03-23. — 2341×48—04.

CARRARA (Michel), Serina (Italie), 04-08-10. — 2341×48—04.

CARRATALA (José), Campello (Espagne), 31-01-09. — 25249×47—31.

CARRER, née CINCOTTO, Zenson di Piave (Italie), 17-07-07. — 7160×48—31.

CARRER (Arcisio), Zenson di Piave (Italie), 13-09-07. — 7160×48—31.

CASANOVA (Ludovico), Ravascletto (Italie), 24-08-01. — 1601×48—35.

CASANOVA, née DE COLLE, Ravascletto (Italie), 03-10-05. — 1601×48—35.

CASAS (Emile), Monistrol-de-Montserrat (Espagne), 19-03-19. — 7206×48—11.

CASERTA (Blaise), Maratea (Italie), 28-02-18. — 5220×48—42.

CAVALLI (Joseph), Monchio (Italie), 21-11-02. — 1611×48—06.

CAVALLI, née MANSATI, Monchio (Italie), 02-02-12. — 1611×48—06.

CERTALE, née ADELIZI, Campagna (Italie), 21-06-99. — 2135×48—13.

CERTALE (Luigi), Campagna (Italie), 10-06-99. — 2135×48—13.

CHALIELSKI, née KARE, Lowicz (Pologne), 16-01-05. — 2052×48—75.

CHAMBERLIN, née DROMAUX, Cul-des-Sarts (Belgique), 15-09-83. — 32455×47—59.

CHAPEL (Catherine), Pontechianale (Italie), 23-12-97. — 7263×47—30.

CHELOUDTCHENKO (André), Maykop (Caucase), 30-03-99. — 32838×47—75.

CHIAVAZZA, née CRAVERO, Bra (Italie), 31-05-04. — 1701×48—13.

CHIAVAZZA (Dominique), Sommi Bosco (Italie), 30-10-02. — 1701×48—13.

CHINI (Pellegrina), Calci (Italie), 13-07-96. — 7370×48—13.

CHMATKOFF (Olga), Tiflis (Russie), 28-05-07. — 19155×34—37.

CHOPFENBERG, née LECT, Varsovie (Pologne), 10-07-07. — 7308×48—75.

CICHY (Victor), Godziesze (Pologne), 10-10-96. — 7306×48—75.

COELHO DE AMORIN, née PEREIRA, Santiago (Portugal), 11-05-80. — 6919×48—51.

COLETTO, née DEL MANO, Teglio (Italie), 05-08-13. — 5188×48—82.

COLETTO (Giovanni), Rosta (Italie), 02-08-02. — 5188×48—82

COLLEONI, née VENDER, Rumo (Italie), 06-05-00. — 6958×48—09.

COLLEONI (Battiste), Nembro (Italie), 19-08-96. — 6958×48—09.

COLLEONI (Vittorio), Rumo (Italie), 31-03-26. — 6960×48—09.

COMBA (Renale), Sanfront (Italie), 14-10-24. — 1606×48—75.

COMELLAS (Joseph), Tresserre (Pyrénées-Orientales), 30-03-21. — 7228×48—10.

COMINA (Edwige), Migiandone (Italie), 30-10-13. — 45056×45-75.

CONSANI, née ORSI, Marseille (Bouches-du-Rhône), 24-02-87. — 54133×38—13.

CONSANI (Agostino), Calci (Italie), 16-10-81. — 54133×38—13.

COPPA (Pietro), Casal Monferrar (Italie), 11-08-99. — 7500×48—59.

CORDEIRO, née MUNOZ, San Lorenzo (Espagne), 28-12-08. — 481×48—58.

CORDEIRO (Pedro), Pinhero d'Azere (Portugal), 01-08-03. — 481×48—58.

CORMIO, née GIACONELLI, Corato (Italie), 02-01-13. — 1461×48—38.

CORMIO (Felice), Andrea (Italie), 21-09-08. — 1461×48—38.

CORTI, née BONIZZONI, San Martino (Italie), 02-03-81. — 29353×47—88.

CORTINOVIS, née ACERBIS, Albino (Italie), 06-09-87. — 2185×48—25.

CORTINOVIS (Ernest), Bergame (Italie), 20-05-98. — 1892×48—75.

COSTALUNGA (Gerardo), Breganze (Italie), 08-03-84. — 12918×46—47.

COSTALUNGA, née MOSERLE, Sarcedo (Italie), 16-08-94. — 12918×46—47.

CRESCIMBENI (Erminio), Gotto (Italie), 03-08-05. — 6737×48—57.

CRESPO, née CRESPO, Totana (Espagne), 12-01-01. — 31923×47—11.

CRESPO (Joseph), Totana (Espagne), 23-01-91. — 31923×47—11.

CRISCI (Sébastien), Pago del Vallo di Lauro (Italie), 30-01-10. — 17329×40—83.

CRISCI, née AMOROSO, Pago del Vallo di Lauro (Italie), 21-11-08. — 17329×40—83.

CROSI (Antoine), Udine (Italie), 05-07-94. — 5080×48—78.

CROSI, née SCAGNETTI, Maino (Italie), 20-08-97. — 5080×48—78.

CRUGNOLA, née MANGANO, Crosio della Valle (Italie), 27-12-15. — 2361×48—57.

CRUGNOLA (Jean), Nilvange (Moselle), 02-07-07. — 2361×48—57.

CUGNOLIO (Jean), Bioglio (Italie), 25-03-97. — 6736×48—06.

CUNEO, née VIGLIETTI, Frabosa Soprano (Italie), 31-07-97. — 31592×47—83.

CUNEO (Michel), Bagnasco (Italie), 31-12-95. — 31592×47—83.

CUOMO (Antoine), Saint-Etienne (Loire), 16-10-07. — 31686×29—42.

CYCAK, née GALICKA, Czelatyce (Pologne), 03-10-13. — 2091×48—78.

CYCAK (Valérien), Cieckowice (Pologne), 17-11-07. — 2091×48—78.

CZORNYJ (André), Dobrywody (Pologne), 30-08-05. — 33452×38—62.

CZOSNOWSKI (Jean), Dominowo (Pologne), 08-03-10. — 5887×48—78.

CZOSNOWSKI, née GZOSNOWSKA, Glogowa (Pologne), 12-01-03. — 5887×48—78.

D'OLIVEIRA (Casimiro), Abragoa (Portugal), 06-11-06. — 31553×47—07.

DADENA (Demetrios), Aivali (Grèce), 18-09-22. — 7356×48—13.

DAINO, née MARTINI, Perinaldo (Italie), 03-06-95. — 6770×48—13

DALMASSO (Jean), Chuisa Pesio (Italie), 11-05-00. — 22335×33—83.

DALMASSO, née MATTIO, Galola (Italie), 03-04-09. — 22335×33—83.

DAM (Andrea), Godega San Urbano (Italie), 28-09-15. — 6679×48—33.

DARONIAN (Heratch), Didimotheikou (Grèce), 29-01-20. — 46686×45—75.

DE NADAI, née FIOROT, Fregona (Italie), 11-10-10. — 6536×48—69.

DE NADAI (Giacobbe), Fregona (Italie), 05-10-07. — 6536×48—69.

DEBEAUFAY (Maurice), Peruwels (Belgique), 28-01-05. — 28489×46—62.

DECKMYN (Marie), Roulers (Belgique), 11-04-90. — 2431×48—59.

DECROLIERE (Arthur), Vendin-le-Vieil (Pas-de-Calais), 07-09-86. — 32521×47—51.

DEL COTTO (Demetrio), Barisciano (Italie), 21-11-07. — 34194×39—54.

DEL COTTO, née CARLETTI, Genga (Italie), 06-01-16. — 34194×39—54 .

DEL GOBBO (Ottorino), Remanzacco (Italie), 29-09-08. — 2405×48—76.

DELATTRE, née LOCHOCINSKA, Swidnica (Pologne), 27-04-12. — 3666×48—62.

DELUCIS (Antoine), Niella Tanaro (Italie), 02-01-00. — 13898×48—06

DELUCIS, née GRILLO, Montabone (Italie), 25-09-11. — 13898×48—06 .

DEMARIA (Michele), San Francisco al Campo (Italie), 30-03-15. — 31818×47—85.

DEMIRDJIAN, née PAPAZIAN, Stanos (Turquie), 10-08-09. — 34315×47—78.

DEMIRDJIAN (Mofses), Brousse (Turquie), 05-01-03. — 34315×47—78.

DER HOVANESSIAN (Bedros), Constantinople (Turquie), 15-08-22. — 2215×48—13.

DERIEMAECKER (Jeanne), Schniferskapelle (Belgique), 24-01-13. — 2091×48—72.

DESCAMPS (Joseph), Guignies (Belgique), 07-11-04. — 2431×48—59.

DESSAUER, née GRAY, Gyor (Hongrie), 30-04-04. — 22663×48—75.

DESSAUER (Josek), Turek (Russie), 22-08-97. — 22663×48—75.

DESSLER (Deborah), Vilno (Russie), 24-04-99. — 33181×46—75.

DESSOMBS, née KLISKA, Bjelina (Yougoslavie), 18-12-01. — 27627×48—93.

DI ROMASO, née TURELLO, Mortegliano (Italie), 14-02-06. — 36863×47—26.

DI TOMASO (Louis), Mortegliano (Italie), 10-10-01. — 36863×47—26.

DIAS (Joaquim), Villaverde (Portugal), 01-06-10. — 2186×36—64.

DIAS, née GUINDEO, Luesia (Espagne), 23-02-16. — 2186×36—64.

DIAZ (José), Pontes (Portugal), 16-12-20. — 2171×48—08.

DIVIZIA (Rose), Saint Benigno Canavese (Italie), 20-07-86. — 1711×48—13.

DJORTONIAN, née TOKATLIAN, Constantinople (Turquie), 10-07-10. — 20665×43—75.

DJORTONIAN (Kevork), Eski Chehir (Asie Mineure), 09-08-04. — 20665×43—75.

DOLCI (Dominique), Valtorta (Italie), 04-11-05. — 2151×48—10.

DOLCINO (Erminia), Castelletta d'Orba (Italie), 20-08-94. — 5639×48—13.

DONADIO, née RUPOLO, Caneva (Italie), 18-01-95. — 8408×48—78.

DONINI (Albano), Nonantola (Italie), 21-09-26. — 1902×48—29.

DORFMANN, née KOREMBROT, Varsovie (Pologne), 03-10-05. — 17841×31—75.

DORFMANN (Bernard), Wangerow (Russie), 15-02-03. — 17841×31—75.

DUPUY, née BOSELLI, Melara (Italie), 05-12-09. — 1675×48—47.

DURAN, née KASARDIN, Tartas (Esthonie), 27-10-21 — 2161×48—31.

DURAN (Marcelino), Oix (Espagne), 20-01-27. — 4008×43—66.

DUTTO (François), Peveragno (Italie), 12-04-08. — 42120×38—83.

DUTTO, née GARRO, Peveragno (Italie), 12-05-10. — 42120×38—83

DZIEGIEL, née MOSKAL, Niedonice (Pologne), 24-06-14. — 2371×48—89.

DZIEGIEL (Michel), Nolka (Pologne, 24-06-13. — 2371×48—89.

EL NASHASHIBI (Adnan), Jérusalem (Palestine), 24-06-17. — 5712×48—81.

ELMALOGLOU, née PAVLIDOU, Sparte (Asie Mineure), 18-11-16. — 8964×46—74.

ELMALOGLOU (Pandelys), Sparte (Asie Mineure), 16-02-09. — 8964×46—74.

EMELIANOFF (Anatole), Bobrysk (Russie), 18-11-15. — 1795×48—75.

EMMANUELIAN (Emmanuel), Mersine (Turquie), 06-10-99. — 8777×48—75.

EMMANUELIAN, née PAPAZIAN, Rodosto (Turquie), 04-01-09. — 8777×48—75.

ESCH (Joseph), Traben (Allemagne), 06-08-94. — 22732×47—67.

EXPOSITO (Joseph), Tahal (Espagne), 11-03-04. — 4733×40—34.

EXPOSITO, née MARTINEZ, Campo Lopez (Espagne), 04-11-06. — 4733×40—34.

FABBRINI (Osmano, Siena (Italie), 29-03-02. — 7339×48—13.

FABIANI (Piétro), San Guiliano (Italie), 03-06-03. — 29220×47—40.

FANCELLI (Thérèse), Citta di Castello (Italie), 29-03-98. — 7706×48—66.

FASOLO (Alfred), Longare (Italie), 14-02-27. — 7569×48—50.

FEDERIGHI, née PELLEGRINI, Monsummano (Italie), 04-02-11. — 4076×48—13.

FEDERIGHI (Nello), Ponte Buggionèse (Italie), 04-11-03. — 4076×48—13.

FEDI (Arthuro), Livourne (Italie), 05-10-23. — 32458×47—13.

FERNANDEZ (Agapito), Talavera de la Reina (Espagne), 20-11-09. — 1904×48—66.

FERRANDO (Ermenegildo), Villar Focchiardo (Italie), 07-04-22. — 27756×46—83.

FERRARI, née BARBIERI, Lama (Italie), 10-06-80. — 6077×48—66.

FERRIZ (Manuel), Barcelone, (Espagne), 25-10-08. — 2472×48—32.

FERRIZ, née AGRASOT, Alicante (Espagne), 29-11-09. — 2472×48—32.

FIGA (Rojza), Varsovie (Pologne), 26-12-23. — 5955×47—75.

FLORES (Diego), Mojacar (Espagne), 18-04-15. — 6619×48—13.

FLORES, née ARMENGOL, Villajuiga (Espagne), 09-12-28. — 6619×48—13.

FONTENELLE (Léon), Gerpinnes (Belgique), 19-10-03. — 31634×47—08.

FONTENELLE, née DELAHAUT, Jamiolle (Belgique), 06-06-05. — 31634×47—08.

FORNO (Annette), Albiano (Italie), 16-08-94 — 19254×33—38.

FRABONI, née FINUCCI, Montecarotto (Italie), 05-05-07. — 35034×47—38.

FRABONI (Guglielmo), Poggio San Marcello (Italie), 21-10-95. — 35034×47—38.

FRANÇOIS (Auguste), Familleureux (Belgique), 25-12-19. — 4058×48—09.

GABELLA (Jean), Reims (Marne), 10-08-21. — 1873×48—76.

GALEOTTI (Louis), Reggiolo (Italie), 16-02-02. — 6104×36—75.

GALLO (Michel), Sainte-Marie-du-Zit (Tunisie), 28-06-09. — 23322×48—96.

GALLU (Antonio, Scano Monteferro (Italie), 17-08-05. — 6987×48—83.

GARCIA, née PIQUER, Belchite (Espagne), 02-01-06. — 10053×40—81.

GARCIA (Julienne), Escalonilla (Espagne), 09-06-12. — 26520×46—64.

GARCIA (Josefa), Melilla (Maroc espagnol), 17-12-27. — 1905×48—12.

GARCIA (Joseph), Oudjda (Maroc), 13-01-26. — 29577×48—95.

GARCIA (Bartolome), Cuevas (Espagne), 09-07-10. — 1251×48—30.

GARCIA (Lisardo), Buenavista (Espagne), 22-09-93. — 10053×40—81.

GARDE LABORDA (Jules), Luesia (Espagne), 12-01-91. — 23568×46—65.

GARDE LABORDA, née SABALZA, Luesia (Espagne), 06-02-00. — 23568×46—65.

GARNERO (Antoine), Brossasco (Italie), 05-01-22. — 6159×48—24.

GARNERO (Marguerite), Brossasco (Italie), 28-11-21. — 6158×48—24.

GARNERO (Joseph), Brossasco (Italie), 06-07-20. — 6157×48—24.

GASZCZUK, née ZAWADKA, Grobie (Pologne), 16-03-05. — 22704×47—57.

GELBART, née BRANDT, Lask (Pologne), 01-10-06. — 1811×48—75.

GELBART (Michel), Lask (Pologne), 23-12-07. — 1811×48—75.

GESQUIERE, (René), Wulpen (Belgique), 12-01-96. — 35110×47—44.

GESQUIERE, née SISSAU, Ramscappello (Belgique), 09-08-03. — 35110×47—44.

GIACOMELLI (Guido), Stra (Italie), 20-10-00.— 1812×48—38.

GIACOMELLI, née BORTOLI, Moutecchio (Italie), 09-06-99. — 1812×48—38.

GIAMPIETRO (Vito), Marsicovetere (Italie), 15-06-21. — 32661×47—42.

GIL (Francisco), Caudete (Espagne), 01-08-06. — 8438×48—11.

GIL, née BARBERA, Perello (Espagne), 12-02-12. — 8438×48—11.

GIMENEZ, née GABARRON, Lorca (Espagne), 17-02-88. — 25190×47—34.

GIMENEZ (Antonio), Lorca (Espagne), 11-09-13. — 31261×47—34.

GIORGUITTI (Michel), Poveletto (Italie), 09-08-06. — 7099×48—75.

GIORGUITTI, née SIGH, Poveletto (Italie), 10-09-14. — 7099×48—75.

GIRAUDO (Balmazzo), Roccavione (Italie), 17-01-05. — 3257×48—30.

GIRAUDO, née VOLA, Roccavione (Italie), 29-06-08. — 3257×48—30.

GIULIANI (Aanatolio), Rocca di Mezzo (Italie), 01-05-84. — 15157×37—19.

GLAVAO (Joseph), Borstein (Yougoslavie), 20-02-18. — 486×48—57.

GLAVAC, née SUSS, Lodz (Pologne), 08-07-15.— 486×48—57.

GODYK (Wladislaw), Lowce (Pologne), 25-03-11. — 6747×48—59.

GODYK, née SWIATKOWSKA, Zdzary (Pologne), 21-06-17. — 6747×48—59.

GOLDBERGER GORSKI (Léon), Cracovie (Pologne), 23-02-01. — 2021×47—13.

GOLDBERGER GORSKI, née SPERLING, Cracovie (Pologne), 12-11-12. — 2021×47—13.

GOLENIA (François), Budy Lancuckie (Pologne), 28-09-06. — 28749×47—19.

GOLENIA, née PROC, Teniastyska (Pologne), 01-12-15. — 28749×47—19.

GOLETTO, née GOLETTO, Rittana (Italie), 23-01-80. — 24784×47—38.

GOMEZ (Gabriel), Boneta (Espagne), 14-09-26. — 2493×48—11.

GOMEZ (Fernando) Sagunte (Espagne), 18-02-24. — 2741×48—82.

GONZALEZ, née CUELLAR, Oran (Algérie), 16—12-00. — 29366×48—95.

GONZALEZ (Antonio), Sorvilan (Espagne), 21-03-31. — 29366×48—95.

GONZALEZ (Alexandre), Valladolid (Espagne), 10-05-12. — 2003×48—71.

GRACA (Edouard), Ponikiew (Pologne), 27-05-20. — 1211×48—03.

GRACIA (Pierre), Carthagène (Espagne), 12-02-10. — 2196×43—75.

GRACIA (Antonio), Linas de Broto (Espagne), 02-10-93 — 21111×40—33

GRAF (Paul), Russ (Bas-Rhin), 10-12-14. — 15788×40—07.

GRASSI (Aurelio), Schilpario (Italie), 16-09-09. — 30349×39—84.

GRASSI, née CARGNINO, Lemie (Italie), 2[illegible]-09-16. — 30349×39—84.

GRATAROLI (Marie), San Gallo (Italie), 2[illegible]-03-18. — 16143×47—32.

GRATAROLI (Antonio), San Gallo (Italie), 2[illegible]-09-77. — 18235×47—52.

GRATAROLI, née MAINI, San Gallo (Italie), 27-11-79. — 18235×47—52.

GRECO (Antoine), Pantelleria (Italie), 07-0[illegible]-20. — 23268×48—96.

GRECO, née CAMPO, la Manouba (Tunisie), 22-11-29. — 23268×48—96

GRINE (Basile), Novo Mikailovke (Russie), 2[illegible]-04-00. — 7307×48—75.

GROHS, née Leiba, Roman (Roumanie), 20-[illegible]-99. — 7120×48—75.

GROZINGER, née Tieme, Strasbourg (Bas-Rhin), 26-02-13. — 33088×47—75.

GROZINGER (Eugène), Tyukod (Hongrie), 2[illegible]-07-11. — 33088×47—75.

GRYNSZPANHOLC, née AWNER, Brzezin (Pologne), 15-02-07. — 7300×48—75.

GUEZIAN, née AGHIAZAR, Van (Turquie), 0[illegible]-09-93. — 20091×47—79.

GUEZIAN (Papkene), Erivan (Arménie), 2[illegible]-06-18. — 3819×48—37.

GUIDI, née FERRARI, Vertova (Italie), 1[illegible]-02-07. — 7979×48—75.

GUINO, née DELPIANO, Zumaglia (Italie), 0[illegible]-09-01. — 34031×47—38.

GUNZBURGER (Charles), Fribourg (Allemagne), 13-05-24. — 25911×47—38.

HACHMANIAN (Meguerditch), Guève (Asie Mineure), 00-00-92. — 65×48—13.

HACHMANIAN, née ARZOUMANIAN, Guève (Asie Mineure), 23-01-00. — 65×48—13.

HAGIFOTI (Georges), Simi (Grèce), 05-0[illegible]-— 2002×48—13.

HAIM (Salvator), Constantinople (Turquie), 00-00-93. — 43041×38—75.

HANDEL (Elias), Kharkow (Russie), 16-0[illegible]-20. — 26884×48—75.

HASZEMACHER (Szama), Varsovie (Pologne), 01-01-96. — 5485×40—75.

HELLER (Juda), Zolkiew (Pologne), 20-03-11. — 26864×48—75.

HELLER, née BAK, Strykow (Pologne), 15-03-17. — 26864×48—75.

HERNANDEZ (Angel), Arjonilla (Espagne), 3[illegible]-02-15. — 12861×34—75.

HERNANDEZ (Salvador), Murcia (Espagne), 15-05-27. — 3760×48—11.

HOMBURGER, née SALDINGER, Suceava (Roumanie), 15-12-25. — 13163×46—67.

HOMBURGER (Ernest), Carlsruhe (Allemagne), 30-06-20. — 13163×46—67.

HORANI (Raphaël), Breslaw (Russie), 14-08-93. — 31465×47—77.

HOULOU, née ABASTADO, Constantinople (Turquie), 00-00-12. — 5777×48—75.

HOULOU (Joseph), Istamboul (Turquie), 00-00-11. — 5777×48—75.

HOVHANESSIAN (Kevork), Eski Chehir (Asie Mineure), 22-07-99. — 7498×48—75.

HOVHANESSIAN, née TERZIAN (Tchalgara (Asie Mineure), 14-07-14. — 7498×48—75.

HUSA (Vaclav), Nova Ves (Tchécoslovaquie), 10-01-02. — 14430×40—75.

ILARIO (Pasquale), Sperlonga (Italie), 30-03-07. — 22394×36—30.

INSUSO (Guillaume), Clouange (Moselle), 19-07-11. — 29360×47—75.

ISABELLA (Albino), Musadino (Italie), 29-05-15. — 4470×48—65.

ISEPPI (Elsa), Vallarsa (Italie), 29-05-23. — 6847×48—39.

IZRAEL, née PICKEL, Vonikove (Tchécoslovaquie), 06-11-09. — 1745×48—75.

IZRAEL (Samuel), Velika (Tchécoslovaquie), 10-00-09. — 1745×48—75.

JACOMUCCI, née ANDRUCCIOLI, Mondaino (Italie), 25-03-06. — 30692×37—57.

JACOMUCCI (Arthur), Colbordolo (Italie), 17-07-04. — 30692×37—57.

JAGUSTYN (Marianna), Biedaczow (Pologne), 13-08-10. — 7235×47—59.

JAKOBCZAK (Valentin), Sosnowka (Pologne), 27-01-04. — 41148×45—92.

JANECZEK (Stanislas), Wichtorowice (Pologne), 28-03-23. — 2293×48—02.

JAROSZ (Joseph), Gramke (Allemagne), 11-03-17. — 1514×48—57.

JELZA (Maria), Slaska (Tchécoslovaquie), 16-04-00. — 1072×48—75.

JIZBA (Waclaw), Karlowa Hut (Tchécoslovaquie), 27-09-12. — 2292×48—02.

JOSOVICI (Salomon), Solina (Roumanie), 14-03-97. — 51084×38—75.

KALINA (Antoine), Poltava (Russie), 27-01-93. — 19582×38—75.

KALINA, née PLATOUNOFF, Tourek (Russie), 13-05-92. — 19582×38—75.

KANDEL, née FLEISCHER, Ujfeherto (Hongrie), 28-05-01. — 35221×47—75.

KANDEL (Moriez), Geszterer (Hongrie), 18-03-03. — 35221×47—75.

KAPFERER, née DUMITRESCU, Jugur (Roumanie), 01-01-18. — 19116×48—78.

KAPLAN (Mandel), Minsk (Russie), 17-09-94. — 188×48—75.

KAPLAN, née GOTLIB, Drohiczynn (Pologne), 09-09-05. — 188×48—75.

KARAKACHIAN (Toros), Kutahia (Asie Mineure), 08-01-07. — 6182×48—13.

KARAKACHIAN, née CHEKERIAN, Kutahia (Asie Mineure), 01-05-18. — 6182×48—13.

KELECHIAN, née TACHDENOURIAN, Arabkir (Turquie), 09-08-98. — 1578×48—04.

KELECHIAN (Souren), Arabkir (Turquie), 12-05-97. — 1578×48—04.

KELIFA (Bayard), Remla (Tunisie), 13-09-09. — 18082×46—75.

KELY (Ernest), Budapest (Hongrie), 22-03-95. — 51753×33—75.

KIERZEK, née STILLHART, Mullein (Suisse), 20-11-21. — 5000×48—78.

KIERZEK (Jean), Wyrowo (Pologne), 04-06-16. — 5000×48—78.

KLEVZE, née MAYER, Celje (Yougoslavie), 11-03-99. — 11860×40—03.

KOBER (Antoni), Strumiany (Pologne), 18-01-97 — 31916×47—76.

KOBER, née ZUKASIAK, Strumiany (Pologne), 29-10-01. — 31916×47—76.

KOHN (Ingeborg), Vienne (Autriche), 14-04-21. — 1772×48—75.

KOKH (Benjamin), Odessa (Russie), 03-06-00. — 21744×48—75.

KOLLAR (Frantisek), Senec (Tchécoslovaquie), 08-10-04. — 1908×48—75.

KORENTAJER (Paul), Varsovie (Pologne), 15-03-03. — 36352×45—94.

KORSEC, née REGENSBERG, Lodz (Pologne), 14-01-03. — 20013×33—57.

KORSEC (Mendel), Lodz (Pologne), 27-04-99. — 20013×33—57.

KOZIOL (Joseph), Trziana (Pologne), 02-02-15. — 2411×48—40.

KUSIOLEK (Zygmunt) Splawie (Pologne), 30-04-17. — 7510×48—75.

KUTAS (Berck), Strykow (Pologne), 16-11-22. — 33147×47—75.

LABONINE (Théodore), Karasoubarar (Russie), 03-06-93. — 35453×47—90.

LACAYO, née RIVEROLA, Fonz (Espagne), 12-03-87. — 17402×47—32.

LACAYO (François), Arcolis (Espagne), 08-06-80. — 17402×47—32.

LARNI, née TAGLIAVINI, Mezzani (Italie), 12-10-93. — 24576×47—13.

LARINI (Giuseppe), Medesano (Italie), 30-08-92. — 24576×47—13.

LARROSA, née BOLEA, Barcelone (Espagne), 25-06-01. — 2541×48—65.

LARROSA (Luis), Barbastro (Espagne), 20-06-89. — 2541×48—65.

LAUREDI (Nello), Mulazzo (Italie), 05-10-24. — 7619×48—06.

LAZEWSKI (Siegmund), Essen Borbeck (Allemagne), 31-10-19. — 28078×48—62.

LEAL (José), Linares (Espagne), 12-10-16. — 1183×48—75.

LEFEVRE (Robert), Besmont (Aisne), 14-02-99. — 8222×20—02.

LEITE DE AZEVEDO (Manuel), Mindelo (Portugal), 09-03-03. — 3650×48—70.

LEONE (Marie), Bizerte (Tunisie), 06-06-15. — 23100×48—96.

LESMAN (Lajbus), Lodz (Pologne), 04-12-04. — 1858×34—75.

LEWI (Dwojra), Kalisz (Pologne), 02-02-26. — 27157×48—75.

LEWYLLIE, née LAMOOT, Warneton (Belgique), 13-12-83. — 34195×47—77.

LISZTMAN (Maurice), Budapest (Hongrie), 02-05-98. — 35111×47—75.

LLORENS (Antonio), Relleu (Espagne), 19-05-98. — 27913×31—13.

LLORENS, née FERRANDO, Cullera (Espagne), 04-10-09. — 27913×31—13.

LOCARDI, née TURCHI, Montevarchi (Italie), 17-06-10. — 36618×47—06.

LOCARDI (Pierre), Alexandrie (Italie), 25-12-05. — 36618×47—06.

LOCATELLI, née ROTA, Locatello (Italie), 10-09-90. — 33849×47—39.

LOCATELLI (Jean), Locatello (Italie), 10-01-87. — 33849×47—39.

LOMBET (Edmond), Temploux (Belgique), 16-11-02. — 6028×48—80.

LORENTE (Manuel), Malaga (Espagne), 23-12-24. — 28557×46—92.

LORENZETTI (Letizio), Giuncugnano (Italie), 11-07-96 — 21902×47—75.

LORENZINI (Carlo), Castelleto (Italie), 11-08-00. — 6027×48—78.

LUKASIEWICZ (Eugène), Ploskirow (Russie), 19-12-03. — 1775×48—57.

LUKIJANEC (Bazile), Czarnokolce Male (Pologne), 12-01-12. — 7750×48—54.

LUNARDON (Victor), Rosa (Italie), 26-09-00. — 1722×48—26.

LUNETTO (Filippo), Tindja (Tunisie), 27-01-23. — 33214×44—96.

LUPPINI, née PIREN Obercorn (Luxembourg), 04-09-25. — 2543×48—57.

LUPPINI (Robert), Esch-sur-Alzette (Luxembourg), 20-07-25. — 2543×48—57.

MAGYARI (Joseph), Baia Mare (Roumanie), 19-03-13. — 24730×48—98.

MAHY (André), Villers-la-Tour (Belgique), 02-03-14. — 35933×47—02

MAHY, née HAYOT, Gilly (Belgique), 12-11-20. — 35933×47—02.

MAIER (Jean), Offenburg (Allemagne), 28-11-10. — 45893×38—75.

MAINARDIS, née RAINIS, Amaro (Italie), 17-12-93. — 13861×35—13.

MAINARDIS (Joseph), Amaro (Italie), 22-01-93. — 13861×35—13.

MALEWSKI (Adam), Debicz (Pologne), 18-12-21. — 6867×48—75.

MALIAREVSKY (Nicolas), Nicolaieff (Russie), 10-05-92. — 55595×36—75.

MALVOTI, née VANNOZZI, Cascina (Italie), 28-08-91. — 6868×48—13.

MALVOTI (Angiolo), Fucecchio (Italie), 03-08-89. — 6868×48—13.

MARCHESINI, née SCARCHINI, Mugnano (Italie), 27-02-96. — 35781×47—06.

MARCHESINI (Albin), Magione (Italie), 30-08-93. — 35781×47— 6.

MARCON (Eugène), Moriago (Italie), 03-07-11. — 2531×48—24.

MARCON, née FAVERO, Moriago (Italie), 20-09-11. — 2531×48—24.

MARIEZ CURRENA, née RODRIGO, Alcazareu (Espagne), 30-08-07. — 7437×48—47.

MARIEZ CURRENA (Pedro), Beinza Labayen (Espagne), 22-11-02. — 7437×48—47.

MARIN (José), Murcia (Espagne), 13-06-04. — 6633×48—42.

MARQUINA (Julian), Valdelateja (Espagne), 11-12-22. — 2202×47—75.

MARTIGNONI, née FRANCESCHI, Rasolga (Italie), 25-06-05. — 1815×48—75.

MARTIGNONI (Flaminio), Trente (Italie), 23-11-98. — 1815×48—75.

MARTINEZ, née DIAZ, Alboloduy (Espagne), 22-06-08. — 7438×48—11.

MARTINEZ (Félix), Alsodux (Espagne), 10-04-96. — 7438×48—11.

MARTINEZ (Virtudes), Albaran (Espagne), 23-02-17. — 8727×48—69.

MARTINEZ (Nicolas), Bilbao (Espagne), 30-01-96. — 31010×47—31.

MARX, née SASSEN, Kaiserslautern (Allemagne), 01-06-16. — 35463×47—67.

MARX (Richard), Muntermaifeld (Allemagne), 13-11-10. — 35463×47—67.

MASCOLO, née GAITA, Boscorcale (Italie), 27-12-88. — 13076×29—13.

MASLENNIKOFF (Alexandre), Grosny (Russie), 30-08-93. — 5429×48—75.

MASTRIFORTI, née ROSSI, Citta di Castello (Italie), 24-01-14. — 6763×36—06.

MASTRIFORTI (Plinio), Citta di Castello (Italie), 25-01-06. — 6763×36—06.

MATA (Salvador), Barcelone (Espagne), 08-01-85. — 32078×47—75.

MATOSZ (Piotr), Leszczow (Pologne), 11-05-08. — 22753×47—75.

MATTACHINI (Nazzaro), Mezzomerico (Italie), 23-08-18. — 2031×48—57.

MATTEONI, née BERTINELLI, Sambuca (Italie), 20-07-01. — 1597×48—20.

MATTEONI (Francesco), Sambuca (Italie), 07-07-98 — 1597×48—20.

MELZANI (Pietro), Bagolino (Italie), 21-04-05. — 6956×48—38

MENARDO, née TURLETTI, Morozzo (Italie), 27-11-99. — 7716×48—06.

MENARDI (Lorenzo), Riva Levante (Italie), 10-08-09. — 43933×45—68.

MENONI, née VOLPI, Rossano (Italie), 09-11-00. — 6706×48—74.

MERINO (Léopold), Viana (Espagne), 14-11-02. — 7589×48—02.

MERLO, née MUCCI, Montecreto (Italie), 10-09-89. — 6779×48—13.

MEROYAN, née KAICERLIAN, Orhan (Asie Mineure), 00-00-96. — 3528×37—75.

MEROYAN (Ohannes), Yozgad (Asie-Mineure), 06-01-99. — 3528×37—75.

METTA (Sapia), Conosa (Italie), 27-05-14. — 6957×48—75.

METZGER, née MEINSTEIN, Nurnberg (Allemagne), 11-10-14. — 6250×39—75.

METZGER (Siegfried), Berlichingen (Allemagne), 16-03-10. — 6250×39—75.

MEZZASOMA, née BIANCHI, Alessandria (Italie), 10-04-12. — 27541×46—06.

MEZZASOMA (Danilo), Corciano (Italie), 25-12-08. — 27541×46—06.

MICHALAK (Casimir), Kecsow (Allemagne), 18-09-17. — 6887×48—02.

MICHELIS (Jean), Ussolo Prazzo (Italie), 12-03-09. — 11399×48—04.

MICHELINI, née BENVENUTI, Pelago (Italie), 01-12-84. — 7700×48—06.

MIELNIK (Jozef), Kamieniopol (Pologne), 03-03-00. — 45831×34—78.

MILLUY, née ADAMCZAK, Dortmund (Allemagne), 16-09-20. — 7318×48—59.

MILMAN (Hersz), Radom (Pologne), 11-06-25. — 2269×48—75.

MINCHELLA (Giacomo), Filignano (Italie), 25-11-02. — 29933×47—75.

MINCHELLA, née ROUGIONE, Filignano (Italie), 05-06-98. — 29933×47—75.

MIR, née ROMERO, Valle de Abdalajis (Espagne), 25-11-01. — 11899×38—38.

MIR (Richard), Valle de Abdalajis (Espagne), 07-06-00. — 11899×38—38.

MISEREZ (Albert), Lajoux Berne (Suisse), 17-04-07. — 5929×48—90.

MISKIAN (Jean), Angora (Turquie), 08-01-07. — 1761×48—31.

MITCHATCHI, née TCHAPROT, Kirkilissa (Turquie), 00-00-98. — 2631×48—13.

MOKK, née ZAK, Tarnobneg (Pologne), 02-11-03. — 6417×48—38.

MOKK (Théodore), Kossovka (Russie), 05-02-96. — 6417×48—38.

MONTAG, née SZPILBERG, Janow (Pologne), 23-07-06. — 58485×38—75.

MORA, née SANCHEZ, Alcontar (Espagne), 15-03-93. — 36181×47—25.

MORAL (Dionisio), Villanueva de Duero (Espagne), 08-04-03. — 34905×47—11.

MORANDI (Mario), Saronno (Italie), 24-03-89. — 2124×48—75.

MORELLI (Serge), Buggiano (Italie), 29-08-24. — 31923×47—06.

MORTKA (Julien), Dzikow (Pologne), 24-02-03. — 46863×35—88.

MOSCATELLO (Jacques), Vescovana (Italie), 12-05-87. — 16875×38—38.

MOSCATELLO, née GALANTE, Vescovana (Italie), 19-04-86. — 16875×38—38.

MUCELI, née CADEDDU, Ierzu (Italie), 10-07-07. — 2279×48—57.

MUCELI (Jean), Ierzu (Italie), 23-09-99. — 2279×48—57.

MULE (Guiseppe), Tunis, 19-03-04. — 3067×48—93.

MULE, née DIMINO, Kef (Tunisie), 19-03-07. — 3067×48—93.

MULLOR (José), Jijona (Espagne), 15-12-02. — 15545×40—34.

MULLOR, née BONILLO, Barcelone (Espagne), 07-04-12. — 15545×40—34.

MUNIER (Vincenzo), Naples (Italie), 09-03-01. — 8574×32—13.

MUSCIONI (Elise), Audun-le-Tiche (Moselle), 30-04-08. — 2265×48—57.

MUSITELLI (Barthélémy), Gerosa (Italie), 02-08-98. — 22319×38—75.

MUSZYNSKI (Waclaw), Varsovie (Pologne), 08-04-22. — 2281×48—57.

NADLER BOUSQUET (Xavier), Furth-sous-Forêt (Allemagne), 11-10-09. — 30672×48—57.

NADLER BOUSQUET (Henri), Witzlhof (Allemagne), 01-10-14. — 30674×48—57.

NADLER BOUSQUET (Anne-Marie), Amberg (Allemagne), 08-01-12. — 30673×48—57.

NAJMAN (Szmul), Czestochowa (Pologne), 25-12-28. — 8827×48—75.

NALDI (Elsa), Florence (Italie), 14-08-21. — 5469×48—75.

NAUMANN (Dimitri), Nijniednieprovsk (Russie), 04-10-03. — 35675×47—75.

NENTWIK (Stanislas), Madrzejow (Pologne), 24-03-25. — 1673×48—75.

NERI (Eugenio), Trévise (Italie), 12-01-92. — 311×48—33.

NERIE, née ROCCHI, Budrio (Italie), 14-05-91. — 311×48—33.

NERVI, née SIRI, Tiglieto (Italie), 19-01-14. — 29413×47—13.

NERVI (Jean), Tiglieto (Italie), 12-04-09. — 29416×47—13.

NICOLINO (Catherine), Paesana (Italie), 15-10-14. — 1672×48—13.

NIESZPORCK, née SUDOL, Komorow (Pologne), 14-08-03. — 44508×36—75.

NIKITINE (Lydia), Smolka (Esthonie), 04-08-26. — 16209×47—34.

NIKODEMSKI (Victor), Lodz (Pologne), 09-12-03. — 29428×47—75.

NIWES (Ernest), Vienne (Autriche), 08-04-25. — 6897×48—38.

NOMBELLA (Mariano), Portillo de Toledo (Espagne), 11-02-24. — 13549×46—24.

NOWAK (Jeanne), Karsy (Pologne), 19-08-26. — 4692×48—62.

NOWAK (Bernard), Stare Puszczkowo (Pologne), 24-05-25. — 4691×48—62.

NOWAK (Johan), Herne (Allemagne), 24-04-22. — 7060×48—59.

NUCCI (Guerrino), San Leo (Italie), 17-08-17. — 2121×48—38.

NUDELMAN (Szyja), Szydowiec (Pologne), 15-03-05. — 12530×46—75.

NUDELMAN, née ROZENBAUM, Varsovie (Pologne), 14-11-02. — 12530×46—75.

OBARA (Stephan), Durdy (Pologne), 16-04-14. — 6026×48—35.

OEYEN (Jean), Helenbeck (Belgique), 25-05-88. — 7347×48—75.

OEYEN, née LEGRAND, Anderlecht (Belgique), 12-05-90. — 7347×48—75.

OHANESSIAN, née SOURANDJIAN, Diarbekir (Turquie), 04-02-12. — 37065×38—38.

OHANESSIAN (Garabed), Diarbekir (Turquie), 15-01-01. — 37065×38—38.

OLIVA (Pietro), Sanfront (Italie), 03-04-12. — 7049×48—13.

OLIVA, née CASTEL, Castejon de Sos (Espagne), 22-09-82. — 8256×48—33.

OLIVEIRA (José), Maia (Portugal), 29-01-06. — 32012×47—75.

OTIN, née OTIN, Gesera (Espagne), 28-02-91. — 2024×48—33.

OUNKOUROFF (Alexandre), Sofia (Bulgarie), 15-07-26. — 6567×48—76.

PACHAYAN (Krikor), Marach (Turquie), 00-00-16. — 29461×48—98.

PALATSI, née PAULS, Salsadella (Espagne), 16-11-98. — 5040×48—34.

PALATSI (Tomas), Salsadella (Espagne), 14-09-96. — 5040×48—34.

PALLOTTA (Enrichetta), Montasola (Italie), 04-10-26. — 20214×47—74.

PALOMBO (Pascal), Rome (Italie), 05-01-24. — 1803×48—69.

PALOMERAS, née MARTI, Llivia (Espagne), 04-04-15. — 2532×48—66.

PALOMERAS (Teobaldo), Puerta de la Selva (Espagne), 11-10-12. — 2532×48—66.

PALUCH (Tadeusz), Rakow (Pologne), 30-11-20. — 2005×48—57.

PALUSINSKI (Idziław), Sosnowice (Pologne), 23-02-20. — 5810×48—54.

PANCHETTI (Attilio), Citta di Castello (Italie), 17-11-21. — 29158×47—06.

PAOLETTI (Filomena), Citta di Castello (Italie), 19-02-87. — 6036×48—75.

PARIS (José), Terreblanca (Espagne), 22-06-82 — 20235×47—20.

PARMENTIER, née SCHULZ, Bomst (Allemagne), 16-01-99. — 25717×46—75.

PARON (Louis), Arzene (Italie), 31-08-24. — 5839×48—38.

PARUSSO, née SPINARDI, Dogliani (Italie), 10-09-93. — 91078×28—06.

PASQUARELLI (Ventura), Sigillo (Italie), 24-03-11. — 2482×48—54.

PASQUARELLI, née CORRADINI, Parma (Italie), 01-09-16. — 2482×48—54.

PASQUALOTTO (Bruno), Brindola (Italie), 26-07-09. — 7417×48—34.

PASQUIN (Eugène), Dabo (Moselle), 01-07-03. —41743×34—57.

PASTOR, née LLADOSA, Carcagente (Espagne), 26-09-12. — 6769×48—11.

PASTOR (Raphaël), Puebla del Duc (Espagne), 21-04-06. — 6769×48—11.

PASTOR (Juan), Saratella (Espagne), 20-05-97. — 6556×48—41.

PATERNA (Anna), Bizerte (Tunisie), 09-01-27. — 28884×48—96.

PATERNA, née BONNANO, Bizerte (Tunisie), 28-03-02. — 28970×48—96.

PATRITTI (Antoine), Connobio (Italie), 09-10-12. — 2072×48—02.

PEDOTTI (Victor), Brenta (Italie), 12-05-87. — 32388×47—13.

PEDUZZI (Dominique), Schiguano (Italie), 14-08-02. — 3599×48—38.

PENELA (José), Numao (Portugal), 08-10-05. — 2071×48—78.

PERCQUE (Laura), Ypres (Belgique), 16-12-03. — 2311×48—39.

PEREZ (Henri), Pozo-Estrecho (Espagne), 20-12-03. — 32091×38—69.

PEREZ, née MARTINEZ, Carthagène (Espagne), 19-02-04. — 32091×38—69.

PEREZ (Santos), Arboleas (Espagne), 04-08-19. — 2642×48—34.

PERIANEZ, née FERNANDEZ, Talavan (Espagne), 18-12-10. — 5919×48—66.

PERIANEZ (Hippolyte), Talavan (Espagne), 02-08-04. — 5919×48—66.

PESCETTO, née MARCHISIO, Canale (Italie), 16-08-11. — 7316×48—75.

PESCETTO (Laurent), Forno-Canavese (Italie), 26-02-06. — 7316×48—75.

PETRINI (Adasmatia), Smyrne (Turquie), 15-05-97. — 31751×47—13.

PETRUZZI (Florio), Vernio (Italie), 18-01-22. — 32176×47—83.

PETRUZZI (Antonia), Tuglie (Italie), 03-08-23. — 36576×47—83.

PEYRO (Eduardo), Gandia (Espagne), 07-03-03. — 45074×45—30.

PHILIPPSON (Alfred), Berlin (Allemagne), 22-08-05. — 1802×48—06.

PIAIA (Henri), San Tomaso (Italie), 05-09-98. — 414×48—68.

PIAIA, née SPERANDIO, Canal S. Bovo (Italie), 28-08-05. — 414×48—68.

PICCA (Antoine), Paesano (Italie), 13-07-05. — 9676×36—84.

PIETRAS (Marian), Stargat (Pologne), 02-02-21. — 7198×40—51.

PIETRAS, née KUBANOVA, Svaty Kriz Nad Wahom (Tchécoslovaquie), 28-12-13. — 7198×48—51.

PIGAGLIO (Joseph), Vinadio (Italie), 08-05-09. — 7417×48—13.

PINTAR (Alojzij), Babno Polje (Yougoslavie), 03-10-07. — 36279×47-75.

PIRRONI (Luigi), Quarto San Elena (Italie), 16-12-02. — 2305×48—13.

PISCHEDDA, née SABATES, Sabadell (Espagne), 10-05-19. — 36111×47—13.

PLUMEZ (Mariette), Chevenez (Suisse), 16-02-30. — 36900×47—25.

PLUSKOTA (Gérôme), Heidedombrowsko (Pologne), 24-09-02. — 6557×40—54.

PODESCHI (Nino), San Leo (Italie), 14-08-07. — 16851×40—78.

POLASIK, née CSERNUS, Budapest (Hongrie), 10-08-08. — 404×48—68.

POLATSIK (Gyula), Budapest (Hongrie), 29-11-04. — 404×48—68.

POLLIOTTO, née POLLIOTTO, San Pietro (Italie), 08-12-85. — 29131×47—30.

POLLIOTTO (Emilio), San Pietro (Italie), 29-11-80. — 29131×47—30.

PONOMARENKO (Valentin), Livni (Russie), 20-05-17. — 32120×47—75.

PORRO (Luigi), Castelletto (Italie), 27-05-06. — 31105×47—47.

PORRO, née DECASTELLI, Camerana (Italie), 05-07-08. — 31105×47—47.

PORTA (Jacques), San Gines de Vilasar (Espagne), 09-09-24. — 2401×48—11.

POUTNISS (Jean), Kothiarewskaia (Russie), 07-01-96. — 12172×40—51.

POZNANSKI (Isaac), Gestochwa (Pologne), 26-07-19. — 32211×47—75.

POZVEK, née CELEC, Dolnji Slavcci (Yougoslavie), 20-06-96. — 1695×48—38.

POZVEK (Franc), Dolnji Slaveci (Yougoslavie), 10-01-92. — 1695×18—38.

PRADA (Andres), Llancs (Espagne), 30-09-03. — 2302×18—75.

PRINA (Amédée), Borgosesia (Italie), 31-08-21. — 1104×18—43.

PROCIOW (Dimitri), Weryn (Pologne), 04-11-00. — 31183×32—25.

PROCIOW, née WISZNIOWSKA, Smerek (Pologne), 08-01-01. — 31183×32—25.

PRZYTARSKI (Wladyslaw), Gostomek (Pologne), 18-06-03. — 31036×17—12.

PRZYTARSKI, née KUCA, Redanow (Pologne), 20-12-04. — 31036×17—12.

PUERTA (Juan), Lanjar (Espagne), 11-02-25. — 2713×18—92.

PUIG (Manuel), Granja de Rocamora (Espagne), 06-01-22. — 2301×18—11.

PUTZOLU (Paul), Domusnovas (Italie), 24-01-22. — 1021×18—13.

RABABI (Olgha), Jeditah (Liban), 05-02-07. — 41885×15—77.

RAMONEDA (Michel), Alzamora (Espagne), 19-09-79. — 33302×17—34.

RAMONEDA, née MOLES, Eriste (Espagne), 10-05-78. — 33302×17—34.

REBUFFI, née BONNETTO, Fenestrelle (Italie), 18-10-00. — 1025×18—32.

REBUFFI (Giuseppe), Albuzzano (Italie), 19-02-02. — 1025×18—32.

REGINATO (Lino), Fontet (Italie), 20-04-24. — 27311×17—17.

REISZ (Alexandre), Baita (Hongrie), 02-04-09. — 21791×17—75.

REISZ, née WEINTRAUB, Baiamare (Roumanie), 16-03—11. — 21791×17—75.

REMY (Julien), Knutange (Moselle), 06-03-03. — 25249×17—57.

REMY, née ROTH, Hayange (Moselle), 18-08-97. — 35249×17—57.

REN (Giovanni), Gosaldo (Italie), 22-04-81. — 5959×18—65.

RHO (François), Telgate (Italie), 26-07-21. — 5622×18—06.

RIBERO, née BELTRAMO, Dronero (Italie), 23-09-95. — 20713×39—83.

RINAUDO (Victor), Venasca (Italie), 11-01-26. — 7186×18—83.

RIZZOTTI (Alberto), Spilimbergo (Italie), 17-08-08. — 1325×18—12.

ROCCI (Guglielmo), Ferrera (Italie), 30-09-96. — 18140×10—84.

ROCCI, née GIRIVETTO, Usseglio (Italie), 08-12-99. — 18140×10—84.

ROGOWSKI (Jean), Jastrzabka (Pologne), 17-09-27. — 504×18—75.

ROJO (Célestino), Sacramenia (Espagne), 19-05-24. — 1460×18—32.

ROS (Dionisio), Villanuova (Espagne), 12-08-02. — 31737×17—59.

ROSSI (Crecensio), Montalto (Italie), 23-06-90. — 7783×33—06.

ROTA (Michel), Roncola (Italie), 28-03-00. — 12875×32—54.

ROYO (Francisco), Molinos (Espagne), 17-09-22. — 35131×17—13.

ROYO (Juan), Molinos (Espagne), 27-07-88. — 27982×17—13.

ROYO, née PASCUAL, Molinos (Espagne), 07-05-96. — 27982×17—13.

RTICHEFF (Tatiana), Odessa (Russie), 10-12-19. — 32206×17—75.

RUDIEZ (Pablo), Logrono (Espagne), 15-12-28. — 201×18—78.

RUIK (Gabriel), Dallas (Espagne), 20-10-24. — 1811×18—92.

RYBAK (Adam), Witkowice (Pologne), 10-08-04. — 10778×36—78.

SABATINI, née GIMENEK, Jelez de la Frontera (Espagne), 28-01-15. — 33612×17—82.

SABATINI (Emilio), Cagli (Italie), 01-10-23. — 33612×17—82.

SABOYA José), Rialp (Espagne), 11-12-11. — 25680×16—31.

SABOYA, née SCHIVARDI, Montichiari (Italie), 01-10-12. — 25680×16—31.

SACUTO, née FIORENTINO (Tunis), 21-09-85. — 28856×18—96.

SACUTO (Iolanda), Tunis, 26-01-27. — 28851×18—96.

SAHAGIAN, née ORTCHANIAN, Marache (Asie Mineure), 23-10-02. — 7100×18—26.

SAHAGIAN (Vahan), Ourfa (Asie Mineure), 02-07-00. — 7100×18—26.

SAKALIAN (Sarkis), Van (Turquie), 25-02-03. — 1682×18—75.

SAKALIAN, née ALLAHVERDIAN, Césarée (Turquie), 16-05-12. — 1682×18—75.

SALA (Louis), Monza (Italie), 03-05-03. — 1801×18—06.

SALEMI (Vito), Villabate (Italie), 05-01-23. — 5197×18—93.

SALES (Giuseppe), Arcade (Italie), 29-05-97. — 1824×18—02.

SALES, née BENVENUTI, Vazzola (Italie), 23-12-96. — 1824×18—02.

SALZIG (Louis), Ueberherrn (Allemagne), 16-11-04. — 37793×36—67.

SALZMAN (Léon), Odessa (Russie), 21-04-11. — 16518×18—82.

SAMBOR (Adolphe), Hambourg (Allemagne), 22-10-00. — 3410×18—75.

SANCHEZ (Pedro), Fresnedoso de Ibor (Espagne), 29-01-13. — 18669×17—75.

SANFILIPPO, née MIGNEMI, Grotte (Italie), 13-09-99. — 7098×18—13.

SANFILIPPO (Calogero), Sommatino (Italie), 01-12-83. — 7098×18—13.

SANI, née TRIFILIO, Malera (Italie), 02-11-88. — 1332×18—83.

SANTSCHI (Charles), la Chaux-de-Fonds (Suisse), 06-12-85. — 7739×18—34.

SARKISSIAN (Agop), Harpet (Turquie), 15-02-91. — 33958×17—75.

SARKISSIAN, née KABADAYAN, Ada Bazar (Turquie), 20-08-00. — 33958×17—75.

SARRANO (Sabetai), Salonique (Grèce), 03-01-00. — 90375×28—75.

SCHARRE (Jules), Rousbrugge Haringhe (Belgique), 07-11-98. — 7096×18—80.

SCHARRE, née VAN DEN NESTE, Maldegem (Belgique), 16-03-98. — 7096×18—80.

SCHIFFMAN, née HERSCHDORFER, Dolina (Pologne), 07-02-91. — 25382×29—90.

SCHIFFMAN (Mendel), Dolina (Pologne), 11-05-92. — 25382×29—90.

SCHMITT (Edouard), Metz (Moselle), 05-09-01. — 21929×31—57.

SCHNEIDER (Ernest), Sainte-Croix (Suisse), 28-04-96. — 36687×17—75.

SCHOR (Paulina), Braila (Roumanie), 03-09-98. — 15038×18—75.

SCHREVENS (François), Rhode Saint-Pierre (Belgique), 05-01-98. — 6629×18—77.

SCHREVENS, née JEUDON, Meslin (Belgique), 19-09-02. — 6629×18—77.

SCIRE (Sébastien), Tunis (Tunisie), 30-01-22. — 7579×18—13.

SEGNERIN, née MILEWSKA, Sukerinizi (Russie), 10-03-22. — 6118×18—17.

SEGURA, née ESPUNA, Saint-Martin d'Espès (Espagne), 10-05-07. — 35343×17—34.

SEGURA (Alfredo), Costur (Espagne), 30-12-99. — 35343×17—34.

SENIAVINE (Dimitri), Vladivostok (Russie), 09-08-02. — 28410×18—98.

SENIAVINE, née BARTENEFF, Moscou (Russie), 17-02-12. — 28410×18—98.

SEPULVEDA (Ricard), Logrono (Espagne), 05-11-25. — 28833×17—12.

SICA, née CIVETTA, Castelvetere (Italie), 19-07-92. — 7378×33—06.

SICA (Sabato), Castel San Giorgio (Italie), 21-08-96. — 7378×33—06.

SIEWKOWSKI (Wladislawa), Inowroclaw (Pologne), 15-06-01. — 6209×18—94.

SILVA (Valgas), Amilcar Salvador de Labra (Portugal), 20-12-04. — 1025×30—78.

SILVI (André), Montecchio (Italie), 30-11-79. — 6137×18—13.

SIRI (Auguste), le Vieil-Dampierre (Marne), 17-10-24. — 20802×13—51.

SIRVENT (Anton), Villa Joyoza (Espagne), 09-01-14. — 2111×18—24.

SLUCKI (Nachman), Pomiechowo (Pologne), 07-06-09. — 3751×17—75.

SMEJKAL (François), Kamonice (Tchécoslovaquie), 07-02-98. — 19767×18—75.

SOLA, née SOLA, Setcasas (Espagne), 11-05-15. — 29696×17—11.

SOLINAS (Antonio), Pozzomaggiore (Italie), 29-03-05. — 1014×18—81.

SOLINAS, née TABERNA, Casalgrasso (Italie), 20-06-10. — 1014×18—81.

SOPEL (Stanislas), Oleszyce (Pologne), 17-08-13. — 33305×17—89.

SOPEL, née WITKO, Oleszyce (Pologne), 21-01-19. — 33305×17—09.

SOPRANO (Giuseppe), Itri (Italie), 25-03-06. — 5050×18—13.

SOPRANO, née BELFIORE, Marseille (Bouches-du-Rhône), 01-05-10. — 5050×18—13.

SOURI (Nicolas), Artaki (Asie Mineure), 21-11-03. — 32861×32—69.

SOURI, née BELAITOU, Sinople (Turquie), 12-02-06. — 32861×32—69.

SPERDUTI, née BIGOTTI, Capannori (Italie), 25-12-08. — 32190×17—75.

SPERDUTI (Antoine), Arce (Italie), 31-07-99. — 32190×17—75.

STALTERI (François), Tortorella (Italie), 23-06-99. — 2989×38—66.

STALTERI, née AMATO, Tortorella (Italie), 17-10-04. — 2989×38—66.

STANEK (Victor), Luxembourg, 20-03-11. — 36708×17—06.

STAREK (Maximilien), Vienne (Autriche), 11-06-05. — 32925×17—75.

STAWINSKI (Christiane), Posko (Pologne), 07-05-27. — 2182×18—71.

STEFANESCU-CASTERA, née BENCK, Riedisheim (Haut-Rhin), 07-06-86. — 19089×18—75.

STEFANESCU-CASTERA (Constantin), Bucarest (Roumanie), 05-03-82. — 19089×18—75.

STIVAL (Giovanni), Pordenone (Italie), 19-12-21. — 7477×13—57.

STOLZ (Heinrich), Au (Allemagne), 31-08-01. — 36818×17—76.

SUGAJSKI (Czeslaw), Pleszew Ville (Pologne), 22-01-08. — 2151×18—51.

SUGAR (Désiré), Budapest (Hongrie), 14-11-95. — 32600×38—75.

SUGAR, née SOLTESZ, Miskolcz (Hongrie), 28-07-98. — 32600×38—75.

SUNGOLOWSKY, née BERGER, Bukaczowce (Pologne), 21-07-98. — 16701×18—06.

SUNGOLOWSKY (Gerson), Butrimonis (Lithuanie), 15-01-01. — 16701×18—06.

SWIECZKA (Moise), Kalonchine (Pologne), 28-02-94. — 33255×17—75.

SZEKELY, née VALTER, Bucarest (Roumanie), 11-12-00. — 51755×38—75.

SZEKELY (Ernest), Bucarest (Roumanie), 22-03-95. — 51755×38—75.

SZEWCOW (Jadwiga), Platnica (Pologne), 01-12-25. — 3789×18—31.

SZKAROWSKI (Iszaja), Rowno (Pologne), 15-03-91. — 19035×17—75.

SZYMKOWIAK (Stanislawa), Gola (Pologne), 14-02-27. — 8358×18—57.

TAIEB (Mouchi), Bizerte (Tunisie), 06-05-24. — 29611×48—96.

TAMBORLANI (Italo), Coli (Italie), 01-11-25. — 26429×47—75.

TCHOUHAHDJIAN (Anna), Brousse (Turquie), 01-01-06. — 41918×38—13.

TERUEL (Pedro), Albox (Espagne), 22-01-28. — 2151×48—11.

TERZIAN, née MASLAKIAN, Angora (Turquie), 28-09-22. — 7777×46—13.

THAU (Ettel), Kolomyja (Pologne), 13-06-20. — 33355×47—62.

THLIACOU (Katina), Kalimnou (Grèce), 06-12-11. — 1250×48—30.

TIVERON (Elvire), San Biagio (Italie), 28-06-13. — 31358×47—75.

TODESCHINI, née MARCEDDU, Cagliari (Italie), 05-07-13. — 16039×40—38.

TONARELLI, née ALBERTI, Massa (Italie), 18-09-09. — 3258×48—13.

TONARELLI (Silvio), Massa (Italie), 01-12-01. — 3258×48—13.

TONKY (André), Golaia Pristagne (Russie), 03-07-98. — 30719×46—33.

TORBICA (Stavan), Donje (Yougoslavie), 20-01-10. — 35372×47—83.

TORRECILLAS, née CONESA, Murcia (Espagne), 22-01-11. — 7829×48—38.

TORRECILLAS (Demetrio), Velez Rubio (Espagne), 19-10-01. — 7829×48—38.

TOSI, née FILIBERTI, Gattico (Italie), 28-03-01. — 7709×48—78.

TOSI (Tobias), Dormelletto (Italie), 29-05-99. — 7709×48—78.

TREVISSON (Floravante), Limana (Italie), 27-11-19. — 2102×48—38.

TRICARICO (Carmela), Maratea (Italie), 05-11-15. — 17955×40—84.

TRICOT (Raymond), la Louvière (Belgique), 28-05-22. — 9913×40—89.

TROYO (Dario), Agna (Italie), 09-10-27. — 605×48—78.

TURCZAK, née STANA, Csasza (Pologne), 20-05-06. — 21016×46—34.

TVERDY (Vsevolod), Vladivostok (Russie), 01-03-03. — 25636×47—75.

TVERDY, née EGOROFF, Petrograd (Russie), 30-11-10. — 25636×47—75.

TYMEC (Théodore), Badruz (Pologne), 02-03-06. — 6726×48—52.

TYMEC, née PRZENICZNA, Grochowe (Pologne), 03-11-09. — 6726×48—52.

USSEGLIO (Gioachino), Giovena (Italie), 05-12-18. — 1231×48—84.

USSEGLIO (Secondi), Pinasca (Italie), 24-07-21. — 8208×48—84.

VALERO (Jose), Mercia (Espagne), 10-01-98. — 2931×48—13.

VALLE (Edilio), Tovo (Italie), 24-02-21. — 29201×47—06.

VALORI, née VALORI, Fuscecchio (Italie), 11-09-91. — 6413×48—13.

VALORI (Giovanni), Fuscecchio (Italie), 18-07-93. — 6419×48—13.

VASCON (Erino), Meglliandino San Vitale (Italie), 29-12-21. — 8577×48—47.

VASINA (Marius), Rimella (Italie), 20-08-04. — 1685×48—74.

VASINA, née DALLA ZUANA, San Nazario (Italie), 30-06-14. — 1685×48—74.

VASQUEZ (Louis), Rio Tinto (Espagne), 68-01-93. — 7730×48—65.

VASQUEZ, née PUIG, Rio Tinto (Espagne), 30-06-95. — 7780×48—65.

VAYR (Emile), Frassinere (Italie), 25-11-23. — 4218×48—38.

VAZQUEZ (Gregorio), Belmonte de Tajo (Espagne), 23-08-15. — 1211×48—33.

VERA, née CARIGNANO, Cavour (Italie), 25-04-13. — 790×48—13.

VERA (Sebastiano), Demonte (Italie), 10-01-98. — 790×48—13.

VERPLANCKE (Cyrille), Zedelghem (Belgique), 21-06-11. — 2392×48—02

VERSMISSEN (Prudent), Verrebrock (Belgique), 12-05-14. — 21561×35—77.

VESCHAMBRE, née WOLINSKA, Milkowa (Pologne), 29-01-23. — 2395×48—75.

VETTOR (Vincenzo), Azzano (Italie), 20-08-06. — 6797×48—67.

VIDONI (Mirco), Morruzzo (Italie), 24-05-24. — 31871×47—32.

VIGADA (Joseph), Corio (Italie), 11-05-14. — 14331×47—13.

VIGADA, née MALLEN, Bousson (Italie), 08-12-18. — 14331×47—13.

VILANOVA, née FERNANDEZ, Tecla (Espagne), 18-06-96. — 6569×48—91.

VIRETTO-FUSERA (Marco), Giaveno (Italie), 23-04-96. — 33232×47—38.

VIRETTO-FUSERA, née PORTIGLIATTI, Giaveno (Italie), 15-02-02. — 33232×47—38.

VIU, née PEREZ, Binies (Espagne), 26-03-95. — 2391×48—64.

VOLKOFF, née BESDO, Kharkoff (Russie), 23-02-99. — 2235×48—38.

VOLKOFF (Dimitri), Kharkoff (Russie), 03-06-95. — 2235×48—38.

VOLPE (Raphaël), Dillingen (Sarre), 17-09-00. — 5649×48—75.

VOLPE, née ZECCHINATI, Pittsburg (U.S.A.), 10-01-09. — 5649×48—75.

SOMA (René), Veraye (Suisse), 08-08-13. — 33073×47—75.

WACHSMAN, née DJAMENT, Varsovie (Pologne), 15-08-02. — 32330×47—75

WACHSMAN (Szlama), Bloszki (Pologne), 29-09-99. — 32330×47—75.

WAJSELFISZ (Itta), Wloclawek (Pologne), 12-12-10. — 5649×48—75.

WALKOWIAK (Thadee), Poznan (Pologne), 02-08-20. — 8597×48—78.

WATENBERG (Israël), Tomaszow (Pologne), 08-01-11. — 17330×48—75.

WATENBERG, née MOLKO, Smyrne (Turquie), 18-08-13. — 17330×48—75.

WEHRLE (Frédéric), Vieux-Brisach (Allemagne), 29-07-05. — 16581×36—68.

WEIL, née ISAAC, Niedaltdorf (Sarre), 21-11-93. — 31872×47—42.

WERNER (Ernst), Waldenburg (Allemagne), 20-01-87. — 40926×14—45.

WILLEMYNS (Jules), Nokere (Belgique), 16-01-11. — 25345×47—77.

WISTER (Jean), Dusseldorf-Mitte (Allemagne), 26-11-08. — 6529×48—67.

WLACH (Nicolas), Lwow (Pologne), 15-11-98. — 32902×47—75.

WULLEPIT (Remi), Zillebeke (Belgique), 19-01-07. — 2532×48—59.

YERUCHALMI (Israël), Constantinople (Turquie), 00-00-03. — 7068×48—75.

YERUCHALMI, née CAPON, Salonique (Grèce), 01-01-05. — 7068×48—75.

YOPOUYAN (Katchadour Karpouth (Asie Mineure), 08-06-09. — 6947×48—38.

YOPOUYAN, née KABAYAN, Karpouth (Asie Mineure), 01-01-11. — 6947×48—38.

ZABA (Antonin), Rudka (Pologne), 31-05-08. — 29576×46—38.

ZABA, née BUN, Rudka (Pologne), 17-09-12. — 29576×46—38.

ZAHAR (Khalil), le Caire (Egypte), 15-01-12. — 10228×46—75.

ZANCHETTI (Auguste), Fossombrone (Italie), 28-11-03. — 1753×48—84.

ZANETTI, née CARNIATO, Trevise (Italie), 27-01-97. — 21482×47—31.

ZANETTI (Carlo), Trevise (Italie), 22-07-91. — 21482×47—31.

ZANINI (Santo), Zimella (Italie), 02-10-28. — 3149×48—57.

ZANINI (Pierre), Sesta Godano (Italie), 25-04-03. — 8541×34—06.

ZARB (Cousin-Oscar), Tunis, 02-05-27. — 28963×48—96.

ZARNIAK (Wladyslaw), Tokarki (Pologne), 02-06-25. — 7059×48—42

ZEBRA (Antonello), Zarzana (Italie), 29-07-13. — 7236×48—13.

ZENKL (Jean), Saint-Veit (Autriche), 21-06-04. — 7955×46—75.

ZOLADZ (Abraham), Varsovie (Pologne), 03-12-09. — 29013×47—75.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française:

BARRIE, née DENEUVILLE, Gagny (Seine-et-Oise), 22-08-84. — 48103×38—75.

BATISTA, née VANHEEGHE, Merckeghem (Nord), 09-11-95. — 33283×47—62.

BINELLI, née CARBUCCIA, Aix (Bouches-du-Rhône), 06-02-79. — 5858×08—13.

BORONAT, née BOINEAU-CANDOUAT, Bordeaux (Gironde), 19-02-82. — 6489×48—33.

BORRAS, née CASTELLE, Pau (Basses-Pyrénées), 10-05-79. — 1901×48—64.

CALCO, née CLEMENT, Arc-en-Barrois (Haute-Marne), 02-01-08. — 5114×47—52.

DEBAENE, née VAREY, Steenvoorde (Nord), 12-04-78. — 29116×47—62.

DECROLIERE, née CHARTIER, Montataire (Oise), 18-09-91. — 32521×47—51.

GALLONE, née LECIGNE, Béthune, Pas-de-Calais), 07-09-01. — 4390×45—62.

GONTIER, née PITON, Marseille (Bouches-du-(Rhône), 09-06-81. — 6127×48—13.

MATA, née BACQUE, Bagnières-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), 18-07-91. — 32078×47—75.

ROSSI, née BERTOLA, la Colle-sur-Loup (Alpes-Maritimes), 15-02-02. — 7783×33—06.

ZBINDEN, née BONY, Faverolles (Cantal), 19-08-72. — 7630×48—75.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents:

ABRAMAVICIUS (Zelig), Kovno (Lithuanie), 01-11-29. — 1562×48—75.

AGNOLA (Charles), Casteljaloux (Lot-et-Garonne), 25-11-40. — 52×38—47.

AGNOLA (Emile), Boulzicourt (Ardennes), 30-05-30. — 52×33—47.

AGNOLA (Maurice), Casteljaloux (Lot-et-Garonne), 30-12-33. — 52×33—47.

AGNOLA (Michel), Casteljaloux (Lot-et-Garonne), 21-03-38. — 52×33—47.

ANDREONI (Angèle), Nohanent (Puy-de-Dôme), 24-06-35. — 24633×39—63.

ANDREO (Antonio), Flace-lès-Macon (Saône-et-Loire), 22-02-30. — 1573×48—71.

ARDENGO (Yolande), Marmande (Lot-et-Garonne), 06-04-39. — 2165×48—47.

ASARISI (Michel), Caltanisetta (Italie), 26-12-32. — 1651×48—06.

BAIOTTO (Ida), Puygaillard (Tarn-et-Garonne), 22-07-29. — 31007×47—82.

BESCHI (Bruno), Saumont (Lot-et-Garonne), 20-10-34. — 30847×47—47.

BESCHI (Antoinette), Saumont (Lot-et-Garonne), 11-11-35. — 30847×47—47.

BESCHI (Claudine), Lavardac (Lot-et-Garonne), 22-04-44. — 30847×47—47.

CARRARA (Jacques), Zogno (Italie), 10-08-31. — 2342×48—73.

CARRARA (Jean-Pierre), Zogno (Italie), 13-02-29. — 2342×48—73.

CARRARA (Josué), Sisteron (Basses-Alpes), 08-01-42. — 2341×48—04.

CARRER (René), Pujaudran (Haute-Garonne), 28-09-33. — 7160×48—31.

CARRER (Jeannine), Tournefeuille (Haute-Garonne), 14-06-46. — 7160×48—31.

CARRER (Rosa), Fontenilles (Haute-Garonne), 18-08-33. — 7160×48—31.

CHIAVAZZA (Georges), Bra (Italie), 05-12-31. — 1704×48—13.

COLETTO (Marguerite), Casterat-Douzel (Tarn-et-Garonne), 01-05-36 — 5188×48—82.

COLETTO (Louis), Garganvillar (Tarn-et-Garonne), 17-05-12. — 5188×48—82.

COLLEONI (Armand), Saurat (Ariège), 08-10-41. — 6958×48—09.

COLLEONI (Auguste), Rumo (Italie), 01-08-29. — 6958×48—09.

CRISCI (Micheline), Roquebrune-sur-Argens (Var), 16-01-32. — 17329×40—83.

CRISCI (Michel), Roquebrune-sur-Argens (Var), 25-03-34. — 17329×40—83.

CRUGNOLA (Claude), Amneville (Moselle), 29-12-45. — 2364×48—57.

CRUGNOLA (Jacqueline), Amneville (Moselle), 24-08-43. — 2364×48—57.

CRUGNOLA (Juliana), Amneville (Moselle), 27-11-41. — 2364×48—57.

CRUGNOLA (Jean-Paul), Metz (Moselle), 28-10-39. — 2364×48—57.

CZOSNOWSKI (Irène), Chylinskie (Pologne), 25-10-28. — 5887×48—78.

DE NADAI (Marie), Curis (Rhône), 02-09-41. — 6536×48—69.

DE NADAI (Raymonde), Curis (Rhône), 19-07-38. — 6536×48—69.

DE NADAI (Jean), Curis (Rhône), 04-10-36. — 6536×48—69.

DERIEMAECKER (Lucette), Marmande (Lot-et-Garonne), 06-10-35. — 2094×48—72.

DZIEGIEL (Marie), Foissy-sur-Vanne (Yonne), 22-04-35. — 2371×48—89.

DZIEGIEL (Michel), Foissy-sur-Vanne (Yonne), 02-06-36. — 2371×48—89.

FEDERIGHI (Maur), Massa et Cozzile (Italie), 18-06-30. — 4076×48—13.

FERRIZ (Louis), Sarcos (Gers), 13-05-45. — 2472×48—32.

FERRIZ (Efraime), Barcelone (Espagne), 24-10-37. — 2472×48—32.

FERRIZ (Manuel), Barcelone (Espagne), 17-04-32. — 2472×48—32.

FERRIZ (Ester), Barcelone (Espagne), 25-10-33. — 2472×48—32.

FONTENELLE (Albert), Boussu-en-Fagne (Belgique), 20-02-33. — 31631×17—08.

GARDE-LABORDA (Boniface), Luesia (Espagne), 07-01-29. — 23568×46—65.

GASZCZUK (Joseph), Boulange (Moselle), 19-05-37. — 22401×47—57.

GASZCZUK (Wladislawa), Boulange (Moselle), 22-12-31. — 22401×47—57.

GASZCZUK (Bronislawa), Boulange (Moselle), 29-11-30. — 22401×47—57.

GASZCZUK (Marianna), Kraszkowice (Pologne), 25-08-28. — 22401×47—57.

GESQUIERE (Marc), Saint-Désir (Calvados), 17-01-39. — 35110×47—14.

GESQUIERE (Jacques), Saint-Désir (Calvados), 09-05-31. — 35110×47—14.

GIACOMELLI (Marie), Bourg-d'Oisans (Isère), 17-09-39. — 1812×48—38.

GIACOMELLI (Antoinette), Bourg-d'Oisans (Isère), 23-03-38. — 1812×48—38.

GIACOMELLI (Anna), Gavet (Isère), 06-06-32. — 1812×48—38.

GIMENEZ (Dolores), Lorca (Espagne), 30-06-29. — 25490×47—34.

GIMENEZ (Juan), Lorca (Espagne), 06-06-33. — 25490×47—34.

GIRAUDO (Rosalie), Villevieille (Gard), 04-10-31. — 3257×48—30.

GIRAUDO (Anne), Villevieille (Gard), 16-08-13. — 3257×48—30.

GIRAUDO (Jean), Villevieille (Gard), 07-09-40. — 3257×48—30.

GLAVAC (Hannelore), Creutzwald (Moselle), 06-09-44. — 486×48—57.

GLAVAC (Guy), Ham-sous-Varsberg (Moselle), 02-04-46. — 486×48—57.

GLAVAC (Othon), Ham-sous-Varsberg (Moselle), 15-10-17. — 486×48—57.

GOLENIA (Marie), Trémentines (Maine-et-Loire), 12-06-16. — 28749×47—49.

GOLENIA (Michel), la Tourlandry (Maine-et-Loire), 24-10-48. — 28749×47—49.

GONZALEZ (Héloïse), Casablanca (Maroc), 01-10-29. — 29366×48—95.

GRASSI (Marie), Gadagne (Vaucluse), 01-02-45. — 30349×39—84.

GROZINGER (Michel), Paris (14e), 27-03-46. — 33088×47—75.

HELLER (Liliane), Chelles (Seine-et-Marne), 14-06-48. — 26864×48—75.

HORANI (Marcel), Kaliz (Pologne), 13-08-31. — 31165×47—77.

IZRAEL (Jean-Pierre), Paris (19e), 07-06-46. — 1715×48—75.

JACOMUCCI (Marie-Louise), Basse-Yutz (Moselle), 04-04-39. — 30692×37—57.

JACOMUCCI (Alphonse), Tomba de Pesaro (Italie), 25-10-31. — 30692×37—57.

JACOMUCCI (Lucien), Tomba de Pesaro (Italie), 09-06-28. — 30692×37—57.

KANDEL (Mireille), Estandeuil (Puy-de-Dôme), 02-11-44. — 35221×47—75.

KAPLAN (Michel), Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), 22-09-43. — 188×48—75.

KOBER (Honorata), le Trait (Seine-Inférieure), 25-08-31. — 31916×47—76.

KOBER (Irène), le Trait (Seine-Inférieure), 13-10-33. — 31916×47—76.

LARROSA (Juliette), Tarbes (Hautes-Pyrénées), 24-12-31. — 2541×48—65.

LOCATELLI (Christiane), Besançon (Doubs), 06-11-34. — 33819×47—39.

LUPPINI (Yvette), Audun-le-Tiche (Moselle), 25-04-48. — 2513×48—57.

LUPPINI (Jean), Russange (Moselle), 28-09-46. — 2513×48—57.

MAHY (André), Ransart (Belgique), 30-06-41. — 35933×47—02.

MAHY (Nicole), Hirson (Aisne), 17-08-45. — 35933×47—02.

MAINARDIS (Jules), Castions di Strada (Italie), 10-02-29. — 13861×35—13.

MARCON (Thérèse), Monestier (Dordogne), 08-05-39. — 2534×48—24.

MARCON (Anna), Moriago (Italie), 28-10-31. — 2534×48—24.

MARCON (Antoinette), Thénac (Dordogne), 11-07-36. — 2534×48—24.

MARIEZCURRENA (Joseph), Allons (Lot-et-Garonne), 09-03-24. — 7137×48—47.

MARIN (Esperanza), Madrid (Espagne), 15-01-30. — 6639×48—42.

MARIN (Angeles), Madrid (Espagne), 10-02-33. — 6639×48—42.

MARIN (Manuela), Madrid (Espagne), 20-07-35. — 6639×48—42.

MARIN (Josefa), Madrid (Espagne), 18-05-31. — 6639×48—42.

MARX (Lyliane), Grenoble (Isère), 01-05-45. — 35463×47—67.

MATTEONI (Valter), Sambuca (Italie), 07-11-32. — 1597×48—20.

MATTEONI (Attilio), Sambuca (Italie), 15-08-30 — 1597×48—20.

MOKK (Albert), Lyon (Rhône), 03-01-34. — 6417×48—38.

MOKK (Lucienne), Lyon (Rhône), 13-01-33. — 6417×48—38.

MORA (Jean), Ornans (Doubs), 16-06-28. — 36481×47—25.

NEGRI (Rachel), Montauban (Tarn-et-Garonne), 11-03-40. — 33612×47—82.

OHANESSIAN (Danielle), Charvieu (Isère), 18-10-45. — 37065×38—38.

PERIANEZ (Benedicta), Cases de Pené (Pyrénées-Orientales), 15-04-43. — 5919×48—66.

PERIANEZ (Angèle), Talvan (Espagne), 08-10-33. — 5919×48—66.

PESCETTO (Gérard), Paris (12e), 19-01-26. — 7316×48—75.

PIAIA (Bruno), Cernay (Haut-Rhin), 06-04-35. — 114×48—68.

PIETRAS (Daniel), Pargny-la-Dhuys (Aisne), 13-08-44. — 7198×48—51.

PIETRAS (Guy), Verdon (Marne), 27-12-47. — 7198×48—51.

PORRO (Isidée), Clairac (Lot-et-Garonne), 11-05-41. — 31105×47—47.

PORRO (Caroline), Agen (Lot-et-Garonne), 23-09-37. — 31105×47—47.

POZVEK (Marie), Besançon (Doubs), 26-04-38. — 1695×48—38.

POZVEK (Germaine), Besançon (Doubs), 26-04-38. — 1695×48—38.

POZVEK (Franc), Dolnji Slaveci (Yougoslavie), 20-04-29. — 1695×48—38.

PRZYTARSKI (André), Saint-Just-la-Pendue (Loire), 18-11-31. — 31086×47—42.

PRZYTARSKI (Adolphe), Balbigny (Loire), 18-06-35. — 31086×47—42.

PRZYTARSKI (Paulette), Balbigny (Loire), 02-10-40. — 31086×47—42.

REISZ (Patrick), Paris, 27-07-48. — 21791×47—75.

REMY (Théophile), Knutange (Moselle), 02-05-30. — 35249×47—57.

RIBERO (Enrico), Villar San Costanzo (Italie), 28-09-30. — 29713×39—83.

ROCCI (Micheline), le Pontet (Vaucluse), 18-08-32. — 18140×40—84.

ROCCI (Dominique), le Pontet (Vaucluse), 19-08-36. — 18140×40—84.

ROCCI (Jean-Baptiste), Avignon (Vaucluse), 27-07-30. — 18140×40—84.

ROCCI (Marie), Avignon (Vaucluse), 12-12-28. — 18140×40—84.

SABATINI (Antoine), Montauban (Tarn-et-Garonne), 29-01-18. — 33612×47—82.

SABATINI (Marie), Montauban (Tarn-et-Garonne), 27-09-46. — 33612×47—82.

SAKALIAN (Setta), Paris (11e), 25-06-47. — 1682×48—75.

SANCHEZ (Françoise), Aubervilliers (Seine), 29-11-37. — 18069×17—75.

SCHMITT (Monique), Metz (Moselle), 25-01-43. — 21999×34—57.

SCHMITT (Micheline), Metz (Moselle), 30-08-37.— 21999×34—57.

SCHMITT (Denise), Metz (Moselle), 16-12-35. — 21999×34—57.

SCHMITT (René), Metz (Moselle), 03-05-33. — 21999×34—57.

SCHMITT (Eugène), Metz (Moselle), 15-06-29. — 21999×34—57.

SCHNEIDER (Janine), Neuchâtel (Suisse), 29-08-28. — 36057×47—75.

SENIAVINE (Sonhie), Addis Abeba (Ethiopie), 03-08-34. — 28410×48—98.

SENIAVINE (Wladimir), Tananarive (Madagascar), 11-01-45. — 28410×48—98.

SOLA (Annie), Maisons (Aude), 12-08-43. — 29696×47—11.

SOLA (Ginette), Maisons (Aude), 06-02-10. — 29696×47—11.

SOLA (Jacqueline), Maisons (Aude), 06-01-38. — 29696×47—11.

SOPEL (Michel), Villeneuve-sur-Yonne, (Yonne), 16-01-41. — 33305×47—89.

SOPEL (Janine), Migennes (Yonne), 07-12-46. — 33305×47—89.

SPERDUTI (Paul), Paris (4e), 09-04-13. — 32190×47—75.

SPERDUTI (Raymond), Paris (4e), 07-02-35. — 32190×47—75.

SUNGOLOWSKY (Léon), Charleroi (Belgique), 13-09-33. — 16701×48—06.

SUNGOLOWSKY (Joseph), Charleroi (Belgique), 21-12-31. — 16701×48—06.

SZEKELY (Micaela), Bucarest (Roumanie), 07-11-32. — 51753×38—75.

TORRECILLAS (Sylvette), le Versoud (Isère), 22-01-46. — 7829×48—38.

TYMEC (Jacqueline), Montier-en-Der (Haute-Marne), 03-09-41. — 6726×48—52.

VOLPE (Rose), Hayange (Moselle), 16-12-35. — 5649×48—75.

WACHSMAN (Danielle), Charlieu (Loire), 03-08-44. — 32330×47—75.

ZANETTI (Rémi), Poulat-Taillebourg (Haute-Garonne), 03-07-32. — 21482×47—31.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 décembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Décret du 4 janvier 1949 rapportant sept décrets portant naturalisation.

Le président du conseil des ministres,

Vu les articles 60, 62 et 111 du code de la nationalité française;

Vu les décrets des 1er avril 1948, 11 mai 1948, 4 juin 1948, 18 juin 1948, 17 septembre 1948, 8 octobre 1948 et 15 octobre 1948 portant naturalisation;

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Les décrets ci-après sont rapportés en tant qu'ils naturalisaient:

1° *Décret du 1er avril 1948.*
(*Journal officiel* du 11 avril 1948.)

JEDYNAK (Maurice), cordonnier, né le 13 janvier 1926 à Wierzbnik (Pologne), demeurant à Paris.

2° *Décret du 11 mai 1948.*
(*Journal officiel* du 30 mai 1948.)

PALMA (Manuel), Septèmes (Espagne), 25-04-17—13.

3° *Décret du 4 juin 1948.*
(*Journal officiel* du 20 juin 1948.)

VARDJABEDIAN (Yervani), Palou (Turquie), 00-00-01—13.

4° *Décret du 18 juin 1948.*
(*Journal officiel* du 4 juillet 1948.)

MACHABEIS (Mathieu), Beyrouth (Syrie), 07-11-07—75.

5° *Décret du 17 septembre 1948.*
(*Journal officiel* du 3 octobre 1948.)

FIACCHINI (Pietro), Dolceaqua (Italie), 11-11-28—06.

6° *Décret du 8 octobre 1948.*
(*Journal officiel* du 17 octobre 1948.)

BOTTILE (Carmel), Tunis, 21-01-04—96.

BOTTILE, née MAGLIORE, Tunis, 15-06-07—96.

7° *Décret du 15 octobre 1948.*
(*Journal officiel* du 17 octobre 1948.)

SOFFIENTINI (Ferdinand), Lodi (Italie), 02-07-01—75.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 janvier 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Décret du 4 janvier 1949 rapportant sept décrets portant naturalisation.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu les articles 60, 62, 72 et 111 du code de la nationalité française;

Vu les décrets des 24 janvier 1948, 1er avril 1948, 23 avril 1948, 7 mai 1948, 8 mai 1948, 9 juillet 1948, 30 juillet 1948 portant naturalisation et réintégration,

Décrète:

Art. 1er. — Les décrets ci-après sont rapportés en tant qu'ils naturalisaient ou réintégraient:

1° *Décret du 24 janvier 1948.*
(*Journal officiel* du 4 février 1948.)

STALLE (Ida), Torre Pellice (Italie), 11-12-21. — 1—30.

2° *Décret du 1er avril 1948.*
(*Journal officiel* du 11 avril 1948.)

HOLLANDER (Toni), née le 13 février 1917 à Jaroslaw (Pologne), demeurant à Paris.

3° *Décret du 23 avril 1948.*
(*Journal officiel* du 25 avril 1948.)

ROGER, veuve LAZZERINI, Williers (Nord), 20-05-03. — 59

4° *Décret du 7 mai 1948.*
(*Journal officiel* du 16 mai 1948.)

CARINI (Maria), Ponte (Italie), 10-02-27. — 75.

5° *Décret du 8 mai 1948.*
(*Journal officiel* du 23 mai 1948.)

SMIECHUCH (Agnès), Darrowka (Pologne), 10-05-16. — 59.

6° *Décret du 9 juillet 1948.*
(*Journal officiel* du 18 juillet 1948.)

HERNANDEZ (Michele), Massanet (Espagne), 18-06-29. — 66.

7° *Décret du 30 juillet 1948.*
(*Journal officiel* du 22 août 1948.)

ROROT, veuve KOLASA, Pacerzow (Pologne), 06-06-01. — 80.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 janvier 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Décret du 12 janvier 1949 rapportant un décret portant naturalisation.

Le président du conseil des ministres,

Vu les articles 60, 62, 68 et 111 du code de la nationalité française;

Vu le décret du 6 décembre 1947 portant naturalisation;

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret ci-après est rapporté en tant qu'il naturalisait:

Décret du 6 décembre 1947.
(*Journal officiel* du 18 janvier 1948.)

HERAUT (Emile), Flenu (Belgique), 13-06-19. — 59.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 janvier 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

RECTIFICATIFS AU *JOURNAL OFFICIEL*

Rectificatif au décret de naturalisation du 5 juin 1947 (*Journal officiel* du 8 juin 1947): page 5279, 1re colonne, au lieu de: « Sacchi (Marius-César),... et Goenaga (Manuela), sa femme, née le 18 mai 1902, à Balzau (Espagne) », etc., lire: « Sacchi... et Goenaga-Erretegui (Manuela), sa femme, née le 19 mai 1912, à Berroeta (Espagne) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 2 août 1947 (*Journal officiel* du 17 août 1947): page 8086, 2e colonne, au lieu de: « Cristobal (Pedro), ouvrier, né le 29 avril 1900 à Siguero (Espagne), demeurant à Levallois-Perret (Seine) », lire: « Cristobal, née Lasaga (Marie), née le 11 septembre 1906 à Levallois-Perret (Seine), y demeurant ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 7 octobre 1947 (*Journal officiel* du 12 octobre 1947): page 10142, 2e colonne, au lieu de: « Miniewski (Chaïm-David), tailleur, né le 21 novembre 1898 à Rypin (Pologne),... et Krolik (Szarna-Chaja), sa femme, née le 26 novembre 1896 à Lubien », lire: « Miniewski (Chaïm-David), tailleur, né le 26 février 1898,... et Krolik (Szarna-Chaja), sa femme, née le 30 novembre 1896 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 17 janvier 1948 (*Journal officiel* du 25 janvier 1948): page 806, 3e colonne, au lieu de: « Fuje (Janez), Mackowice (Yougoslavie); Fuje, née Grakovac », lire (les deux fois): « Fujs ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 13 mars 1948 (*Journal officiel* du 4 avril 1948): page 3313, 3e colonne, au lieu de: « Varella (Orlando), Lisbonne (Portugal) », lire: « Alves Varela (Orlando) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 3 avril 1948 (*Journal officiel* du 4 avril 1948): page 3329, 1re colonne, au lieu de: « Kogen, née Lustman », lire: « Lustman, née Kogen ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 23 avril 1948 (*Journal officiel* du 25 avril 1948):

Page 4042, 3e colonne, au lieu de: « De Pecour (Resteslav), Kherson (Russie) », lire: « De Pecour (Restislav) ».

Page 4047, 2e colonne, au lieu de: « Seroumian (Nersès), Constantinople (Turquie) », lire: « Sirounian (Nersès) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 8 mai 1948 (*Journal officiel* du 23 mai 1948): page 4910, 3e colonne, au lieu de: « Serobian (Agop), Brousse (Turquie) », lire: « Serabian ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 25 juin 1948 (*Journal officiel* du 11 juillet 1948):

Page 6790, 3e colonne, au lieu de: « Kerting, née Barany, Mipest (Hongrie) », lire: « Kerting, née Barany, Ujpest ».

Page 6791, 2e colonne, au lieu de: « Magda (Jean), Jagodwik (Pologne), 20-03-24 », lire: « Magda (Jean), Jargodnik (Pologne), 01-01-24 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 9 juillet 1948 (*Journal officiel* du 18 juillet 1948): page 7063, 1re colonne, au lieu de: « Zignini (Maria), Driolassa (Italie), 01-01-15 », lire: « Zignin (Amida) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 30 juillet 1948 (*Journal officiel* du 22 août 1948): page 8292, 2e colonne, au lieu de: « Minassian (Minak), Césarée (Asie Mineure) », etc., lire: « Minassian (Missak) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 13 août 1948 (*Journal officiel* du 29 août 1948): page 8511, 2e colonne, au lieu de: « Muller (Manelle), Bisiuszowa (Pologne), 02-02-10 », lire: « Muller (Manele), Bisiuszowa (Pologne), 12-02-10 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 27 août 1948 (*Journal officiel* du 5 septembre 1948): page 8904, 3e colonne, au lieu de: « Grouman (Sabaa), Falesti (Roumanie) », lire: « Gruman (Sabaa) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 11 septembre 1948 (*Journal officiel* du 3 octobre 1948):

Page 9667, 1re colonne, au lieu de: « Alferez, née Teglia, Marseille (Bouches-du-Rhône), 99-09-98 », lire: « Alferez, née Teglia, Marseille (Bouches-du-Rhône), 08-09-98 ».

Page 9670, 1re colonne, au lieu de: « Klapholz, née Gelernter, Tarnow (Pologne), 21-11-10 », lire: « Klapholz, née Gelernter, Tarnow (Pologne), 21-11-06 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 21 septembre 1948 (*Journal officiel* du 10 octobre 1948):

Page 9883, 1re colonne, au lieu de: « Coronakis (Constantin), Neapolis (Grèce), 00-00-85 », lire: « Coronakis (Constantin), Neapolis, 00-00-87 ».

Même page, 3e colonne, au lieu de: « Esmerian (Zaven), Constantinople (Turquie), 00-00-07 », lire: « Esmerian (Zaven), Constantinople (Turquie), 07-03-07 ».

Page 9887, 3e colonne, au lieu de: « Travi (Joseph), Torres (Espagne) », lire: « Trave ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 1er octobre 1948 (*Journal officiel* du 10 octobre 1948):

Page 9891, 3e colonne, au lieu de: « Cherchoff (Henri), Kiersanoff (Russie) », lire: « Cherchoff (Paul) ».

Page 9893, 3e colonne, au lieu de: « Guterman, née Falcman », lire: « Falcman, née Guterman ».

Page 9896, 1re colonne, au lieu de: « Orczarek (Joseph), Rœux (Pas-de-Calais) », etc., lire: « Owczarek ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 8 octobre 1948 (*Journal officiel* du 17 octobre 1948): page 10152, 3e colonne, au lieu de: « Flider (Michel), Saint-Pétersbourg (Russie), 01-06-90 », lire: « Flider (Michel), Saint-Pétersbourg (Russie), 01-06-00 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 15 octobre 1948 (*Journal officiel* du 17 octobre 1948):

Page 10160, 3e colonne, au lieu de: « Garrica (José), Mataro (Espagne) », lire: « Garriga (Ramon) ».

Page 10163, 2e colonne, au lieu de: « Pastor, née Berenguer, Castella (Espagne), 18-06-17 », lire: « Pastor, née Berenguer, Castella (Espagne), 18-06-19 ».

Page 10167, 1re colonne, au lieu de: « Pesce (Michel), Buxières-les-Mines (Allier) », lire: « Pesce (Roger) ».

Même page, 2e colonne, au lieu de: « Tomaselli (Cricco), Montefalco (Italie) », lire: « Cricco (Orféo), Montefalco ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 22 octobre 1948 (*Journal officiel* du 31 octobre 1948): page 10596, 1re colonne, au lieu de: « Adler (Haim), Braila (Roumanie) », lire: « Adler (Bernard) »; 2e colonne, au lieu de: « Balestrazzi (Caterina), Bardi (Italie), 07-09-99 », lire: « Balestrazzi (Caterina), Bardi (Italie), 01-09-99 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 29 octobre 1948 (*Journal officiel* du 7 novembre 1948): page 10832, 3e colonne, au lieu de: « Yolojoglou (Constantin), Constantinople », lire: « Yoldjoglou ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 5 novembre 1948 (*Journal officiel* du 11 novembre 1948):

Page 11073, 2e colonne, au lieu de: « Gomez (Angèla), Casatejada (Espagne), 15-04-28 », lire: « Gomez (Angela), Casatejada (Espagne), 30-03-28 ».

Page 11074, 1re colonne, au lieu de: « Moz (Léopoldina), Vinhais (Portugal), 05-02-39 », lire: « Moz (Léopoldina), Vinhais (Portugal), 05-02-20 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 12 novembre 1948 (*Journal officiel* du 28 novembre 1948):

Page 11606, 3e colonne, au lieu de: « Sziomowicz, Semovic », lire: « Sziomowicz, Somovic ».

Page 11607, 3e colonne, au lieu de: « Tsaratsangana, née Rakotoarimanana, Anjamahar », lire: « Rakotoarimanana (Marcel), Anjanahary (Madagascar) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 19 novembre 1948 (*Journal officiel* du 28 novembre 1948):

Page 11612, 3e colonne, au lieu de: « Ladus (Michel), Araiva (Pologne) », lire: « Ladus (Michel), Orawa (Russie) ».

Page 11614, 3e colonne, au lieu de: « Peretra (Manuel), Caissa (Portugal) », lire: « Pereira (Manuel), Celssa (Portugal) ».

Page 11615, 2e colonne, au lieu de: « Rosenfeld (Théodore), le Caire (Egypte), 00-01-05 », lire: « Rosenfeld (Théodore), le Caire (Egypte), 25-01-05 ».

Page 11619, 3e colonne, au lieu de: « Suppo (Raymonde), Benin (Isère), 01-06-32 », lire: « Suppo (Raymonde), Benin (Isère), 01-06-37 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 3 décembre 1948 (*Journal officiel* du 12 décembre 1948): page 12133, 2e colonne, au lieu de: « Angiuano (Carmen), Saint-Sébastien (Espagne) », lire: « Anguiano ».

Requêtes concernant des militaires, marins et civils disparus pendant la période comprise entre le 3 septembre 1939 et la date de cessation légale des hostilités.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Douai en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de:

Czaja (Stéfan), né le 20 janvier 1908 à Boza-Vola (Pologne), demeurant de son vivant à Douai, cité de la Clochette, 30, avenue Gounod, lequel serait décédé en Allemagne depuis sa déportation en mai 1942.

Massart (Marie-Pauline-Alberline), née à Auberchicourt le 13 juillet 1893, y demeurant de son vivant, 43, rue de Douai, laquelle serait décédée au cours des événements de mai 1940 lors d'un bombardement à Saint-Venant (Pas-de-Calais).

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Draguignan en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Terzi Sahakian (Alias), né le 25 décembre 1882 à Angora (Turquie), domicilié à Draguignan, 18, place du Marché, disparu le 30 juillet 1944 à la suite de sa déportation.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Fontenay-le-Comte en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Poiron (André-Eugène), né le 27 août 1910, pupille de l'assistance publique, domicilié à la Châtaigneraie (Vendée), volontaire pour le travail en Allemagne en novembre 1943, qui n'a plus donné de ses nouvelles depuis le 18 juin 1944.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal d'Issoire en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de: 1° Nancy-Marie-Ernestine Loubinoux, veuve d'Albert Pelissier, née le 3 octobre 1901 à Saurier (Puy-de-Dôme); 2° Jacques Pelissier, fils des susdits époux Pelissier-Loubinoux, né le 12 janvier 1921 à Issoire, disparus l'une et l'autre de leur dernier domicile à Saint-Germain-Lembron (Puy-de-Dôme) depuis le mois d'août 1943.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Laon en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Martin (Joseph-Aimé), né le 2 décembre 1910 à Laon de Louis-Emile et de Cloet (Elisa-Julia), plâtrier, domicilié en dernier lieu à Mauregny-en-Haye (Aisne), époux de Destres (Marguerite), mobilisé au 120e régiment d'infanterie, 6e compagnie, disparu entre Raucourt et Sedan le 14 mai 1940.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Lille en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Lombaert (Achiel-Marcel), né le 1er mars 1901 à Deinze (Belgique), fils de Henri et de Maria-Irma Desloover, son épouse, époux de Martha Vanhoutte, domicilié à Flers-lez-Lille, évadé de l'hôpital psychiatrique d'Armentières courant mai 1940 à la suite de bombardements aériens.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Lure en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de:

Jeanmougin (Charles-Benjamin-Henri-Paul), né le 31 mai 1916 à Mielin (Haute-Saône), de Benjamin et de Claudel (Julie), sergent au 9e R. T. M., disparu depuis le 17 juillet 1940.

Falvre (Constant-Joseph), né le 1er octobre 1893 à Fresse (Haute-Saône) de Joseph-Eugène et de Jamey (Marie-Elise-Eugénie), cultivateur au hameau de la Rue, commune de Melisey, disparu depuis le 20 août 1944.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Lyon en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de:

1° Grabski (Jacob), né le 6 février 1920 à Varsovie, domicilié à Lyon, 78, cours La Fayette, déporté à Lublin Maidaneck (Pologne) le 4 mars 1943;

2° Roth (Léopold), né le 7 octobre 1905 à Vienne (Autriche);

3° Peterselka (Bianca), épouse Roth (Léopold) née le 1er mai 1910 à Vienne (Autriche), tous deux domiciliés à Lyon, 12, rue Monge, arrêtés courant septembre 1942 et déportés le 30 septembre 1942 à Auschwitz, non rentrés à ce jour.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Marseille en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de:

Salomon Hora, né le 10 décembre 1907 à Constantinople, fils de Mossé et de Doudou, domicilié à Marseille, 3, rue Saint-Saëns, déporté au camp d'Auschwitz le 27 mars 1944.

Basso (Armand-Léon), né le 23 février 1921 à Marseille, demeurant à Marseille, 3, boulevard de l'Eglise, Chûtes-Lavie, qui a disparu de son domicile depuis le 29 septembre 1947, à Mytho (Indochine).

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Montbéliard en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Massion (Boleslaw), rectificateur aux établissements Peugeot, domicilié à Exincourt, disparu à Hersbruck (Allemagne), en 1944.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Saint-Malo en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Huret (Constant-Marie-Célestin), né à Erné-en-Lamée (Ille-et-Vilaine), le 5 octobre 1893, fils de Jean-Marie et de Chevrel (Joséphine), manœuvre à l'arsenal de Rennes, époux de Quellenion (Céline), domicilié avenue de Marville, à Saint-Malo, disparu le 17 juin 1940, par suite de faits de guerre.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Saint-Marcellin en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Pierre Pasin, manœuvre, né à Montégalda, province de Padova (Italie), le 25 septembre 1892, fils de Eugénio et de Fasolo Angela, marié à Scalco (Julia), domicilié en dernier à Rives (Isère), disparu à la date du 15 août 1942, se rendant à Saint-Malo travailler pour le compte de l'entreprise Todt.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Sarreguemines en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Wolfgang (Max-Emmanuel), né le 25 septembre 1904 à Wurzburg (Allemagne), de nationalité polonaise, domicilié à Forbach du 15 octobre 1935 au 1er septembre 1939, réfugié à Agen (Lot-et-Garonne), du 1er septembre 1939 au 15 mars 1944. L'intéressé est porté disparu depuis le 15 mai 1944 sans qu'on ait eu de ses nouvelles depuis cette date.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Tarbes en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Fischer (Arthur), né le 8 juillet 1889 à Vienne (Autriche), domicilié à Castelnau-Rivière-Basse (Hautes-Pyrénées), disparu depuis le 4 mars 1943, date de sa déportation au camp de Lublin-Maideneck; avait été arrêté par les troupes allemandes à Castelnau-Rivière-Basse, en septembre 1942 et interné temporairement à Drancy. Depuis le 4 mars 1943 nul n'a plus eu de ses nouvelles.

Une requête a été présentée au procureur de la République prs le tribunal de Thionville en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Delesse (Nicolas), né le 16 janvier 1895 à l'Hôpital (Moselle), fils de Jean et de Anne Noé, de nationalité française, exerçant la profession de gendarme allemand, à Koenigsmacker (Moselle), disparu depuis janvier 1945 de Louisenfeld (Pologne).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du mardi 18 janvier 1949.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Nomination des membres des dix-neuf commissions générales et de la commission de comptabilité.

Listes électorales des membres des groupes politiques, remises au président de l'Assemblée nationale, le 11 janvier 1949, en exécution de l'article 16 du règlement et rectifiées à la date de ce jour.

GROUPE COMMUNISTE

(167 membres.)

MM. Airoldi (Julien), Alliot, Mlle Archimède (Guadeloupe), MM. Arthaud (René), Auguet (Gaston), Ballanger (Robert), Barel (Virgile), Barthélémy (André), Bartolini (Jean), Mme Bastide (Denise), MM. Benoist (Charles), Berger (Gilbert), Besset (Pierre), Billat (Paul), Billoux (François), Biscarlet (Alfred), Bissol (Léopold), Blanchet (Jules), Boccagny (Albert), Bonte (Florimond), Bourbon (Henri), Mme Boutard (Madeleine), MM. Boutavant (Rémy), Brault (Armand), Mme Braun (Madeleine), MM. Brillouet (Maurice), Cachin (Marcel), Calas (Raoul), Camphin (René), Cance (René), Cartier (Marius), Casanova (Laurent), Castera (Edmond), Cermolacce (Paul), Césaire (Aimé), Mme Charbonnel (Paulette), MM. Chausson (Clément), Cherrier (Marcel), Citerne (Gabriel), Cogniot (Georges), Costes (Alfred), Cristofol (Jean), Croizat (Ambroise), Mme Darras (Julie), MM. Dassonville (Gaston), Denis (Alphonse), Djemad (Chérif), Mme Douteau (Isabelle), MM. Doyen (Eugène), Duclos (Jacques), Duclos (Jean), Dufour (André), Dumet (Jean), Duprat (Gérard), Dupuy (Marc), Dutard (Lucien), Mme Duvernois (Eugénie), MM. Fajon (Etienne), Fayet (Pierre), Fiévez (Henri), Mmes François (Germaine), Gallicier (Emilienne), MM. Garaudy (Roger), Garcia (Félix), Gautier (André), Genest (Maurice), Ginestet, Mme Ginollin (Denise), MM. Giovoni (Arthur), Girard (Rosan), Girardot (Pierre), Gosnat (Georges), Gouloux (Jean), Gouge (Henri), Grellier (Paul), Grenier (Fernand), Gresa (Jacques), Gros (Antonin), Mmes Guérin (Lucie), Guérin (Rose), MM. Guiguen (Louis), Guillon (Jean) (Indre-et-Loire), Guyot (Raymond) (Seine), Hamon (Marcel), Mme Hertzog-Cachin (Marcelle), MM. Joinville (Alfred Malleret), Juge (Pierre), Julian (Gaston), Kriegel-Valrimont (Maurice), Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Mme Lambert (Marie), MM. Lamps (René), Lareppe (Pierre), Lavergne (Clément), Lecœur (Auguste), Mme Lejeune (Hélène), MM. Lenormand (André), L'Huillier (Waldeck), Llante (Jean), Lozeray (Henri), Mellinocheau (Fernand), Manceau (Robert), Marty (André), Masson (Albert) (Loire), Maton (Albert), Mercier (André) (Oise), Mme Méiv (Mathilde), MM. Michaut (Victor) (Seine-Inférieure), Michel (Maurice), Midol (Lucien), Mokhtari (Mohamed), Montagnier (Eugène), Moquet (Prosper), Mora (Albert), Morand (Georges), Mouton (Adrien), Mudry (René), Musmeaux (Arthur), Mmes Nautré, Nédelec (Raymonde), MM. Noël (Marcel) (Aube), Patinaud (Marius), Paul (Gabriel) (Finistère), Paumier (Bernard), Perdon (Hilaire), Mme Péri (Mathilde), MM. Péron (Yves), Petit (Albert) (Seine), Peyrat (Marcel), Pierrard (André), Pirot (Georges), Poumadère (Pierre), Pourtalet (Henri), Pronteau (Jean), Prot (Louis), Mme Rabaté (Maria), MM. Ramette (Arthur), Renard (Adrien), Mme Reyraud (Renée), M. Rigal (Albert) (Loiret), Mme Roca (Gilberte), MM. Rochet (Waldeck), Rosenblatt (Marcel), Roucaute (Gabriel) (Gard), Roucaute (Roger) (Ardèche), Ruffe (Hubert), Mlle Rumeau (Marcelle), M. Savart (André), Mme Schell (Anna), MM Servin (Marcel), Signor (Alain), Mme Sportisse (Alice), MM Thamier (Henri), Thorez (Maurice), Thuillier (René), Tillon (Charles), Touchard (Auguste), Toujas (Jean), Tourné (André), Tourtaud (Auguste), Tricart, Mme Vaillant-Couturier (Marie-Claude), MM. Vedrines (Henri), Vergès (Raymond), Mme Vermeersch (Jeannette), MM. Villon (Pierre), Zunino (Michel).

Apparenté aux termes de l'article 16 du règlement.

M. de Lepervanche.

Le président du groupe,
JACQUES DUCLOS.

GROUPE DU MOUVEMENT RÉPUBLICAIN POPULAIRE

(152 membres.)

MM. Abelin (Pierre), Amiot (Octave), Aragon (Charles d'), Asseray (Joseph), Augarde (Jacques), Bacon (Paul), Barangé (Charles) (Maine-et-Loire), Barrot (Noël), Bas (André), Beauquier (Pierre), Ben Tafeb, Béranger (André), Bergeret (Henri), Bessac (Abel), Beugniez (Louis), Bichet (Robert), Bidault (Georges), Blocquaux (Jean), Bocquet (Emile), Boganda, Bonnet (Louis), Boulet (Paul), Bour (Louis), Bouret (Henri), Bouxom (Fernand), Burlot (André), Buron (Robert), Caron (Paul), Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Catoire (Jules), Catrice (Jean), Cayeux (Jean), Cayol (Raymond), Charpentier (René), Charpin (Joannès), Chautard (Bertrand), Chevigné (Pierre de), Colin (André), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Coste-Floret (Paul) (Hérault), Coudray (Georges), Couston (Paul), Defos du Rau (Joseph), Delahoutre (Eugène), Denis (André) (Dordogne), Devemy (Roger), Dhers (Pierre), Mlle Dienesch (Marie-Madeleine), MM. Dominjon (Pierre), Douala, Duforest (Armand), Dumas (Joseph), Dupraz (Joannès), Mlle Dupuis (José) (Seine), MM. Duquesne (Jules), Duveau (Roger), Elain (Pierre), Errecart (Jean), Fagon (Yves), Farine (Philippe), Farinez (Auguste), Fauvel (Etienne), Finet (Maurice), Fonlupt-Esperaber (Jacques), Fouyet (Emmanuel), Gabelle (Pierre), Gallet (Henri), Garet (Pierre), Gau (Albert), Gay (Francisque), Gosset (Paul), Grimaud (Henri), Guérin (Maurice) (Rhône), Guilbert (Paul), Guillou (Louis) (Finistère), Guyomard (Joseph), Halbout (Emile), Hulin (Henri), Hutin-Desgrées (Paul), Ihuel (Paul), Juglas (Jean-Jacques), Labrosse (Jean), Lacaze (Henri), Lambert (Emile-Louis) (Doubs), Mlle Lamblin (Solange), MM. Laurelli (Dominique), Lecourt (Robert), Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Le Sciellour (Joseph), Lescorat (André), Letourneau (Jean), Louvel (Jean-Marie), Lucas (Maurice), Martel (Louis) (Haute-Savoie), Martineau (Jean), Mauroux (Fernand), Meck (Henri), Mehaignerie (Alexis), Menthon (François de), Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Michaud (Louis) (Vendée), Moisan (Edouard), Monjaret (Constant), Mont (Claude), Monteil (André), Mouchet (Pierre), Moussu (Raymond), Noël (André) (Puy-de-Dôme), Orvoen (Louis), Penoy (René), Mme Peyroles (Germaine), MM. Pflimlin (Pierre), Pierre-Grouès, Poimbœuf (Marcel), Mme Poinso-Chapuis (Germaine), Mlle Prévert (Renée), MM. Prigent (Robert) (Nord), Raymond-Laurent, Reille-Soult (François), Rigal (Eugène) (Seine), Roques (Raymond), Sangnier (Marc), Sauder (Jean-Pierre), Schaff (Joseph), Scherer (Marcel), Schmidt (Robert) (Haute-Vienne), Schmitt (Albert) (Bas-Rhin), Schneiter (Pierre), Schuman (Robert) (Moselle), Schumann (Maurice) (Nord), Siefriedt (Louis), Sigrist (Joseph), Simonnet (Maurice), Solinhac (Jean), Taillade (Clément), Teitgen (Henri) (Gironde), Teitgen (Pierre-Henri) (Ille-et-Vilaine), Terpend (Jean), Thibault (Edouard), Thiriet (Jules), Thoral, Tinaud (Jean), Tinguy (Lionel de), Truffaut (Pierre), Valay (Gabriel), Verneyras (Paul),

Viatte (Charles), Villard (Jean), Vuillaume (Jean), Wasmer (Joseph), Mlle Weber (Marie-Louise), M. Yvon (Joseph).

Le président du groupe,
FRANÇOIS DE MENTHON.

GROUPE SOCIALISTE
(99 membres.)

MM. Allonneau (Auguste), Archilice (Georges), Arnal (Frank), Auban (Achille), Aubry (Albert), Audeguil (Fernand), Badiou (Alexandre), Baurens (Alexandre), Beche (Emile), Bianchini (Jacques), Binot (Jean), Biondi (Jean), Borra (Raoul), Bouhey (Jean), Capdeville (Jean), Cartier (Marcel), Cerclier (Roger), Charlot (Jean), Chaze (Gaston), Coffin (Lucien), Corjonnier (Denis), Dagain (Léon), Damas, Daroux (Marcel), David (Marcel) (Landes), Defferre (Gaston), Mme Degrond (Germaine), MM. Deixonne (Maurice), Depreux (Edouard), Desson (Guy), Diallo (Yacine), Doutrellot (Pierre), Draveny (Lucien), Durroux (Jean), Evrard (Just), Fraud (Roger), Froment (Edouard), Gazier (Albert), Gernez (Raymond), Gorse (Georges), Gouin (Félix), Gourdon, Gozard (Gilles), Guesdon (Raymond), Guille (Georges), Guitton (Jean-Baptiste), Guyon (Jean-Raymond) (Gironde), Henneguelle (Henri), Hussel (Lucien), Jaquet (Gérard), Jouve (Géraud), Lacoste (Robert), Lamarque-Cando (Charles), Lamine-Guèye, Lapie (Pierre-Olivier), Laurent (Augustin) (Nord), Le Bail (Jean), Le Coutaller (Jean), Leenhardt (Francis), Lejeune (Max), Mme Lempereur (Rachel), MM. Le Troquer (André), Levindrey (Marcel), Loustau (Kléber), Lussy (Charles), Mabrut (Adrien), Maurellet (Auguste), Mayer (Daniel) (Seine), Mazier (Antoine), Mazuez (Pierre), Métayer (Pierre), Meunier (Jean) (Indre-et-Loire), Minjoz (Jean), Moch (Jules), Mollet (Guy), Naegelen (Edmond), Ninine, Noguères (Louis), Philip (André), Pineau (Christian), Poirot (Maurice), Poulain (Abel), Prigent (Tanguy) (Finistère), Rabier (Maurice), Ramadier (Paul), Reeb (Eugène), Regaudie (René), Ricou, Rincent (Germain), Schmitt (René) (Manche), Segelle (Pierre), Silvandre (Jean), Sion (Paul), Sisko (Fily-Dabo), Thomas (Eugène), Valentino (Paul), Vée (Gérard), Véry (Emmanuel-Clermence), Wagner (Jean).

Le président du groupe,
CHARLES LUSSY.

GROUPE RÉPUBLICAIN RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE
(44 membres.)

MM. Anxionnaz (Paul), Badie (Vincent), Bastid (Paul), Baylet (Jean), Begouin (Lucien), Béné (Maurice), Billières (René), Bourges-Maunoury (Maurice), Caillavet (Henri), Chaban-Delmas (Jacques), Chassaing (Eugène), Chevallier (Jacques) (Alger), Daladier (Edouard), David (Jean) (Seine-et-Oise), Degoutte, Delbos (Yvon), Delcos (François), Devinat (Paul), Dezarnaulds (Pierre), Dupuy (Marceau) (Gironde), Fabre (Alexis), Faure (Edgard), Gaborit (Roger), Gaillard, Galy-Gasparrou (Georges), Garavel (Joseph), Giacobbi (Paul), Godin (André), Herriot (Edouard), Hugues (André-Joseph), Hugues (Emile), Jeanmot, Jules-Julien (Alfred), Marie (André), Maroselli (André), Masson (Jean) (Haute-Marne), Mayer (René) (Constantine), Mendès-France (Pierre), Morice (André), Moro-Giafferri (de), Queuille (Henri), Ramonet (Edouard), Rencurel (Auguste), Revillon (Tony).

Apparentés aux termes de l'article 16 du règlement.
(3 membres.)

Ben Ali Cherif, Mekki, Smail.

Le président du groupe,
FRANÇOIS DELCOS.

GROUPE DU PARTI RÉPUBLICAIN DE LA LIBERTÉ
(31 membres.)

MM. André (Pierre), Aumeran (Adolphe), Barrachin (Edmond), Baudry d'Asson (de) (Armand), Bergasse (Henry), Bétolaud (Robert), Bouvier (Xavier) (Ille-et-Vilaine), Bouvier-O'Cottereau (Jean-Marie), Brusset (Max), Bruyneel (Robert), Clemenceau (Michel), Denais (Joseph), Desjardins (Charles), Félix, Frédéric-Dupont, Fredet (Maurice), Geoffre (de), Hénault, Joubert (Auguste), July (Pierre), Laniel (Joseph), Macouin (Clovis), Montel (Pierre), Montillot (Robert), Mouslier (de) (Roland), Peytel (Michel), Rollin (Louis), Roulon (Henri), Rousseau (Charles), Schauffler (Charles), Sesmaisons (de) (Olivier).

Apparentés aux termes de l'article 16 du règlement.
(3 membres.)

MM. Crouzier, Lefèvre-Pontalis (Hubert), Mutter (André).

Le président du groupe,
JOSEPH LANIEL.

GROUPE DES RÉPUBLICAINS INDÉPENDANTS
(20 membres.)

MM. Barbier (André), Becquet, Chamant (Jean), Chastellain, Christiaens (Louis), Delachenal (Joseph), Gavini (Jacques), Jacquinot (Louis), Jean-Moreau, Kir (Félix), Lalle (Albert), Mallez (Henri), Marin (Louis), Moynet, Pantaloni (Paul), Pinay (Antoine), Reynaud (Paul), Roclore (Marcel), Temple (Emmanuel), Triboulet (Raymond).

Apparenté aux termes de l'article 16 du règlement.
(1 membre.)

M. Quilici.

Le président du groupe,
LOUIS CHRISTIAENS.

GROUPE D'ACTION DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE
(16 membres.)

MM. Babet (Raphaël), Bayrou (Maurice), Capitant (René), Castellani (Jules), Chevallier (Louis) (Indre), Clostermann, Kauffmann (Michel), Krieger (Alfred), Kuehn (René), Liquard (Emile), Livry-Level (Philippe), Malbrant (René), Mondon (Raymond), de Raulin-Laboureur (Etienne), Vendroux (Jacques), Wolff (Camille).

Apparentés aux termes de l'article 16 du règlement.
(3 membres.)

MM. Legendre (Jean), Nisse (Robert), Theetten (Paul).

Le président du groupe,
RENÉ CAPITANT.

GROUPE DES RÉPUBLICAINS POPULAIRES INDÉPENDANTS

Apparentés au groupe d'action démocratique et sociale aux termes de l'article 16 du règlement.
(6 membres.)

MM. Dusseaulx (Roger), Furaud (Jacques), Lespès (Henri), Michelet (Edmond), Palewski (Jean-Paul), Terrenoire (Louis).

Le président du groupe,
JACQUES FURAUD.

GROUPE DES INDÉPENDANTS D'OUTRE-MER
(11 membres.)

MM. Aku (Andréas), Apithy (Sourou-Migan), Aubame (Jean), Aujoulat (Louis-Paul), Benchennouf (Hachemi), Conlat-Mahaman (Georges), Guissou (Henri), Larifi (Chalamallach), Martine (Jean), Nazi Boni, Ouedra-Ogo, Sauvane (Lambert), Sano (Mamba), Senghor (Léopold-Sédar).

Le président du groupe,
AUJOULAT.

GROUPE DE L'UNION DÉMOCRATIQUE ET SOCIALISTE DE LA RÉSISTANCE

Apparentés au groupe républicain radical et radical-socialiste aux termes de l'article 16 du règlement.
(13 membres.)

MM. Ahnne (Georges), Bonnefous (Edouard), Chevalier (Pierre) (Loiret), Forcinal (Albert), Cervolino (Roger), Horma Ould Babana, Médecin (Jean), Mitterrand (François), Olmi, Petit (Eugène-Claudius), Pleven (René), Pourtier (Jean), Said Mohamed Cheikh.

Le président du groupe,
RENÉ PLEVEN.

GROUPE DU CENTRE RÉPUBLICAIN D'ACTION PAYSANNE ET SOCIALE

(Apparentés au groupe des républicains indépendants aux termes de l'article 16 du règlement.)
(13 membres.)

MM. Antier (Paul), Bardoux (Jacques), Deshors (Jean), Dixmier (Joseph), Laurens (Camille), Monin (Philippe), Mazel (Jean), Petit (Guy) (Basses-Pyrénées), Pelsche (Maurice), Ramarony (Jules), Ribeyre (Paul), Sourbet (Jean), Toubiane (Etienne).

Le président du groupe,
JACQUES BARDOUX.

GROUPE D'UNION DÉMOCRATIQUE DES INDÉPENDANTS

(Apparenté au groupe républicain radical et radical socialiste aux termes de l'article 16 du règlement.)
(10 membres.)

M. Ben Tounès, Mlle Bosquier, MM. Chevalier (Fernand) (Alger), Courant, Guillant, Lécrivain-Servoz, Marcellin, de Récy, Serre, Viard.

Le président du groupe,
P.-E. VIARD.

GROUPE D'UNION RÉPUBLICAINE ET RÉSISTANTE POUR L'UNION FRANÇAISE
(7 membres.)

MM. d'Astier de La Vigerie (Emmanuel), Chambeiron (Robert), Chambrun (de) (Gilbert), Cot (Pierre), Dreyfus-Schmidt (Pierre), Meunier (Pierre), Pouyet (Marcel).

Apparenté aux termes de l'article 16 du règlement.
(1 membre.)

M. Rivet (Paul).

Le président du groupe,
EMMANUEL D'ASTIER DE LA VIGERIE.

GROUPE DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE AFRICAIN

(Apparenté au groupe de l'union républicaine et résistante pour l'Union française aux termes de l'article 16 du règlement.)
(6 membres.)

MM. Coulibaly (Gnezzin), Félix-Tchicaya (Jean), Hamani Diori, Houphouet-Boigny (Félix), Lisette (Gabriel), Mamadou Konaté.

Le président du groupe,
MAMADOU KONATÉ.

Liste des candidats aux commissions générales et à la commission de comptabilité, établies par les bureaux des groupes et remises au président de l'Assemblée nationale le 13 janvier 1949, en exécution de l'article 16 du règlement.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

MM. Alliot, Bergasse, Bergeret, Xavier Bouvier (Ille-et-Vilaine), Cartier (Marcel) (Drôme), Catrice, Cerclier, Chambeiron, Chausson, Chaze, Chevalier (Fernand) (Alger), Christiaens, Coffin, Mme Degrond, MM. Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Denis (André) (Dordogne), Dixmier, Doyen, Duforest, Mlle Dupuis (José) (Seine), MM. Errecart, Fabre, Gazier, Genest, Gervolino, Mme Ginollin, MM. Greffier, Guérin (Maurice) (Rhône), Hugues (Joseph-André) (Seine), Joubert, Juge, Julian (Gaston) (Hautes-Alpes), Leenhardt (Francis), Mme Le Jeune (Hélène) (Côtes-du-Nord), MM. Livry-Level, Mauroux, Mme Nédelec, M. Poimbœuf, Mme Poinso-Chapuis, MM. Ramonet, Raulin-Laboureur (de), Rigal (Albert) (Loiret), Solinhac, Villard.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MM. Aragon (d'), Arthaud, Aumeran, Bardoux (Jacques), Paul Bastid, Bidault (Georges), Billoux, Biscarlet, Edouard Bonnefous, Bonte (Florimond), Bouhey (Jean), Mme Madeleine Braun, MM. Cachin (Marcel), Caveux (Jean), Chambrun (de), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Pierre Cot, Dhers, Fonlupt-Esperaber, Gaborit, Girardot, Gorse, Gouin (Félix), Jouve (Géraud), Lapie (Pierre-Olivier), Le Bail, Letourneau, Marin (Louis), René Mayer (Constantine), Moustier (de), Mutter (André), Philip (André), Pourtalet, Raymond-Laurent, Rivet, Rosenblatt, Saravane Lambert, Scherer (Marc), Schumann (Maurice) (Nord), Teitgen (Henri) (Gironde), Terrenoire, Mme Vaillant-Couturier, MM. Vendroux, Viard.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

MM. Bas, Baudry d'Asson (de), Baurens, Bessac, Blanchet, Bocquet, Mme Boutard, MM. Castera, Charpentier, Chevallier (Fernand) (Alger), Delcos, Durroux, Farinez, Garavel, Gros, Guille, Ihuel, Kauffmann, Lalle, Lamarque-Cando, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Laurens (Camille) (Cantal), Legendre, Lucas, Mabrut, Masson (Jean) (Haute-Marne), Montagnier, Moussu, Olmi, Paumier, Perdon (Hilaire), Pirot, Pouyet, Prigent (Tanguy) (Finistère), Rochet (Waldeck), Roulon, Ruffe, Sesmaisons (de), Sourbet, Terpend, Thoral, Valay, Vée, Zunino.

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

MM. Anxionnaz, Arnal, Augarde, Bartolini, Bas, Billat, Bouvier-O'Cottereau (Mayenne), Capdeville, Caron, Cherrier, Christiaens, Clostermann, Coulibaly Ouezzin, Dassonville, Evrard, Forcinal, Fouyet, Froment, Girardot, Grésa (Jacques), Jacquinot, Jeanmot, Joinville (Alfred) (Malleret), Labrosse, Lambert (Emile-Louis) (Doubs), Le Troquer (André), Manceau, Marosselli, Maurellet, Mekki, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Métayer, Michelet, Montell (André) (Finistère), Montel (Pierre), Nazi Boni, Penoy, Roucaute (Roger) (Ardèche), Teitgen (Pierre) (Ille-et-Vilaine), Tillon (Charles), Tourné, Triboulet, Pierre Villon, Wasmer.

COMMISSION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MM. Airoldi, Baudry d'Asson (de), Bèche, Billères, Binot, Cadi (Abdelkader), Calas, Capitant (René), Cayol, Césaire, Mme Charbonnel, M. Deixonne, Mlle Dienesch, MM. Doutrellot, Doyen, Dupuy (Marceau) (Gironde), Faraud, Farine (Philippe), Fauvel, Finet, Garaudy, Gau, Geoffre (de), Giovoni, Mme Guérin (Lucie) (Seine-Inférieure), MM. Hamon (Marcel), Kir, Lacaze (Henri), Mlle Lamblin, Mme Lempereur, MM. Marc-Sangnier, Marin (Louis), Masson (Albert) (Loire), Mazel, Moro-Giafferri (de), Ouedraogo Mamadou, Pourtier, Ramonet, Rincent, Roques, Mlle Rumeau, MM. Signor, Thamier, Viatte.

COMMISSION DE LA FAMILLE, DE LA POPULATION ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE

MM. Aku, Arthaud, Auban, Barbier, Barrot, Mme Bastide (Denise) (Loire), MM. Ben Tounes, Bissol, Boulet (Paul), Bouxom, Cayeux (Jean), Chassaing, Cordonnier, Dezarnaulds, Mme Douteau, MM. Dupuy (Marceau) (Gironde), Dutard, Mme François, MM. Frédet (Maurice), Gallet, Guilbert, Mme Hertzog-Cachin, MM. Lacaze (Henri), Macouin, Mazuez (Pierre-Fernand), Jean Meunier (Indre-et-Loire), Michaud (Louis) (Vendée), Michelet, Mora, Olmi, Mmes Poinso-Chapuis, Rabaté, MM. Reeb, Regaudie, Mme Roca, MM. Rocière, Savard, Segelle, Thamier, Vergès, Mme Vermeersch, MM. Very (Emmanuel), Vuillaume, Mlle Weber.

COMMISSION DES FINANCES

MM. Abelin, Apithy, Aubry, Auguet, Bacon, Barangé (Charles) (Maine-et-Loire), Blocquaux, Bourgès-Maunoury, Burlot, Buron, Charlot (Jean), Cogniot, Dagain, David (Marcel) (Landes), Denais (Joseph), Duclos (Jacques) (Seine), Marc Dupuy (Gironde), Dusseaulx, Mme Duvernois, MM. Faure (Edgar), Gabelle, Garcia, Gavini, Gazard, Grésa (Jacques), Guesdon, Guillant (André), Guyon (Jean-Raymond) (Gironde), Krieger (Alfred), Lamps, Laniel (Joseph), Mendès-France, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Paumier, Pleven (René), Pronteau, Ramette, Reynaud (Paul), Ribeyre (Paul), Rigal (Eugène) (Seine), Taillade, Tinguy (de), Tourtaud, Truffaut.

COMMISSION DE L'INTÉRIEUR

MM. Astier de La Vigerie (d'), Badiou, Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Benchennouf, Bentaïeb, Borra, Bouret (Henri), Cadi (Abdelkader), Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Cordonnier, Cristofol, Crouzier, Dreyfus-Schmidt, Fagon (Yves), Fievez, Fonlupt-Esperaber, Gautier, Ginestet, Godin, Guyomard, Hugues (Emile) (Alpes-Maritimes), Hussel, Ihuel, Jaquet, Kuehn (René), Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Lefèvre-Pontalis, L'Huillier (Waldeck), Marty (André), Mokhtari, Mondon, Mont, Moustier (de), Pantaloni, Petit (Albert) (Seine), Quilici, Rabier, Reille-Soult, Rencurel, Schaff, Serre, Servin, Mme Sportisse, M. Wagner.

COMMISSION DE LA JUSTICE ET DE LÉGISLATION

Mlle Archimède, MM. Badie, Berger, Bourbon, Chamant, Charpin, Chautard, Citerne, Courant, Defos du Rau, Delahoutre, Depreux (Edouard), Desjardins, Dominjon, Gallet, Galy-Gasparrou, Garet, Gourdon, Grimaud, Kriegel-Valrimont, Lareppe, Laribi, Llante, Mabrut, Marty (André), Médecin, Minjoz, Mondon, Montillot, Moro-Giafferri (de), Palewski, Péron (Yves), Petit (Guy) (Basses-Pyrénées), Pierrard, Mme Rabaté, MM. Rollin (Louis), Roques, Mme Schell, MM. Silvandre, Sissoko (Fily-Dabo), Tinaud (Jean-Louis), Toujas, Valentino, Wasmer.

COMMISSION DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PÊCHES

MM. Aubame, Bergasse, Bianchini, Bissol, Cance, Cayol, Cermolacce, Chastellain, Chevallier (Jacques) (Alger), Coudray, Courant, Damas, Dassonville, Defferre, Fayet, Félix-Tchicaya, Gaborit, Gavini, Giovoni, Gosnat, Gouge, Guiguen, Guilbert, Guitton, Hamon (Marcel), Henneguelle, Laurelli, Liquard, Mazier, Michaud (Louis) (Vendée), Monjaret, Pleven (René), Prigent (Robert) (Nord), Ramarony, Reeb, Rencurel, Mme Reyraud, MM. Rousseau, Schmitt (René) (Manche), Siefridt, Signor, Teitgen (Henri) (Gironde), Tinaud (Jean-Louis), Yvon.

COMMISSION DES MOYENS DE COMMUNICATION ET DU TOURISME

MM. Ahmne, Allonneau, Arnal, Babet (Raphaël), Barbier, Barel, Barthélémy, Beaurquier, Béné (Maurice), Benoist (Charles), Bianchini, Billat, Bour, Bouret (Henri), Xavier Bouvier (Ille-et-Vilaine), Chevallier (Jacques) (Alger), Chevallier (Louis) (Indre), Couston, Damas, Deshors, Dutard, Faraud, Geoffre (de), Hugues (Emile) (Alpes-Maritimes), Hulin, Lécrivain-Servoz, Livry-Level, Mariel (Louis), Mme Mety, MM. Midol, Môquet, Morand, Mouton, Penoy, Poumadère, Rabier, Regaudie, Mme Reyraud, MM. Saravane Lambert, Schaff, Schmidt (Robert) (Haute-Vienne), Schmitt (Albert) (Bas-Rhin), Vergès, Verneyras.

COMMISSIONS DES PENSIONS.

MM. Auban, Badie, Bayrou, Becquet, Ben Aly Chérif, Bentaïeb, Casanova, Cherrier, Darou, Devemy, Diallo (Yacine), Dixmier, Douala, Dravény, Duclos (Jean) (Seine-et-Oise), Dufour, Durroux, Forcinal, Genest, Guillou (Louis) (Finistère), Hamani Diori, Hulin, July, Lambert (Emile-Louis) (Doubs), Le Coutaller, Lécrivain-Servoz, Macouin, Mallocheau, Mamba Sano, Maroselli, Mekki, Moïsan, Mokhtari, Mouchet, Mouton, Mme Peri, MM. Pierre-Gruès, Poirot (Maurice), Raulin-Laboureur (de), Rosenblatt, Roucaute (Roger) (Ardèche), Touchard, Tourné, Mlle Weber.

COMMISSION DE LA PRESSE

MM. Antier, Anxionnaz, Astier de La Vigerie (d'), Barel, Bartolini, Baylet, Bichet, Binot, Borra, Bouhey (Jean), Brault, Brusset (Max), Chaban-Delmas, Chevallier (Louis) (Indre), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Besson, Dreyfus-Schmidt, Félix, Gau, Gosset, Grenier (Fernand), Hutin-Desgrées, Joure (Géraud), Kriegel-Valrimont, Lefèvre-Pontalis, Mallez, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Jean Meunier (Indre-et-Loire), Mont, Mme Nédelec, MM. Noël (Marcel) (Aube), Pierrard, Pourtalet, Pourtier, Recy (de), Rivet, Schmidt (Robert) (Haute-Vienne), Terpend, Thibault, Thuillier, Vée, Verneyras, Wagner, N...

COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

MM. Archidice, Barrot, Bèche, Bégouin, Beugniez, Boccagny, Bouvier-O'Cottereau (Mayenne), Camphin, Cartier (Marius) (Haute-Marne), Chaban-Delmas, Condat-Mahaman, Couston, Degoutte, Deixonne, Denis (André) (Dordogne), Elain, Fievez, Finet, Faraud, Gaillard, Mme Ginollin, MM. Goudoux, Goudon, Krieger (Alfred), Labrosse, Le Sciellour, Lespès, Loustau, Louvel, Mallez, Maton, Mazel, Mehaignerie, Michel, Moynet, Mudry, Peyrat, Peytel, Poulain, Roucaute (Gabriel) (Gard), Sauder, Mme Schell, MM. Sion, Védrines.

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT

MM. Alliot, André (Pierre), Asseray, Becquet, Ben Tounes, Cerclier, Charpentier, Chautard, Coffin, Mme Degrond, MM. Delcos, Dumet (Jean-Louis), Duprat (Gérard), Mlle Dupuis (José) (Seine), MM. Fabre, Farine (Philippe), Farinez, Mme Galicier, MM. Garavel, Gernez, Gros, Mme Guérin (Rose) (Seine), MM. Kir, Laribi, Mme Le Jeune (Hélène) (Côtes-du-Nord), MM. Loustau, Mallocheau, Martineau, Masson (Jean) (Haute-Marne), Mauroux, Mme Mety, M. Mouchet, Mme Nautré, MM. Pirot, Poumadère, Mlle Prévert, MM. Ricou, Rincent, Roulon, Schauffler (Charles), Sourbet, Thoral, Tricart, Wolff.

COMMISSION DE LA RECONSTRUCTION ET DES DOMMAGES DE GUERRE

MM. Aku, Béné (Maurice), Brault, Brillouet, Caillavet, Chevallier (Pierre) (Loiret), Coudray, Crouzier, Darou, Dezarnaulds, Elain, Fauvel, Félix, Fouyet, Garet, Gautier, Godin, Gouge, Greffier, Guiguen, Guitton, Hilbout, Henault, Mme Hertzog-Cachin, M. Kuehn (René), Mme Lambert (Marie) (Finistère),

MM. Lareppe, Le Coutaller, Lenormand, Levindrey, Michaut (Victor) (Seine-Inférieure), Midol, Nisse, Poirot (Maurice), Poulain, Prot, Raymond-Laurent, Schmitt (René) (Manche), Siefridt, Sigrist, Thiriet, Toublanc, Triboulet, Yvon.

COMMISSION DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET DES PÉTITIONS

MM. Bardoux (Jacques), Barrachin, Paul Bastid, Beauquier, Béranger (André), Bichet, Edouard Bonnefous, Bour, Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Castellani, Chambeiron, Citerne, Condat-Mahaman, Cristofol, Defos du Rau, Delachenal, Desson, Djemad, Duclos (Jacques) (Seine), Dumet (Jean-Louis), Giacobbi, Ginestet, Girard, Guille, Henault, Hussel, Jeanmot, Lamine-Guèye, Mme Lempereur, MM. Lescorat, Llante, Marc-Sangnier, Mazuez Pierre-Fernand), André Mercier (Oise), Minjoz, Péron (Yves), Mme Peyroles, MM. Ramarony, Ramette, Reille-Soult, Schauffler (Charles), Solinhac, Viard, Pierre Villon.

COMMISSION DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

MM. Audeguil, Aujoulat, Benoist (Charles), Boganda, Mlle Bosquier, MM. Caillavet, Cermolacce, Césaire, Coulibaly Ouezzin, Defferre, Diallo (Yacine), Douala, Dumas (Joseph), Marc Dupuy (Gironde), Duveau, Félix-Tchicaya, Frédéric-Dupont, Gaillard, Gorse, Guillon (Jean) (Indre-et-Loire), Guissou (Henri), Hamani Diori, Horma Ould Babana, Houphouet-Boigny, Hugues (Joseph-André) (Seine), Jugias, July, Lamine-Gueye, Laurelli, Le Scielour, Lisette, Lozeray, Malbrant, Mamadou Konate, Martine, Monin, Ninine, Pronteau, Senghor, Silvandre, Temple, Theetten, Thibault, Villard.

COMMISSION DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

MM. Amiot (Octave), André (Pierre), Asseray, Bacon, Mme Bastide (Denise) (Loire), MM. Baylet, Bégouin, Besset, Beugniez, Bonnet, Boutavant, Bouxom, Capitant (René), Chassaing, Costes (Alfred) (Seine), Croizat, Mme Darras, MM. Degoutte, Delachenal, Dupeat (Gérard), Duquesne, Fayet, Gazier, Joubert, Laurent (Augustin) (Nord), Lavergne, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Levindrey, Martine, Mazier, Meck, Moisan, Musmeaux, Ninine, Patinaud, Paul (Gabriel) (Finistère), Petit (Guy) (Basses-Pyrénées), Mlle Prévert, MM. Renard, Said Mohamed Cheikh, Segelle, Sion, Theetten, Viatte.

COMMISSION DE COMPTABILITÉ

MM. Aubry, Bour, Bouvier O'Cottereau (Mayenne), Draveny, Dufour, Galy-Gasparrou, Liquard, André Mercier (Oise), Petit (Albert) (Seine), Mme Peyroles, Mlle Prévert.

Convocation de commission.

La commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945 se réunira le mardi 18 janvier 1949, à vingt et une heures (local n° 249) :

Suite de l'audition de M. Raoul Dautry, ancien ministre.

Convocation de bureau.

Le 1er bureau se réunira le mardi 18 janvier 1949, à quatorze heures trente (local du 1er bureau) :

Validation des pouvoirs de M. Alexis Fabre, député de l'Aude, remplaçant M. Cudenet, décédé.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du mardi 18 janvier 1949.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vérification de pouvoirs (*suite*) :

Cinquième bureau.

Territoire de Saint-Pierre et Miquelon (M. Bertaud, rapporteur).

2. — Nomination de deux membres de la commission supérieure de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

3. — Nomination de deux membres de la commission supérieure de la caisse nationale d'assurance en cas de décès et de la caisse nationale d'assurance en cas d'accidents.

4. — Nomination des membres des commissions générales et de la commission de comptabilité.

5. — Réponse des ministres aux questions orales suivantes :

1° Mme Devaud demande à M. le ministre de l'éducation nationale pour quelles raisons est ajournée la publication de l'arrêté définissant la qualité d'étudiant, prévu à l'alinéa 4 de l'article 2 de la loi du 23 septembre 1948 étendant aux étudiants l'application de la sécurité sociale à dater du 1er janvier 1949 et quelles dispositions il compte prendre pour assurer le respect de la volonté formelle du législateur exprimée dans le dernier article de cette loi;

2° M. Henri Maupoil expose à M. le ministre de l'agriculture que l'accord de commerce signé entre la France et la trizone occidentale de l'Allemagne, publié au *Moniteur officiel du commerce* le 2 décembre 1948, méconnaît les intérêts de la production viticole française, qu'au cours des négociations de l'accord un contingent d'exportation de 2 millions de dollars aurait d'abord été prévu mais à condition de comporter une contre-partie de produits industriels; que cette condition fut jugée inacceptable et que le contingent d'exportation de vin successivement réduit à 500.000 dollars, puis à 200.000 dollars; que l'accord ne comporte finalement ni vin de champagne, ni cognacs; que les vins à appellation n'ont pu figurer que sous un terme qui ne correspond pas à notre commerce traditionnel; que d'autres pays, au contraire, comme le Chili, l'Uruguay ou la Yougoslavie, s'efforcent d'exporter leurs vins en Allemagne; et lui demande si, au cours des conférences qui auront lieu en février, le Gouvernement envisage de tenir compte des intérêts légitimes de la viticulture française.

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent :

1er *étage.* — Depuis M. Carcassonne, jusques et y compris M. Clerc.

Tribunes. — Depuis M. Colonna, jusques et y compris Mme Eboué.

INFORMATIONS

RELATIVES A

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 20 janvier 1949.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Installation du bureau définitif.

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des pêches et des forêts se réunira, le vendredi 21 janvier 1949, à quatorze heures trente (local n° 217) :

I. — Examen de la proposition de résolution (n° 471, année 1948) tendant à l'envoi d'une mission en Afrique du Nord, chargée d'étudier le fonctionnement des secteurs d'amélioration rurale.

II. — Examen de l'avant-projet de rapport de M. Gueye Momar Djim sur la proposition de résolution (n° 400, année 1948) tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi modifiant l'organisation des conseils d'administration des S. I. P. en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo et au Cameroun.

La commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira, le mardi 18 janvier 1949, à quinze heures (local n° 213) :

I. — Proposition (n° 461, année 1948) relative à la construction de véhicules automobiles de fabrication française pour les territoires d'outre-mer.

Discussion et échange de vues.

II. — Questions diverses.

AVIS & COMMUNICATIONS

Présidence du conseil (haut commissariat au ravitaillement) et ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs de poissons de mer frais ou salés en provenance de Suède.

(Poste 9 de l'accord commercial franco-suédois.)

Additif à l'avis publié au *Journal officiel* du 13 octobre 1948.

L'avis aux importateurs de poissons de mer frais ou salés en provenance de Suède, publié au *Journal officiel* du 13 octobre 1948, prévoyait qu'il allait être procédé à un appel d'offres en vue, notamment, de l'importation de filets de cabillaud (appellation scientifique : gadus morrhua) dans la limite de 30.760.000 francs français, contingent porté à 37.791.726 francs français par suite de l'alignement monétaire du 17 octobre 1948.

Le terme filet de cabillaud ayant été diversement interprété, il est précisé qu'il s'agit uniquement de filets de cabillaud sans peau et sans ventre (c'est-à-dire sans la partie abdominale recouvrant les viscères).

En conséquence, les offres déjà déposées concernant cette opération sont annulées. Les importateurs sont invités à en déposer de nouvelles, sous enveloppe cachetée à la cire portant la mention « Appel d'offres pour des filets de cabillaud à provenir de Suède », avant le 31 janvier 1949, à dix-sept heures trente, dernier délai, à l'office des changes, sous-direction des licences, 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e).

Les soumissionnaires devront faire parvenir au bureau du poisson, 2, rue de la Chaussée-d'Antin, pour le 30 janvier à quinze heures, un échantillon de la marchandise qu'ils se proposent d'importer, faute de quoi leur offre ne pourrait être prise en considération.

Ils seront en outre tenus de se conformer aux diverses autres conditions énumérées dans l'avis aux importateurs précité, publié au *Journal officiel* du 13 octobre 1948, étant toutefois précisé que l'importation devra être terminée avant le 15 avril 1949.

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de chevaux à destination de la Hollande.

(Modificatif à l'avis paru au *Journal officiel* du 5 novembre 1948 et modifié suivant *Journal officiel* des 11 et 12 novembre 1948).

Les exportateurs sont informés qu'à dater de la publication du présent modificatif, la retenue égale à 80 p. 100 de la différence entre le prix de vente à la Hollande, diminué de 3 p. 100, et le prix français défini par l'avis du 5 novembre 1948 ne sera plus appliquée au montant des exportations prévues par ledit avis.

Le prix de vente pourra être librement débattu entre l'acheteur hollandais et les vendeurs français. Toutefois, il continuera à être approuvé par la direction des textiles et des cuirs.

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scieries vers l'Egypte et le Proche-Orient.

Les exportateurs sont informés qu'il est ouvert, à destination des pays indiqués ci-après, deux contingents d'exportation de sapins et d'épicéas bostrychés en grumes se répartissant comme suit:

Egypte: 40.000 mètres cubes.

Proche-Orient (Syrie-Liban, Turquie, Palestine, Iran, Irak, Arabie Séoudite): 10.000 mètres cubes.

Les demandes d'autorisation d'exportation relatives à ces contingents devront être déposées à l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales, 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e)), avant le 18 février 1949, à dix-sept heures trente, dernier délai.

Ces demandes, formulées en six exemplaires sur imprimés réglementaires 02, devront être accompagnées de deux factures *pro forma*.

Les intéressés devront déposer dans le même délai, à la direction générale des eaux et forêts, 1 *ter*, avenue de Lowendal à Paris (bureau 60), les documents suivants:

1° Un exemplaire du contrat signé par l'acheteur étranger, donnant la spécification exacte de la marchandise;

2° Une copie de facture rappelant cette spécification;

3° Un certificat délivré par le service départemental des relations extérieures des eaux et forêts attestant que le pétitionnaire est en situation régulière vis-à-vis de la réglementation du bois et qu'il a effectivement à sa disposition les bois dont l'exportation est demandée.

Ce certificat fera de plus ressortir que le pétitionnaire a abattu et façonné, dans les délais impartis par le cahier des charges, un volume de bois bostrychés cinq fois supérieur à celui qu'il destine à l'exportation.

Avis aux importateurs de produits en provenance des trois zones occidentales d'Allemagne.

Additif au texte publié au *Journal officiel* du 24 décembre 1948.

I. — *Importations réservées aux groupements.*

Ajouter à son rang numérique le poste suivant:

2 Graines de betteraves sucrières. — Groupement d'importation et de répartition des graines de betteraves à sucre, 41, rue du Louvre à Paris.

Présidence du conseil (haut commissariat au ravitaillement), ministère des finances et des affaires économiques, ministère de l'agriculture et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux importateurs de produits en provenance de Pologne.

Le régime d'importation des produits en provenance de Pologne, repris à la liste B de l'accord franco-polonais du 30 décembre 1948, valable du 1er janvier 1949 au 31 décembre 1949, est fixé comme suit.

I. — *Produits importés par groupements ou organismes professionnels.*

Les groupements et organismes professionnels désignés ci-après sont seuls qualifiés pour déposer des demandes d'autorisation d'importation afférentes aux produits suivants:

Numéro de poste

2 Avoine. — Office national interprofessionnel des céréales, 21, avenue Bosquet, Paris.
3 Orge. — Office national interprofessionnel des céréales, 21, avenue Bosquet, Paris.
4 Elites de graines de betteraves à sucre. — Groupement d'importation et de répartition des graines de betteraves à sucre, 41, rue du Louvre, Paris.
5 Pommes de terre de semence. — Société d'importation et de répartition des pommes de terre de semence, 2, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.
13 Charbon. — Association technique d'importation charbonnière, 149, rue de Longchamp, Paris.

II. — *Produits importés sous licences individuelles examinées au fur et à mesure.*

Des licences individuelles seront délivrées pour les produits ci-après; les demandes d'autorisation d'importation, qui seront examinées au fur et à mesure de leur présentation, pourront être déposées à l'Office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales) 9, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à partir du septième jour qui suivra la publication du présent avis au *Journal officiel*.

Numéro de poste.

1 Semences fourragères.
6 Viande de mouton.
7 Sucre. — L'importation devra être effectuée dans le cadre de la procédure IMEX.
9 Soie de porcs.
10 Eau-de-vie.
11 Ecrevisses.
15 Blanc de zinc.
16 Minium.
17 Alun de chrome.
18 Chlorure d'ammoniaque.
19 Crésol.
20 Produits organiques intermédiaires pour colorants.
21 Huile à freins.
22 Produits chimiques divers.
24 Objets en cristal.
25 Bouchons en porcelaine.
26 Merrains pour tonneaux.
27 Déchets de lin et de chanvre (pour papier à cigarettes). — L'importation est réservée à la fabrication du papier à cigarettes.
35 Livres périodiques et imprimés. — L'importation devra être réalisée sous le couvert d'une déclaration autorisation d'importation (D. A. I.) réglementaire.
36 Produits de l'artisanat polonais.
37 Marchandises diverses. — Les crédits affectés à ce poste doivent permettre l'importation de produits nécessaires à l'économie française et non repris nommément à l'accord commercial. Les autorisations d'importation ne seront délivrées qu'après avis favorable des ministères techniques responsables et l'accord de la direction des relations économiques extérieures.

III. — *Produits importés sous licences individuelles soumises à un examen simultané.*

Des licences individuelles qui feront l'objet d'un examen simultané seront délivrées pour le poste:

Numéro de poste.

23 Bonbonnes.

Les demandes d'autorisation d'importation devront être présentées à l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de La-Tour-des-Dames, à Paris, avant le 11 février 1949, à dix-sept heures trente, dernier délai.

Elles devront être accompagnées d'une facture *pro forma* en double exemplaire.

Il est précisé que le contingent est utilisable à concurrence de 50 p. 100 pour l'importation de bonbonnes sans panier d'osier.

IV. — *Produits réservés à l'Afrique du Nord et aux territoires français d'outre-mer.*

Les contingents prévus pour les produits ci-après étant réservés en totalité à l'Afrique du Nord et aux territoires de la France d'outre-mer, aucune demande d'autorisation d'importation pour la métropole ne devra être déposée à l'office des changes.

Numéro de poste.

28 Tissus de coton.
31 Tissus de lin.
31 Articles de ménage en tôle émaillée.
32 Lampes tempête.
33 Papier d'emballage.
34 Papiers bisulfités.

Ministère des finances et des affaires économiques (secrétariat d'Etat aux affaires économiques).

Modificatif à l'avis aux exportateurs du 3 janvier 1948 relatif aux marchandises prohibées à l'exportation.

(Rectificatif à l'avis aux exportateurs publié au *Journal officiel* du 30 décembre 1948.)

Page 12651, Tableau des marchandises pouvant désormais être exportées sans licence.

N° 569 A et B. — Médicaments pour la médecine humaine ou vétérinaire non conditionnés pour la vente au détail.

Colonne Numéros du tarif des douanes d'entrée:

Au lieu de: « 569 A et B », lire: « 569 A à D ».

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacances de chaires.

Les chaires de médecine opératoire et thérapeutique et pharmacologie de l'école de plein exercice de médecine et de pharmacie de Tours sont vacantes.

Un délai de vingt jours est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature devront être adressés au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités.

Par arrêté du 7 janvier 1949, la chaire d'oto-rhino-laryngologie de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université d'Alger est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des Universités et au doyen de la faculté intéressée.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

AVIS DIVERS

Emprunt Indochine 3 1/2 % 1913

Emprunt de 90 millions de francs dont la réalisation a été autorisée par la loi du 26 décembre 1912.

Première émission de 110.987 obligations 3 1/2 0/0 de 500 F.

Le soixante-dixième tirage au sort des obligations 3 1/2 0/0 dudit emprunt aura lieu à la Banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann, à Paris, le 1er février 1949, à quatorze heures trente.

A ce tirage, il sera extrait de la roue 52 bulletins de séries représentant 520 obligations remboursables à partir du 15 mars 1949.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 75 fr. la ligne
(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

14 décembre 1948. Déclaration à la préfecture de police. RASSEMBLEMENT CONTRE LA GUERRE. But: lutte contre toutes causes de guerre. Siège social: 11, cité Dupetit-Thouars, Paris.

15 décembre 1948. Déclaration à la préfecture de police. Groupe X-Musique change son titre qui devient MOUVEMENT ARTISTIQUE POLYTECHNICIEN, groupe X-Musique. Siège social: 9, rue Ernest-Cresson, Paris.

16 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Neufchâteau. ASSOCIATION SPORTIVE DE BULGNEVILLE. But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: domicile du président, M. Georges Colin, Bulgneville.

16 décembre 1948. Déclaration à la préfecture de Constantine. AMICALE D'ENTR'AIDE FRATERNELLE. But: rassemblement de toutes les bonnes volontés en vue de la création d'une vaste organisation sociale susceptible de venir en aide, par tous les moyens autorisés tant par la loi que par la morale, à tous ceux dont la situation matérielle, morale ou sociale sera jugée digne d'intérêt, sans distinction de race ou d'origine, ni de convictions politiques ou religieuses. Siège social: 20, boulevard Pasteur, Constantine.

16 décembre 1948. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. COMITÉ DES FÊTES DU QUARTIER DE THÉORAT. But: organisation des fêtes, etc. Siège social: Théorat-Bar, au Relais, 89, route Nationale, Neuvic-sur-Isle.

16 décembre 1948. Déclaration à la préfecture de Cahors. ASSOCIATION SPORTIVE DU COURS COMPLÉMENTAIRE DE MONTCUQ. But: développer le sport individuel et collectif. Siège social: cours complémentaire, à Montcuq.

16 décembre 1948. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. AMICALE DES F. F. I. ET RÉSISTANTS D'OZOIR-LA-FERRIÈRE. But: grouper les membres des compagnies F. F. I. et résistants d'Ozoir-la-Ferrière, veufs, veuves et ascendants; resserrer les liens qui les unissaient dans la clandestinité; défendre les idéaux pour lesquels ils ont combattu au service de la France seule; permettre une entr'aide sociale entre tous ses membres. Siège social: mairie d'Ozoir-la-Ferrière.

17 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Montmorillon. ASSOCIATION FAMILIALE D'ÉDUCATION POPULAIRE DE SAINT-PIERRE-DE-MAILLE. But: assurer le fonctionnement matériel des écoles publiques primaires libres de Saint-Pierre-de-Maille et en représenter, le cas échéant, les intérêts auprès des pouvoirs publics et des autorités constituées. Siège social: salle du patronage de Saint-Pierre-de-Maille.

17 décembre 1948. Déclaration à la préfecture du Rhône. UNION SPORTIVE DES CHEMINOTS DE LYON. But: pratique du sport boule et de tous sports de plein air. Siège social: 2 *bis*, rue Terme, à Lyon.

17 décembre 1948. Déclaration à la préfecture de police. CENTRE D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES ET DE PHYSIQUE ATOMIQUE (C. E. A.). But: études de physique nucléaire. Siège social: 84, rue de Lourmel, à Paris.

18 décembre 1948. Déclaration à la préfecture de Chartres. AMICALE DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS DE LA PRÉFECTURE ET DES SOUS-PRÉFECTURES D'EURE-ET-LOIR. But: soutien moral et financier des œuvres sociales. Siège social: préfecture de Chartres.

19 décembre 1948. Déclaration à la préfecture du Rhône. AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ATELIER-ÉCOLE DE L'ÉBÉNISTERIE LYONNAISE. But: maintenir et développer les liens d'amitié existant entre les anciens élèves de l'école. Siège social: 33, rue Amédée-Bonnet, Lyon.

20 décembre 1948. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. Association côte-d'orienne LOISIR POPULAIRE. But: promouvoir et gérer toute réalisation se proposant d'aider, de loger, de nourrir, d'instruire et d'éduquer les jeunes travailleurs après leur travail. Siège social: Loisir populaire, 27, rue Jean-Baptiste-Baudin, à Dijon.

20 décembre 1948. Déclaration à la préfecture de l'Eure. ASSOCIATION DES MAIRES DU CANTON DE PACY-SUR-EURE. But: coopération entre les maires du canton de Pacy-sur-Eure. Siège social: mairie de Pacy-sur-Eure.

20 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTIVILLIERS. But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel des écoles catholiques de Montivilliers. Siège social: 2, rue Gérardin, Montivilliers.

20 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE L'ÉCOLE LIBRE DES MILLES. But: gestion et administration de l'école libre des Milles. Siège social: école libre, rue de l'Eglise, les Milles.

20 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS DE DAX. But: rendre l'école plus agréable et entretenir la bibliothèque, le matériel de jeu, etc. Siège social: école normale, Dax.

20 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. COMITÉ DES FÊTES DES PORTS ET DOCKS DE CHERBOURG. But: organisation de manifestations récréatives, de fêtes publiques ou privées au profit des dockers malades et des enfants des dockers nécessiteux, ainsi que de toute œuvre au profit des dockers. Siège social: bureau central de la main-d'œuvre, à Cherbourg.

20 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES D'AVON ET DE CRISSAY. But: parfaire l'enseignement des enfants des deux communes par l'achat de matériel d'enseignement et donner des distractions saines et instructives. Siège social: école publique de Crissay.

21 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE. But: étudier et défendre les droits et intérêts des familles rurales. Siège social: au Moulin, la Chapelle-Thècle.

21 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE SAINT-JEAN-DE-MONTS. But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: rue des Olivettes, Saint-Jean-de-Monts.

22 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Quentin. SOCIÉTÉ HIPPIQUE RURALE DE GRUGIES ET DES ENVIRONS. But: développer l'élevage du cheval en général, maintenir et accroître les ressources du pays en chevaux aptes au service de la selle et susceptibles par leur dressage de trouver des débouchés à l'extérieur, etc. Siège social: chez le secrétaire de M. Paul Bricout, à Grugies.

22 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. ÉDUCATION POPULAIRE DE LONGUYON. But: création, entretien, développement d'écoles libres catholiques de tous genres. Siège social: 7, rue Carnot, Longuyon.

22 décembre 1948. Déclaration à la préfecture de la Lozère. ASSOCIATION FAMILIALE DE GRANDRIEU. But: défense des intérêts des familles. Siège social: mairie de Grandrieu.

22 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. UNION SPORTIVE LAURENTIENNE. But: pratique du rugby et de l'athlétisme. Siège social: café du Commerce, à Laurens.

23 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Toul. CERCLE D'ÉTUDES LOCALES DU TOULOIS. But: études archéologiques et historiques de Toul et de la région. Siège social: 21, rue du Général-Foy, Toul.

23 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. CANTINE SCOLAIRE D'ANGLURE-SOUS-DUN. But: fournir le repas de midi aux enfants fréquentant l'école. Siège social: mairie d'Anglure-sous-Dun.

23 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. CLUB SPORTIF SAINT-JOSEPH. Modifications apportées à la composition du conseil d'administration. Siège social: pharmacie Berthelin, à Vervins.

24 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. GROUPEMENT D'ENTR'AIDE DES LOGES DE TOUTLEMONDE. But: utilisation en commun de matériel agricole. Siège social: café Villeneuve, à Toutlemonde.

24 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. AMICALE DES ANCIENS COLS BLEUS DE PLOUEC. But: conserver et renforcer les liens d'amitié et de camaraderie qui unissent les anciens marins. Siège social: mairie de Plouec.

24 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. SECTION LOCALE DU CONSEIL DE PARENTS DE L'ÉCOLE DE LA RUE ROGER-SALENGRO, à Roanne. But: création d'un conseil de parents d'élèves pour veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque de cette association. Siège social: école de garçons, rue Roger-Salengro, à Roanne

24 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. L'AMICALE SALONAISE DE LA PRESSE. But: union confraternelle et solidarité entre ses membres; action en faveur des droits et des devoirs de la presse; collaboration en vue de la défense des intérêts matériels et moraux de la cité. Siège social: brasserie Le Colisée, à Salon-de-Provence.

24 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. Association UNION DES COOPÉRATIVES SCOLAIRES DES ÉCOLES LAÏQUES D'ARLES. But: favoriser le développement des coopératives scolaires et organiser un centre de loisirs. Siège social: école d'Alembert, à Arles-sur-Rhône.

27 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Neufchâteau. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE ROUVRES-EN-XAINTOIS. But: organiser et assurer le fonctionnement des écoles libres de Rouvres-en-Xaintois dans le cadre des lois en vigueur. Siège social: domicile du secrétaire, M. Léger (André), 53, rue du Haut-de-l'Aître, Rouvres-en-Xaintois.

28 décembre 1948. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE MONTREUIL-SUR-ILLE. But: éducation aux écoles libres, œuvres scolaires et postscolaires. Siège social: école libre des filles, Montreuil-sur-Ille.

28 décembre 1948. Déclaration à la préfecture de l'Eure. CENTRE DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE LA PROPHYLAXIE DES MALADIES CONTAGIEUSES DU CHEPTEL. But: vulgarisation des meilleures méthodes de culture, d'élevage et de prophylaxie des maladies des animaux. Siège social: 207, boulevard du Palais, à Evreux.

28 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. PARRAINAGE DES VIEILLARDS DE LA BAULE. But: grouper des personnes actives et désintéressées voulant unir leurs efforts pour venir en aide aux vieillards isolés ou malades. Siège social: mairie de la Baule.

28 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. Association sportive MUNICIPAL-CLUB BRESTOIS. But: pratique du sport. Siège social: mairie de Brest, rue Malakoff, à Brest.

28 décembre 1948. Déclaration à la préfecture de Marseille. CLUB DES AMIS. But: sorties champêtres, réunions familiales. Siège social: 2, avenue Odo, Marseille.

29 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. FRATERNELLE DE LA GRANDE-CHAMPAGNE. But: ping-pong. Siège social: café Piveteau, à Lignières-Sonneville.

29 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. Association COMITÉ DES FÊTES. But: organiser toutes les fêtes officielles: nouvel an, victoire, fête des mères, 1er mai, fête patronale, 14 juillet, libération, 11 novembre. Le comité des fêtes se réserve le droit d'organiser toute autre fête ou manifestation en dehors du calendrier prévu. Siège social: mairie des Houches.

29 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. L'AVENIR TALMONDAIS. But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: école libre de filles, à Talmont.

29 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Dôle. UNION PATRONALE DU JURA. But: liaison et information patronale. Siège social: 2, rue du Château-d'Eau, à Dôle.

29 décembre 1948. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. LE RÉVEIL DE ROMPSAY. But: formation artistique et musicale des jeunes. Siège social: M. Moreau, café du Canal, à Rompsay-Périgny.

29 décembre 1948. Déclaration à la préfecture de la Lozère. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE NASBINALS. But: œuvres scolaires, formation religieuse et sociale. Siège social: école libre des filles, à Nasbinals.

29 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de la Châtre. CANTINE SCOLAIRE DE LOURDOUEIX-SAINT-MICHEL. But: assurer le repas de midi aux enfants des écoles éloignés de leur famille. Siège social: mairie de Lourdoueix-Saint-Michel.

29 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de la Châtre. CANTINE SCOLAIRE D'EGUZON. But: fournir un repas chaud aux enfants des écoles éloignés de leur famille. Siège social: mairie d'Eguzon.

29 décembre 1948. Déclaration à la préfecture de PAU. ALERTE D'HAGETAUBIN. But: développer les forces physiques et morales de la jeunesse et la pratique des sports. Siège social: salle de réunions, Hagetaubin.

29 décembre 1948. Déclaration à la préfecture de l'Allier. ASSOCIATION RÉGIONALE D'ÉTUDE POUR RETRAITES ET PRÉVOYANCE DES ENTREPRENEURS DU BATIMENT ET DES INDUSTRIES CONNEXES DE LA RÉGION DU CENTRE. But: étude et, éventuellement, fonctionnement de tous services susceptibles d'assurer tous régimes de prévoyance et de retraite, en particulier ceux qui sont prévus par la loi du 17 janvier 1948. Siège social: 5, rue de la Comédie, Moulins.

30 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. SIDI-BRAHIM DU CALVADOS. But: grouper tous les hommes du département du Calvados ayant servi dans un bataillon de chasseurs, afin de perpétuer le souvenir des chasseurs morts pour la France; maintenir entre les vivants les traditions Chasseurs; créer des liens de solidarité et d'entr'aide morale et matérielle entre tous ses membres, suivant des formes précises (naissances, décès, maladies, etc.). Siège social: 7, place de la République, Mézidon.

30 décembre 1948. Déclaration à la préfecture du Calvados. JEUNESSE SPORTIVE DE TOURNAY-SUR-ODON. But: pratique du football. Siège social: mairie de Tournay-sur-Odon.

30 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE LAGRESLE. But: fonctionnement et gestion de l'école privée de la commune et des œuvres annexes. Siège social: salle des œuvres, Lagresle.

30 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Aubusson. Amicale laïque L'ESPÉRANCE SANNATOISE. But: prolonger et soutenir l'action de l'école dans toutes les circonstances; apporter à la jeunesse de Sannat une direction et des moyens matériels pour l'emploi attrayant de ses loisirs. Siège social: école de Sannat.

30 décembre 1948. Déclaration à la préfecture de Vesoul. FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX DE LA HAUTE-SAÔNE. But: organisation, coordination et gestion des foyers ruraux haut-saônois. Siège social: direction départementale de la jeunesse, Vesoul.

30 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Thiers. AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES ET AMIS DE L'ÉCOLE LAÏQUE D'OLMET. But: défendre l'école et développer l'idée et les œuvres laïques. Siège social: école publique d'Olmet.

30 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE D'OYRE. But: défense des intérêts des familles rurales. Siège social: mairie d'Oyre.

30 décembre 1948. Déclaration à la préfecture de Marseille. GROUPEMENT PROFESSIONNEL DES CHEFS DE DÉPÔT DE LA RÉGION MÉDITERRANÉE DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS. But: établissement de liens d'amitié et de solidarité entre ses membres et étude de questions professionnelles. Siège social: 23, boulevard Isidore-Dagnau, à Marseille.

30 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. COURS PROFESSIONNELS DE SAINT-FLORENT-LE-VIEIL. But: favoriser le développement de l'enseignement d'apprentissage. Siège social: mairie de Saint-Florent-le-Vieil.

31 décembre 1948. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE. But: défense de la famille. Siège social: mairie de Villespy.

31 décembre 1948. Déclaration à la préfecture de Toulouse. CENTRE DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES DE RADIESTHÉSIE PHYSIQUE ET D'ONDESTHÉSIE (C. R. E. R. P. O.). But: étude de toutes les questions se rapportant à ces phénomènes. Siège social: 24, rue Bayard, à Toulouse.

6 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de police. LE CLUB DES SAINTS MICHEL-JACQUES-GERMAIN. But: organisation de réunions récréatives et artistiques. Siège social: 40 *bis*, rue Saint-Jacques, Paris.

6 janvier 1949. Déclaration à la préfecture du Finistère. ASSOCIATION DE CONSERVEURS ET DE PRODUCTEURS (A. C. P.). But: améliorer les rapports entre les fabricants et les producteurs et favoriser la culture des légumes destinés à l'industrie de la conserve, et favoriser également cette industrie. Siège social: 6, rue Jean-Baptiste-Bousquet, à Quimper.

6 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de police. CENTRE NATIONAL DES RÉPUBLICAINS INDÉPENDANTS. But: réunir les républicains qui ne reconnaissent d'autre autorité que celle du suffrage universel, d'autre impératif que l'intérêt supérieur du pays. Siège social: 15, rue Jean-Baptiste-Dumas, à Paris.

8 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de police. COMITÉ DU MONUMENT MANGIN. But: édification, à Paris, d'un monument au général Mangin, pour remplacer celui détruit par les Allemands le 17 juin 1940. Siège social: 6, boulevard des Invalides, à Paris.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.